

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



RAPPORT SUR L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN 2024

LE CAMEROUN A L'EPREUVE DES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES ANNEXES	v
LISTE DES ACRONYMES	vi
VUE D'ENSEMBLE	1
RESUME EXECUTIF	2
L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2024	6
CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE	8
CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE	12
CHAPITRE I : L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2024	13
I.1. ECONOMIE REELLE.....	13
I.2. ECHANGES COMMERCIAUX.....	21
I.3. SITUATION MONETAIRE	28
I.4. FINANCES PUBLIQUES.....	32
I.5. NOTATION SOUVERAINE ET CONVERGENCE MULTILATERALE.....	41
CHAPITRE II : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS	44
II.1. ETAT DE LA COMPÉTITIVITÉ EN 2024	44
II.2. DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS	52
II.3. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES.....	66
II.4. PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE.....	69
CHAPITRE III : MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES	72
III.1. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30)	72
III.2. COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE	77
III.3. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER, ET REFORMES STRUCTURELLES 81	
III.4. ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE.....	95
III.5. POLITIQUE D'IMPORT-SUBSTITUTION	97
CHAPITRE IV : L'ECONOMIE CAMEROUNAISE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ENJEUX ET PERSPECTIVES	103
IV.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE MONDE	103

IV.2. IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CAMEROUN	107
IV.3. PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CAMEROUN.....	111
IV.4. QUELQUES PRIORITES A ENVISAGER.....	115
CHAPITRE V : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET RISQUES	
MACROBUDGETAIRES	118
V.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES	119
V.2. RISQUES MACROBUDGETAIRES	122
ANNEXES	125
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	133
TABLE DES MATIERES	135
COMITE DE REDACTION	138

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la croissance mondiale	9
Graphique 2 : Evolution de la croissance dans certains pays avancés	9
Graphique 3 : Evolution de la croissance dans certains pays émergents et en développement	10
Graphique 4 : Evolution de l'inflation mondiale	11
Graphique 5: Evolution du PIB réel.....	13
Graphique 6: Evolution sectorielle du PIB	13
Graphique 7: Evolution du PIB dans le secteur primaire.....	14
Graphique 8: Evolution du PIB dans le secteur secondaire	15
Graphique 9: Evolution du PIB dans le secteur tertiaire.....	17
Graphique 10: Contribution des emplois au PIB	18
Graphique 11: Evolution de l'inflation au Cameroun	19
Graphique 12: Evolution des prix des fonctions de consommation.....	20
Graphique 13: Evolution de l'inflation selon l'origine des produits	21
Graphique 14: Evolution des échanges extérieurs (en milliards Fcfa)	21
Graphique 15: Exportations des biens (en milliards FCFA)	22
Graphique 16: Exportations des principaux produits hors hydrocarbures (en milliards FCFA).....	23
Graphique 17: Destination des Exportations en 2024 (en milliards FCFA)	24
Graphique 18: Importations des biens en 2024 (en milliards FCFA)	25
Graphique 19: Evolution des principaux produits ayant contribué à la hausse des Importations en 2024 (en milliards FCFA)	26
Graphique 20: Origine des Importations en 2024 (en milliards FCFA).....	27
Graphique 21: Variation des termes de l'échange	27
Graphique 22: Part des dépôts sur le marché bancaire au Cameroun en 2024	30
Graphique 23: Part des crédits sur le marché bancaire au Cameroun en 2024	31
Graphique 24: Situation de la mobilisation des recettes internes en 2024 (en milliards) .	33
Graphique 25: Exécution des dépenses publiques en 2024 (en milliards FCFA).....	34
Graphique 26: Part des dépenses en capital en 2024 suivant les sources de financement (en milliards FCFA)	34
Graphique 27: Composition des dépenses courantes et en capital en 2024 (en milliards FCFA).....	35

Graphique 28: Encours de la dette directe et à garantie publique en 2024 (en milliards)	36
Graphique 29: Encours de la dette du secteur public en 2024 (en milliards).....	36
Graphique 30: Structure de l'encours de la dette extérieure en 2024 (en milliards)	37
Graphique 31: Structure de l'encours de la dette extérieure (en %)	37
Graphique 32: Répartition de l'encours de la dette intérieure (en milliards).....	38
Graphique 33: Structure de l'encours de la dette intérieure (en %)	38
Graphique 34: Répartition du service de la dette extérieure (en milliards)	39
Graphique 35: Répartition du service de la dette intérieure (en milliards)	39
Graphique 36 : Evolution des Soldes Engagés Non Décaissés Extérieurs (SEND's) (en milliards FCFA).....	40
Graphique 37 : Evolution de la notation du Cameroun par Standard and Poor's.....	41
Graphique 38 : Evolution de la notation du Cameroun par Moody's.....	41
Graphique 39 : Evolution de la notation du Cameroun par Fitch Ratings	41
Graphique 40 : Principaux obstacles rencontrés par les entreprises installées au Cameroun en 2024	48
Graphique 41 : Répartition des obstacles selon les types d'entreprises	48
Graphique 42 : Répartition des obstacles selon les régions.....	49
Graphique 43 : Evolution de la note du Cameroun dans le cadre du CPIA.....	49
Graphique 44: Evolution des notes CPIA du Cameroun de 2022 à 2023 sur certains facteurs spécifiques	50
Graphique 45: Répartition du BIP par sources de financement	57
Graphique 46: Evolution du poids des ressources transférées dans les ressources internes ordinaires sur la période 2016-2023 (en %).....	59
Graphique 47 : Proportion des naissances dans un établissement de santé.....	80
Graphique 48 : Proportion des accouchements assistés	80
Graphique 49 : Evolution de la température annuelle mondiale depuis la période préindustrielle (surface de la terre et océanique) (en degré celsius).....	104
Graphique 50 : Engagement de réduction de gaz à effet de serre dans la CDN du Cameroun.....	112

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution des emplois du PIB	18
Tableau 2: Situation monétaire à fin décembre 2024 (en milliards FCFA)	29
Tableau 3: Réalisation des critères de convergence multilatérale au Cameroun.....	42
Tableau 4: Indicateurs de surveillance multilatérale	43
Tableau 5 : Evolution des scores du Cameroun sur les différents piliers de l' indice mondial de l' innovation de l' Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle entre 2022 et 2023	51
Tableau 6: Synthèse dudit PIP par axe d' intervention.....	55
Tableau 7: Synthèse de la programmation des projets PIP 2025-2027	56
Tableau 8: Répartition du BIP par sources de financement et grandes masses (en milliards FCFA).....	58
Tableau 9: Répartition du BIP par secteur (en milliards FCFA).....	58
Tableau 10: Évolution des Ressources Transférées du BIP en Crédits de Paiement de 2018 à 2024 (en milliards FCFA)	59
Tableau 11: Calendrier de démantèlement et pourcentage de réduction tarifaire par groupe de produit.....	69
Tableau 12 : liste des formations sanitaires (FOSA) éligibles au mécanisme du chèque santé en 2024.....	80
Tableau 13: Critères de performance quantitatifs (QPC) dans le cadre des accords FEC et MEDC	83
Tableau 14: Cibles indicatives dans le cadre des accords FEC et MEDC	84
Tableau 15: Evolution de la mise en œuvre des repères structurels.....	86
Tableau 16 : tableau des mesures structurelles mises en œuvre dans le cadre du PIISAH	100
Tableau 17: Evolution de la croissance du PIB (en %)	119
Tableau 18: Evolution du secteur primaire (en %)	120
Tableau 19: Evolution du secteur secondaire (en %).....	120
Tableau 20: Evolution du secteur tertiaire (en %)	121
Tableau 21: Evolution des emplois du PIB	122
Tableau 25: Matrice des risques	124

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Evolution des principaux produits exportés.....	126
Annexe 2: Evolution des principaux produits importés.....	127
Annexe 3: Evaluation des politiques et institutions nationales en 2024 (CPIA)	128
Annexe 4: PIP 2025-2027 suivant les axes stratégiques de la SND30.....	129

LISTE DES ACRONYMES

ACC	Adaptation au Changement Climatique
AE	Autorisation d'Engagement
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AIC	Agriculture Intelligente face au climat
ALUCAM	Aluminium du Cameroun
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
AN	Assemblée Nationale
APE	Accords de Partenariat Économique
APEX	Agence de Promotion des Exportations
API	Agence de Promotion des Investissements
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BDP	Balance des Paiements
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BID	Banque Islamique de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAM	Cameroun
CAMTEL	Cameroon Telecommunications
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CARPA	Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariats
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDC	Cameroon Development Corporation
CDEC	Caisse des Dépôts et consignations

CDHC	Commission Nationale des Droits de l'Homme du Cameroun
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEAC	Centres d'Education et d'Actions Communautaires aux Communes
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CICAM	Cotonnière Industrielle du Cameroun
CO2	Dioxyde de Carbone
CONSUPE	Contrôle Supérieur de l'Etat
COTIE	Comité Technique Interministériel d'Experts chargé de l'Examen des dossiers de maturité des projets
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CTS	Comité Technique de Suivi des Programmes Economiques
CP	Credits de Paiement
CPIA	Evaluation des politiques et des institutions nationales
CRS	Contrat de Réformes Sectorielles
CRTV	Cameroon Radio Television
CSPH	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTR	Commission Technique de Réhabilitation des Entreprises du secteur public et Parapublic
CTS	Comité Technique de Suivi des Programmes Économiques
DA	Droits d'Accises
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGEPIP	Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics
DGI	Direction Générale des Impôts
DGSN	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DP	Division de la Prévision
DPO	Development Policy Opération
DTS	Droits de Tirages Spéciaux

DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EMF	Etablissement de MicroFinance
EEP	Etablissement et Entreprise Publique
EP	Entreprises Publiques
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FCP	Fonds de ContrePartie
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FEM	Forum Economique Mondial
FINEX	Financement Extérieur
FMI	Fonds Monétaire International
FODECC	Fonds de Développement des filières Cacao et Café
FRD	Facilité pour la Résilience et la Durabilité
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GTCI	Global Talent Competitiveness Index
IDA	International Development Association
IDE	Investissement Direct Etranger
INS	Institut National de la Statistique
INSEAD	Institut Européen d'Administration des Affaires
IS	Impôt sur les Sociétés
ICG	Initiative sur le Commerce Guidé
Km	Kilomètre
Kv	Kilovolt
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finance Rectificative
MEDC	Mécanisme Elargi De Crédit
MINAC	Ministère des Arts et de la Culture
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINCOM	Ministère de la Communication
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	Ministère des Finances
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINH DU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la recherche Scientifique et de l'Innovation
MINSANTE	Ministère de la Santé publique
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINT	Ministère des Transports
MINTOURL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MW	Mégawatt
NBE	Nomenclature Budgétaire de l'Etat
NO	Nord-Ouest
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OSC	Organisation de la Société Civile
OT	Obligations du Trésor
PAD	Port Autonome de Douala

PAEPYS	Projet d’Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et de ses environs
PAIRPEV	Projet d’Appui à l’Insertion et la Réinsertion Socio-Professionnelle des Personnes Vulnérables
PAK	Port Autonome de Kribi
PAPSS	Système Panafricain de Paiement et de Règlement
PAREC	Programme d’Appui à la Réforme de l’Education au Cameroun
PARPAC	Programme d’Appui au Renforcement de la Production Agricole du Cameroun
PCA	Président du Conseil d’Administration
PDFP	Plateforme de Dialogue sur les Finances Publiques
PDU	Plan de Développement Urbain
PEF	Programme Economique et Financier
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PFNL	Produits Forestiers Non ligneux
PGRGFP	Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d’Investissement Prioritaire
PLADDT	Plans Locaux d’Aménagement et de Développement Durable du Territoire
PLANUT	Plan d’Urgence Triennal pour l’Accélération de la Croissance Economique
PM	Premier Ministre
PME	Petite et Moyenne et Entreprise
PNIA	Programme National d’Investissement Agricole
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PPRD	Plan Présidentiel pour la Reconstruction et le Développement
PPRD/NOSO	Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest
PRC	Présidence de la République du Cameroun
PRD	Plan Régional de Développement
PROBMIS	Système d’Information de Gestion du Budget Programme
PROLAC	Projet Régional et de Développement du Lac Tchad

PRRTERS	Projet de Remise à Niveau des Réseaux de Transport d'Electricité et de Réforme du Secteur
PSV	Personne Socialement Vulnérable
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTS-J	Plan Triennal Spécial Jeunes
PZTN	Plan de Zonage du Territoire National
RESUC	Registre Social Unifié du Cameroun
RIE	Réseau Interconnecté Est
RIO	Ressources Internes Ordinaires
RIS	Réseau Interconnecté Sud
RR	Rencontres Régionales
RT	Ressources Transférées
RU	Royaume Uni
S&P	Standard & Poor's
SAN	Sécurité Alimentaire Nutritionnelle
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur rural
SEND	Soldes Engagés Non Décaissés
SIDA	Syndrome de l'ImmunoDéficiency Acquis
SND-30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SO	Sud-Ouest
SONAMINES	Société Nationale des Mines
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SPM	Services du Premier Ministre
SRADDT	Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SUCAM	Santé Universelle du Cameroun
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TIMP	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TRANSFAGRI	Programme Intégré de Valorisation et de Transformation des Produits Agricoles et Agroalimentaires

TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USA	United States of America
USD	United States Dollar
UE	Union Européenne
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZES	Zones Économiques Spécialisées
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

VUE D'ENSEMBLE

2 024 aura été une année de plus où la résilience de l'économie camerounaise a été mise à rude épreuve par un contexte mondial marqué par les incertitudes et de nombreux défis notamment la persistance de la fragmentation géopolitique et le maintien des conditions financières restrictives. Néanmoins, le taux de croissance s'est établi à 3,5%, en hausse de 0,3 point par rapport à l'année précédente, porté par (i) l'amélioration de l'offre énergétique et en eau, (ii) l'amélioration progressive de la situation dans les régions en proie aux crises sécuritaires, (iii) la mise en œuvre des réformes, notamment dans la gestion des finances publiques, le climat des affaires et la lutte contre les changements climatiques.

Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de ses principales politiques et stratégies malgré le contexte international peu favorable. La SND30 a suivi son cours, avec des avancées significatives dans le domaine des industries manufacturières et des services, du secteur rural, des infrastructures, du capital humain et du bien-être, de la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, de la gouvernance et de la décentralisation. Le déploiement de la couverture santé universelle s'est poursuivi avec un doublement des personnes enrôlées, l'extension du chèque santé aux régions du Nord-ouest et du Sud-ouest et le démarrage de la plateforme numérique de formation pour les personnels (Open IMIS). Par ailleurs, l'implémentation de la politique d'import substitution a connu une accélération avec le démarrage de la mise en œuvre du Plan triennal intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) et l'accompagnement de certains industriels du secteur agroalimentaire à l'utilisation des produits agricoles locaux dans leur processus de production. Relativement à la ZLECAF, le Cameroun a réalisé ses premières exportations dans le cadre de l'initiative du commerce guidé (ICG).

Face à la recrudescence des chocs et la persistance des incertitudes portées par la situation géopolitique mondiale, les leviers d'action suivants pourraient permettre de consolider la résilience à long terme de l'économie camerounaise. Le **premier levier** est la poursuite de la mise en œuvre des politiques structurelles inscrites dans la SND30 en les adaptant au contexte mondial actuel et en prenant en compte les leçons des premières années de mise en œuvre. Le **deuxième levier** consiste à tirer profit du contexte géopolitique mondial actuel en définissant un positionnement qui tient compte de nos forces et qui pourrait contribuer à attirer davantage d'Investissements Directs Etrangers (IDE), accélérer l'intégration dans les chaînes de valeurs mondiales et régionales et contribuer au transfert de technologie. Le **troisième levier** est la poursuite de la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la viabilité des finances publiques. Cela devra notamment passer par un accroissement de la mobilisation des ressources internes sans compromettre la rentabilité des entreprises, une meilleure gestion des arriérés internes, l'augmentation des investissements productifs et des dépenses sociales ainsi qu'une gestion de la dette plus adéquate.

En perspective, le taux de croissance pour l'année 2025 devrait être de 3,9%. Cela est notamment tributaire d'une meilleure résilience de notre économie portée par la mise en service de nombreux projets majeurs et la mise en œuvre de réformes. Toutefois, la guerre commerciale initiée par les Etats-Unis, la fragmentation géopolitique mondiale et les conditions financières internationales restrictives pourraient avoir des effets néfastes. Au niveau national, si l'inflation devrait poursuivre sa décélération, d'autres risques pèsent sur l'économie camerounaise notamment la maîtrise de l'endettement public, la dégradation des conditions climatiques ainsi que l'évolution de la situation et de l'activité dans les zones économiquement sinistrées.

RESUME EXECUTIF

La croissance économique mondiale est restée stable en 2024, en lien avec le regain d'activités dans la zone euro, et la résilience de certains pays émergents. Ainsi, d'après les perspectives de l'économie mondiale du FMI d'avril 2025, la croissance mondiale s'est située à 3,3% en 2024 comme l'année précédente. Dans les économies avancées, la croissance s'est située à 1,8%, alors qu'elle s'est établie à 4,3% dans les pays émergents et en développement, et à 3,8% en Afrique subsaharienne. Dans la zone CEMAC, la croissance s'est établie à 2,9% sous l'impulsion des dynamiques favorables observées notamment au Cameroun et au Gabon.

Au niveau national, malgré la persistance des tensions inflationnistes et la baisse de la production pétrolière et gazière, l'activité économique a bénéficié du dynamisme de l'agriculture industrielle d'exportation et des services. Ainsi, le secteur primaire a enregistré une croissance de 3,5% contre 3,2% en 2023. De même, le secteur tertiaire a crû de 4,5% en 2024 contre 3,9% en 2023, en raison de la bonne tenue de l'activité dans les branches "banque et organisme financiers" (+10,2%), "télécommunication (+6,4%) et "restaurants et hôtels" (+5,4%). Au niveau du secteur secondaire, on a observé un ralentissement de l'activité en liaison avec la baisse sensible de la production dans les industries extractives (-8,8%). Le taux de croissance global du PIB s'est ainsi établi à 3,5% contre 3,2% en 2023.

En ce qui concerne le niveau de prix, les pressions inflationnistes se sont poursuivies en 2024, en lien avec la hausse des prix du carburant à la pompe. Le taux d'inflation s'est situé à 4,5% contre 7,4% en 2023. Cette inflation a principalement été tirée par la hausse des prix du Transports (+12,3%) et des Produits alimentaires (+5,6%).

En raison d'un accroissement sensible des exportations hors hydrocarbures, comparativement aux importations, le taux de couverture des exportations par les importations en 2024 s'est amélioré. Il s'est accru de 5,2 points pour s'établir à 65,1%. Ainsi, le solde commercial, structurellement déficitaire, s'est amélioré de 265,8 milliards FCFA pour s'établir à - 1 747,3 milliards de FCFA.

En lien avec la volonté des pouvoirs publics de réduire le coût de la subvention des prix à la pompe sur le budget de l'Etat et d'accroître les marges budgétaires nécessaires pour le financement des investissements, le Gouvernement a adopté en juin 2024 une ordonnance modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de finances de cet exercice, relevant ainsi de 538 milliards FCFA (+7,9%) le budget de l'Etat pour le porter à 7 278,1 milliards FCFA, dont 7 212,5 milliards FCFA pour le budget général et 65,5 milliards FCFA pour les Comptes d'Affectation Spéciale. Ainsi, à fin décembre 2024, les recettes totales mobilisées se sont établies à 5 075,2 milliards FCFA, enregistrant une

augmentation de 93,3 milliards FCFA par rapport à fin décembre 2023. Ce qui a été rendu possible grâce notamment à l'élargissement de l'assiette fiscale et l'extension de la base des contribuables. Comparativement à l'objectif annuel de 5 235,1 milliards FCFA prévu dans la loi des finances rectificative, le taux de réalisation des recettes s'élève à 96,9%. En ce qui concerne les dépenses, elles se sont situées à 5 513,7 milliards FCFA contre 5 086,3 milliards FCFA, soit une augmentation de 427,4 milliards FCFA, portée conjointement par les dépenses courantes (+139,9 milliards FCFA et les dépenses en capital (+287,5 milliards FCFA). Le taux d'exécution des dépenses se situe à 96,2% en augmentation de 4,2 points par rapport à 2023. En somme, le déficit budgétaire global (base ordonnancements) s'est établi à -487,6 milliards FCFA, soit près de 1,5% du PIB.

Le Cameroun a poursuivi durant l'année 2024 la mise en œuvre de sa politique d'endettement prudente visant à satisfaire les besoins de financement de l'Etat à moindre coût, et à respecter ses obligations de paiement vis-à-vis de ses partenaires. A cet effet, au terme de ladite année, l'encours de la dette directe de l'administration centrale (y compris les restes-à-payer) s'est accru de 1 055 milliards FCFA, soit 3,3% du PIB pour se situer à 13 189 milliards FCFA (41,5% du PIB). Cette évolution est attribuable à un accroissement de la dette extérieure de 734 milliards FCFA (2,3% du PIB) et de la dette intérieure de 321 milliards FCFA, (1% du PIB). Il convient d'indiquer que l'accroissement de la dette extérieure résulte principalement de la réalisation d'une émission d'obligations internationales d'un montant de 333,5 milliards.

L'amélioration de la compétitivité de l'économie et du climat des affaires reste sur une dynamique favorable. Le Cameroun progresse dans la plupart des classements mondiaux, notamment du fait de la facilitation des procédures de conformité administrative. Ces progrès se sont traduits par des entrées d'IDE de 442,7 milliards de FCFA. Conjugués aux ressources des investisseurs locaux, ces investissements ont permis de réaliser plusieurs projets d'envergure notamment dans le sous-secteur des industries manufacturières. Le maintien de cette dynamique nécessite de renforcer les actions visant (i) la digitalisation de l'administration publique ; (ii) la facilitation de l'accès aux facteurs de production ; (iii) l'innovation au sein des entreprises ; et (iv) l'amélioration de l'offre d'infrastructures économiques.

L'enveloppe du BIP 2024 est concentrée à plus de ¾ sur le développement des infrastructures et la production. Les taux d'engagement, de liquidation et d'ordonnement se sont respectivement établis à 65,5%, 65,4% et 61,9% à fin novembre 2024.

En 2024, la mise en œuvre de la CSU a enregistré deux avancées majeures à savoir : (i) l'extension du mécanisme de chèque santé dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, portant ainsi à sept (07) le nombre de régions couvertes par ce mécanisme ; (ii) le lancement officiel de la plateforme numérique

(Open IMIS) pour renforcer les compétences des personnels de santé en vue d'améliorer la qualité des soins et la gestion des programmes de santé. A fin décembre 2024, le nombre de personnes enrôlées a plus que doublé pour se situer à près de 3,6 millions. En ce qui concerne les prises en charge, **281 771 accouchements** ont été réalisés (y compris des césariennes), **1 080 424 enfants** ont été consultés gratuitement, **1 230 personnes ont été dialysées** deux fois par semaine, et **481 147 personnes vivantes avec le VIH** prises en charge.

La mise en œuvre du programme économique et financier 2021-2024 avec le FMI s'est poursuivie de manière satisfaisante. Au titre de l'exercice 2024, le programme a fait l'objet de deux (02) revues toutes jugées concluantes par le Conseil d'Administration du FMI. L'approbation de la sixième revue a donné lieu aux décaissements des appuis budgétaires correspondants à 55 millions de DTS, au titre du programme et 34,5 millions de DTS en rapport avec la FRD. Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme ont été en cohérence avec les réformes structurelles engagées avec les autres PTFs à savoir la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne. La septième revue dudit programme a débuté en octobre 2024 et n'a pas pu s'achever la même année.

L'opérationnalisation de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) se poursuit. Dans le cadre de l'Initiative du Commerce Guidé (ICG), le Cameroun a exporté le 5 juillet 2024 à partir du port de Douala, près de 99,4 tonnes de lingots d'aluminium sous le régime de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine. Il s'agit de 4 conteneurs de 20 pieds de lingots d'aluminium produits par la Compagnie camerounaise d'aluminium (Alucam), et destinés à l'entreprise algérienne Alfilect pour la fabrication des câbles électriques.

Le Cameroun est résolument engagé, avec le reste de la communauté internationale, dans la lutte contre le Changement Climatique, afin de préserver la planète et ne pas mettre en péril les efforts déjà réalisés dans son processus de développement. Ainsi, le pays a ratifié les accords internationaux, renforcé son dispositif institutionnel, et densifié son cadre de planification stratégique pour une meilleure prise en compte des considérations liées au climat. Dans le cadre de la loi de finances 2025, un Document Budgétaire Sensible au Climat (DBSC) y a été annexé. Son champ d'application concerne dans un premier temps le Budget d'Investissement Public (BIP) de neuf (09) administrations pilotes ciblées à savoir le MINTP, le MINH DU, le MINEE, le MINT, le MINADER, le MINEPIA, le MINSANTE, le MINFOF et le MINEPDED.

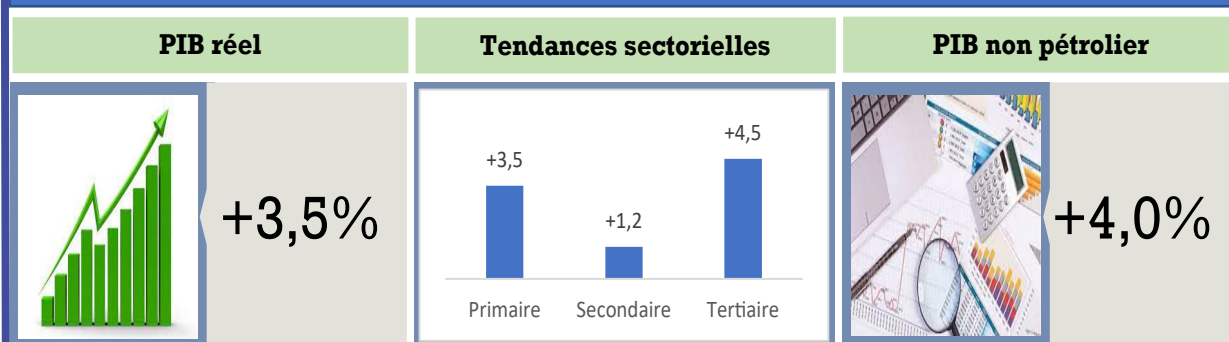
En perspective, malgré les fortes incertitudes liées à l'environnement international, les perspectives économiques sur la période 2025-2027 restent favorables. Le taux de croissance est estimé à 3,9% en 2025 et à 4,2% en moyenne sur la période 2026-2027. Les tensions inflationnistes devraient progressivement s'atténuer à moyen terme et revenir vers le seuil communautaire de 3%. Le déficit

budgétaire devrait rester autour de 1% tout au long la période, dans le souci de maîtriser le niveau d'endettement en dessous de 45% du PIB.

Plusieurs facteurs peuvent toutefois influencer ces projections. Il s'agit en particulier de (i) la résurgence des crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ; (ii) les fluctuations des prix des matières premières ; (iii) la persistance des tensions inflationnistes ; (iv) la non mise en œuvre des réformes structurelles à bonne date et (v) la faible mobilisation des ressources non pétrolières.

L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2024

EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE NATIONALE



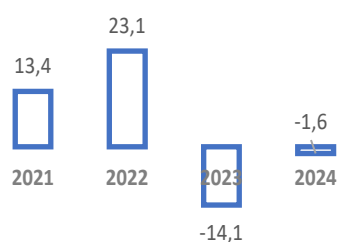
INFLATION



ECHANGES COMMERCIAUX



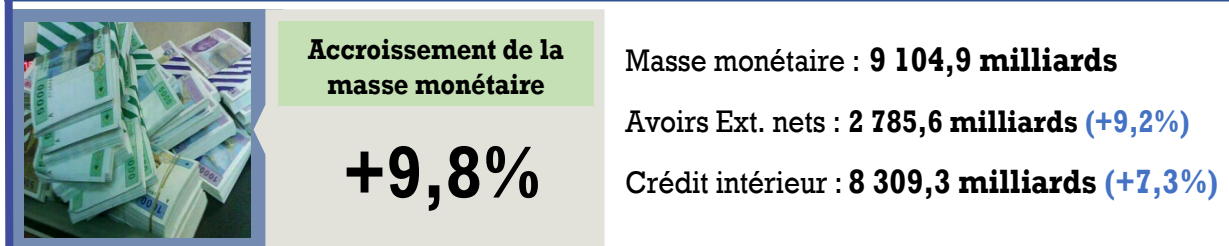
Termes de l'échange



Dégradation des termes de l'échange

Soutenue par un accroissement plus important de l'indice des prix des importations

SITUATION MONETAIRE



FINANCES PUBLIQUES

Recettes internes et dons

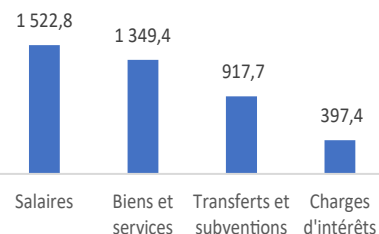


en milliards FCA

Rec. Pétrolières	688,7
Rec. Non Pétro.	3 962,8
Dons	84,8
TOTAL	5 075,2

Dépenses courantes

4 187,3 milliards



BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICS



BIP

1 604,1 milliards
en crédits de paiement

En hausse de **18%**

A fin nov. 2024

Taux d'ordonnancement

61,9%

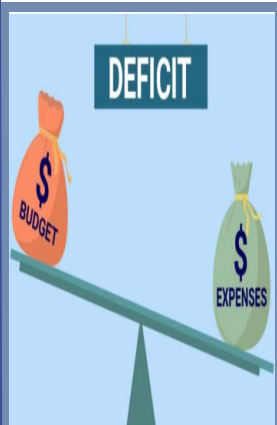
Taux de liquidation

65,4%

Taux d'engagement

65,5%

DEFICIT/EXCEDENT PUBLIC



Déficit budgétaire (base ord.)

-487,6 milliards

-1,5% du PIB

DETTE PUBLIQUE DIRECTE

13 189 milliards FCFA

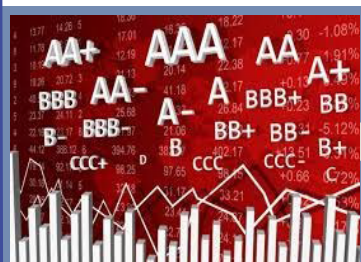
8 757

Dettes extérieures

4 432

Dettes intérieures

NOTATIONS SOUVERAINES

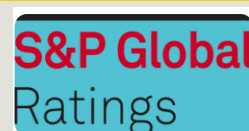
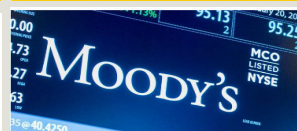


B

Caal

B-

Fitch Ratings



CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

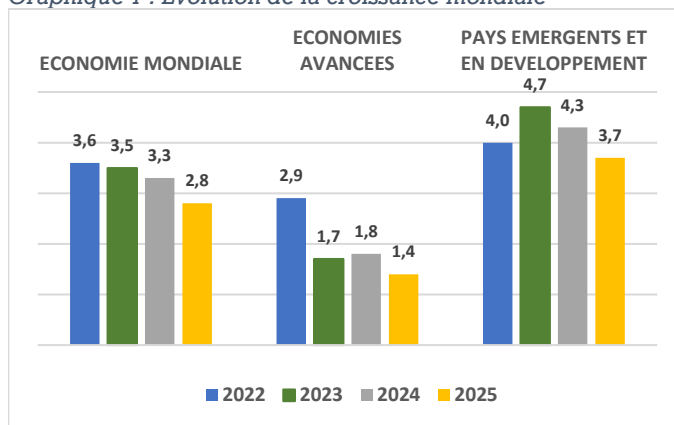
L'économie mondiale a retrouvé une certaine stabilité en 2024, après quatre années de perturbations prolongées et inédites. Ainsi, la croissance mondiale est restée stable, après plusieurs années de décélération. Cette situation est essentiellement imputable : (i) au redressement observé dans la zone euro qui fait face à une crise énergétique induite par le conflit en Ukraine ; (ii) à la résilience de l'économie chinoise qui fait face à des fragilités persistantes dans le secteur immobilier ; (iii) au regain d'activité dans certains pays émergents d'Amérique Latine et d'Afrique. En Afrique subsaharienne, l'activité économique a considérablement progressé, sous l'effet de l'investissement public, des exportations de produits de base et des efforts de diversification économique. Cette dynamique est également observée dans la zone CEMAC, où la croissance a connu une amélioration en 2024.

L'année 2024 s'est déroulée dans un contexte international caractérisé notamment par : (i) un recul progressif de l'inflation à l'échelle mondiale, bien que les prix des services demeurent élevés dans plusieurs régions, à l'instar des économies avancées ; (ii) un maintien des conditions financières restrictives, avec un assouplissement monétaire encore prudent de la part des principales banques centrales ; et (iii) une persistance de la fragmentation géopolitique, alimentée par l'intensification des tensions au Moyen-Orient, manifestée par les attaques contre les navires commerciaux en mer Rouge, ainsi que la poursuite du conflit en Ukraine, ce qui a renforcé les perturbations sur les échanges mondiaux et accru les incertitudes sur les chaînes d'approvisionnement.

La croissance économique mondiale ralentie en 2024 ...

Selon les perspectives de l'économie mondiale d'avril 2025 (FMI), la croissance mondiale en 2024 devrait connaître un ralentissement par rapport à l'année précédente, avec une évolution estimée à 3,3% contre 3,5% en 2023. Cette situation est particulièrement liée au ralentissement de l'activité enregistré dans certains pays émergents et en développement.

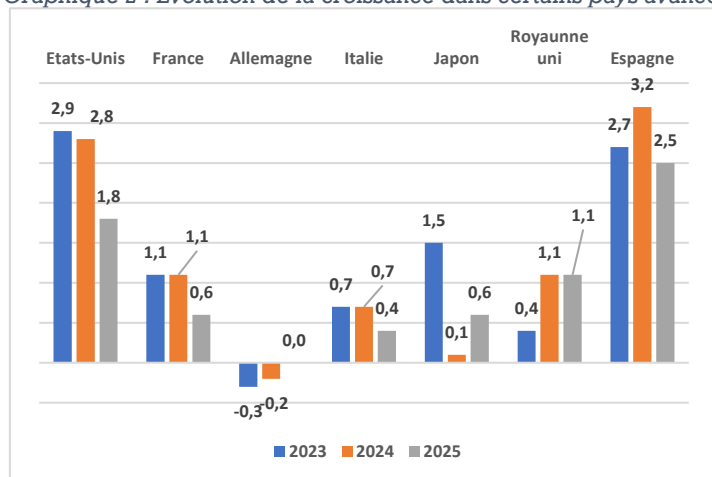
Graphique 1 : Evolution de la croissance mondiale



Source : FMI (2025), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale.

Dans les économies avancées, la croissance est estimée à 1,8% en 2024 contre 1,7% en 2023. Cette évolution est à mettre en lien avec le regain d'activité économique au Royaume-Uni, et le redressement enregistré dans la zone Euro, après les difficultés rencontrées à la suite de la réduction drastique de l'approvisionnement en gaz russe.

Graphique 2 : Evolution de la croissance dans certains pays avancés



Source : FMI (2025), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale.

En effet, le taux de croissance au Royaume-Uni a connu une progression de 0,7 point passant de 0,4% en 2023 à 1,1% en 2024, en raison des effets positifs sur la demande intérieure des politiques budgétaires et monétaires expansionnistes, de la réduction des prix de l'énergie et de la baisse de l'inflation.

Dans la zone euro, la croissance est estimée à 0,9 %

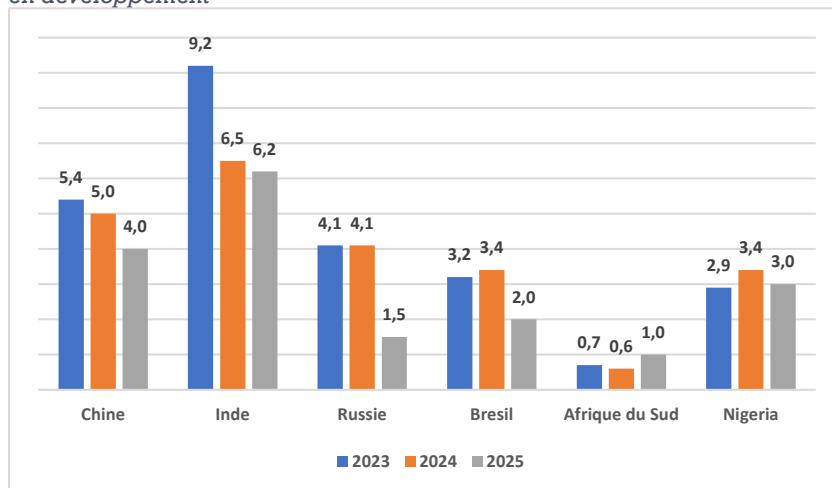
en 2024 contre 0,4% précédemment, à la faveur de résultats plus satisfaisants au niveau des exportations, et d'un dynamisme des services, notamment en Espagne où le taux de croissance s'est établi à 3,2% en 2024 contre 2,7% en 2023. En ce qui concerne l'Allemagne, des faiblesses persistantes dans le secteur manufacturier continuent de peser sur la croissance. Ainsi, le pays continue d'être en récession en 2024 (-0,2% après -0,3% en 2023). Cependant, le rythme de l'activité économique est resté stable en France (1,1%) et en Italie (0,7%).

Par ailleurs, l'économie Américaine a fait preuve de résilience avec une hausse de 2,8 % après 2,9% en 2023, soutenue par la vigueur de la demande intérieure et la poursuite des investissements publics.

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance a connu un ralentissement passant de 4,7 % en 2023 à 4,3 % en 2024. Ce ralentissement résulte principalement des décélérations enregistrés dans les économies émergentes

d'Asie, où la croissance est passée de 6,1 % à 5,3%. En effet, des fragilités persistantes dans le secteur immobilier en Chine, ont contribué au ralentissement de l'activité, avec une croissance qui s'est établie à 5,0 % en 2024, contre 5,4% en 2023. De même, la baisse de la

Graphique 3 : Evolution de la croissance dans certains pays émergents et en développement



Source : FMI (2025), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale.

consommation privée et des investissements publics en Inde a induit une décélération de la croissance dans ce pays à 6,5% contre 9,2% en 2023. Ces contreperformances n'ont pas pu être complètement compensées par les évolutions positives observées en Nigeria (3,4% après 2,9% en 2023) et au Brésil (3,4% après 3,2%).

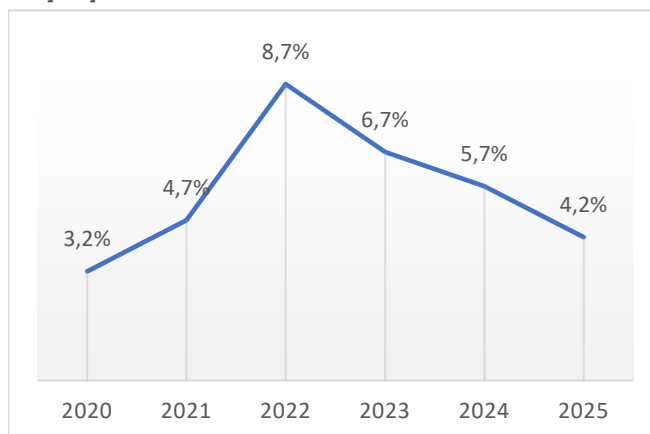
S'agissant de l'Afrique subsaharienne, la croissance qui s'est établie à 4% en 2024 après 3,6% en 2023 est liée entre autres aux effets de la bonne tenue des cours internationaux des matières premières agricoles, de l'amélioration de la demande intérieure et de la mise en œuvre d'importantes réformes dans la gestion des finances publiques et des investissements. En conséquence, certaines des plus grandes économies du Continent ont connu des taux de croissance plus importants en 2024, à savoir le Nigéria (3,4% contre 2,9% en 2023) et l'Ethiopie (8,1% contre 7,2%). L'Afrique du Sud a pour sa part connu une croissance de 0,6% après 0,7% en 2023.

Dans la CEMAC, la croissance s'est établie à 2,9% contre 2,2% en 2023, sous l'impulsion des dynamiques favorables observées notamment au Cameroun et au Gabon, ainsi que le redressement enregistré en Guinée Equatoriale (1,9% après -5,1% en 2023).

... avec une inflation qui continue de reculer

Après une accélération de l'inflation entre 2020 et 2022, du fait de la forte reprise économique post-COVID, des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et des contraintes imposées par la crise en Ukraine, l'inflation mondiale a commencé à reculer en 2023 dans pratiquement toutes les régions du monde. Cette dynamique a été favorisée par la mise en œuvre de manière synchronisée dans la plupart des économies du Monde des politiques monétaires et budgétaires restrictives.

Graphique 4 : Evolution de l'inflation mondiale



Source : FMI (2025), mise à jour des perspectives de l'économie mondiale.

Ainsi, les prix à la consommation ont connu au niveau mondial un recul de 1 point en 2024 passant de 6,7% en 2023 à 5,7% en 2024. Dans les économies avancées, l'inflation est passée de 4,6% en 2023 à 2,6% en 2024. Pour ce qui est des pays émergents, l'inflation a également fortement reculé en se situant à 7,7% en 2024 contre 8,1% en 2023. Dans la zone CEMAC, le recul de l'inflation est de 1,5 point (3,9% contre 5,4% en 2023).

CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

Au niveau national, les faits majeurs ayant régi l'évolution de l'activité économique en 2024 sont en relation avec (i) l'atténuation marquée des tensions inflationnistes, en cohérence avec les politiques monétaires restrictives au niveau mondial et régional, ainsi que la hausse progressive de l'offre nationale ; (ii) la poursuite du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, qui a favorisé la mise en œuvre d'importantes réformes pour le climat des affaires, et la gestion des finances publiques et également l'accès à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) en vue de renforcer la résilience au changement climatique ; (iii) l'amélioration de l'offre énergétique et de la production d'eau potable, ayant favorisé la réduction du coût des facteurs; (iv) une nouvelle révision à la hausse des prix du carburant à la pompe, en vue d'élargir l'espace budgétaire pour le financement des investissements productifs ; (v) le relèvement progressif de la situation socioéconomique dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et (vi) la poursuite de la mise en œuvre de la SND30, avec un accent particulier sur la réduction de la dépendance aux importations.

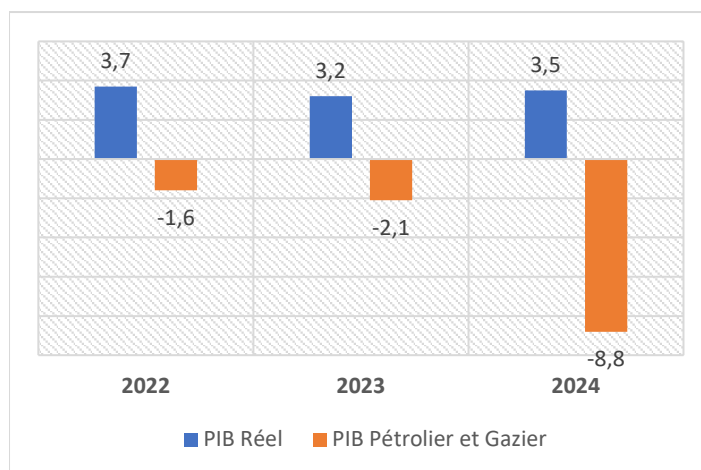
CHAPITRE I : L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2024

1.1. ECONOMIE REELLE

1.1.1 Croissance du PIB

En dépit d'une conjoncture internationale difficile, l'activité économique au niveau national en 2024 est restée résiliente. En effet, **le taux de croissance réel du PIB s'est situé à 3,5%** contre 3,2% en 2023. Cette croissance reste également tirée par la dynamique non pétrolière. Ainsi, la croissance de l'activité non pétrolière est estimée à 4,0%, après 3,6% en 2023 et 3,9% en 2022.

Graphique 5: Evolution du PIB réel

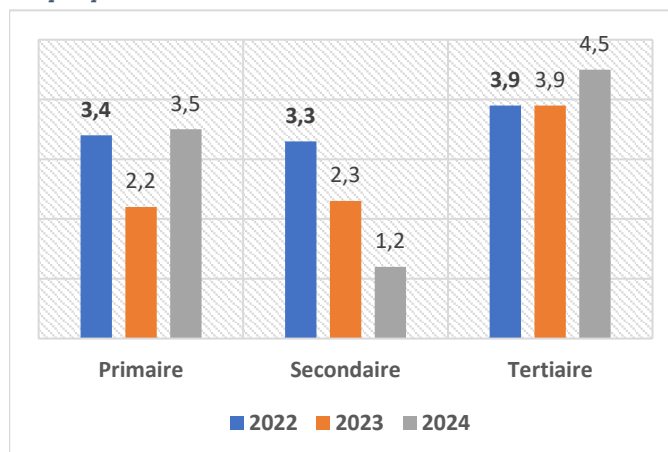


Source : Unité de cadrage macroéconomique (2025).

En revanche, la contraction du secteur pétrolier s'est poursuivie, en lien avec la baisse naturelle des rendements des puits en exploitation. Ainsi, la production dans ce secteur a reculé de 8,8%, après des baisses respectives de 2,1% et 1,6% en 2023 et 2022.

Sur le plan sectoriel, la croissance en 2024 a été portée par les secteurs primaire et tertiaire. En effet, les dernières estimations indiquent des évolutions de : **(i) 3,5% dans le secteur primaire contre 2,2% en 2023 ; et (ii) 4,5% dans le secteur tertiaire après 3,9% en 2023.**

Graphique 6: Evolution sectorielle du PIB



Source : Unité de cadrage macroéconomique (2025).

Pour ce qui est du secteur secondaire, il enregistre un ralentissement en se situant à **1,2% en 2024 après 2,3% en 2023.**

I.1.2 Evolution sectorielle du PIB

A. Secteur Primaire

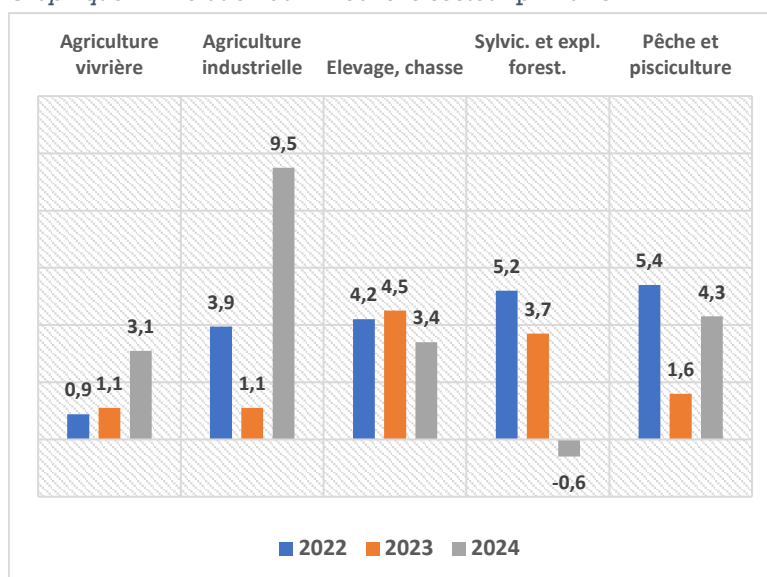
En 2024, la croissance dans le secteur primaire (3,5% contre 2,2% en 2023) est principalement soutenue par les bonnes performances observées dans certaines branches d'activités, notamment l'agriculture industrielle (9,5% en 2024 contre 1,1% en 2023), l'agriculture vivrière (3,1% contre 1,1% un an plus tôt) et la pêche et la pisciculture (4,3% contre 1,6%). Par contre, on observe plutôt un ralentissement dans la branche Elevage et la chasse (3,4% contre 4,5%). En ce qui concerne la sylviculture et l'exploitation forestière, cette branche connaît un recul (-0,6% contre 3,7%), en lien avec l'augmentation des droits de sortie sur ce produit, en vue de réorienter progressivement les acteurs de la filière vers la troisième transformation du bois.

L'évolution de ce secteur est à mettre en relation avec : (i) la hausse des cours de certains produits exportés (cacao, caoutchouc), avec leur effet incitatif sur les producteurs locaux ; (ii) la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes visant l'amélioration de l'accès aux intrants (semences, engrais, alevins et produits phytosanitaires),

à l'instar du Programme d'Appui au Renforcement de la Production Agricole du Cameroun (PARPAC) ; (iii) la reprise progressive des activités dans les régions économiquement sinistrées, en particulier dans le Nord-Ouest avec l'accélération des activités de la *Cameroon Development Corporation* (CDC); (iv) la poursuite de la mise en œuvre du plan de redressement et de modernisation de la filière cotonnière et (v) la hausse de la demande intérieure, en liaison avec les incitations gouvernementales ayant favorisé le dynamisme de la transformation locale.

Ainsi, à titre illustratif, on note sur l'année 2024 une hausse sensible des quantités exportées de banane (16,3%), de caoutchouc brut (34,2%) et de coton (19,1%).

Graphique 7: Evolution du PIB dans le secteur primaire



Source : Unité de cadrage macroéconomique (2025)

B. Secteur Secondaire

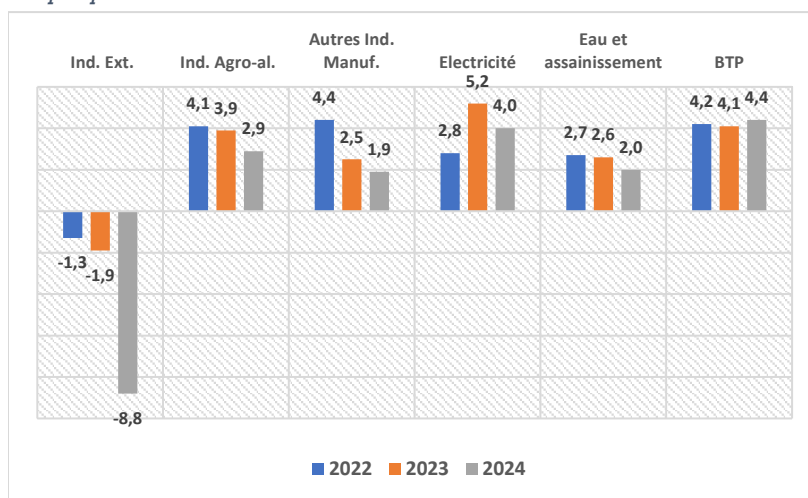
En raison de la forte diminution de la production pétrolière, l'activité dans le secteur secondaire a ralenti. Le taux de croissance dans ce secteur devrait s'établir à **1,2% en 2024 contre 2,3% en 2023**.

Toutefois, on relève que le secteur secondaire hors hydrocarbures continue de garder une évolution positive. Les branches de l'agroalimentaire et des autres industries manufacturières ont bénéficié de l'extension des capacités des entreprises existantes, mais aussi de l'entrée en exploitation de nouveaux opérateurs. A cet effet, nous pouvons relever la mise en service :

- (i) **dans le secteur brassicole**, de l'usine de la Swiss African Premium Beverage (SAPB), d'une capacité de production de 60 milles hectolitres, ainsi que la nouvelle chaîne de production de Boissons du Cameroun (SABC), destinée à accroître, de 18%, la fabrication des boissons (3,6 millions d'hectolitres) et de 31% leur conditionnement (capacité supplémentaire de 35 milles bouteilles par heure) ;
- (ii) **dans le secteur de la minoterie**, d'une unité de transformation de blé d'une capacité d'écrasement de 600 tonnes par jour (12 000 sacs de farine de 50 KG/jour) par le groupe camerounais Cadyst, et d'une autre de 160 tonnes par jour de la société World Food Industry (WFI) ;
- (iii) dans les autres industries manufacturières, de l'unité de production de carreaux en céramique de l'entreprise chinoise Keda Cameroon ; d'une cimenterie d'un million de tonnes/an par l'entreprise Cimpor ; d'une cimenterie d'une capacité de 500 milles tonnes à Figuil par CIMECAM ; des 4e (production de matériaux de construction à base de fer) et 5e usines (production de bouteilles de gaz et charpentes métalliques) du groupe Prometal.

Par ailleurs, il convient d'indiquer que les industries ont continué de bénéficier en 2024 des mesures incitatives prises par le Gouvernement au titre de l'import substitution. Lesdites mesures ont notamment porté sur la réduction des droits d'importation pour les biens d'équipement et

Graphique 8: Evolution du PIB dans le secteur secondaire



Source : Unité de cadrage macroéconomique (2025).

l'attribution de facilités fiscales aux opérateurs qui utilisent davantage les intrants locaux.

Ainsi, les taux de croissance des **industries agroalimentaires** et des **autres industries manufacturières** se sont situés en 2024 à **2,9% et 1,6%** respectivement, après avoir enregistré 3,9% et 2,5% en 2023.

La branche production et distribution d'électricité s'est accrue de **4,0% en 2024**, après une hausse de 5,2% en 2023. Cette évolution est notamment attribuable à la mise en service graduelle du barrage hydroélectrique de Nachtigal, qui à fin décembre de la période sous revue avait déjà injecté 300 MW dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS) sur les 420 MW attendus. Aussi, les travaux de réhabilitation et d'extension du réseau de distribution ont sensiblement avancé.

De même, à la faveur de la mise en service du projet PAEPYS, **la branche de l'eau et l'assainissement a connu une croissance de 2,0% en 2024 après 2,6% en 2023**. Ledit projet a notamment permis d'injecter une offre supplémentaire moyenne de 85 000 m³ par jour, à la faveur d'importants investissements sur la réhabilitation et la modernisation du réseau, notamment en ce qui concerne les capacités de stockage dans la ville de Yaoundé.

Les BTP se sont également inscrits dans une dynamique haussière au cours de la période sous revue. Ils ont bénéficié de (i) la création d'un cadre de concertation tripartite entre les acteurs, notamment le MINTP, les entreprises et les institutions financières à l'effet de faciliter l'accès au financement, renforcer la compétitivité des entreprises locales et surmonter les obstacles institutionnels, (ii) l'accroissement de l'offre de ciment, avec entre autres, l'entrée en production d'un nouvel acteur ; (iii) la digitalisation des procédures de passation des marchés, qui a permis de réduire les délais de contractualisation ; (iv) la poursuite de la mise en œuvre des ouvrages de travaux publics, notamment avec le bitumage d'un linéaire routier de 446 Km sur l'année ; (v) la poursuite du dynamisme de la construction des bâtiments résidentiels et non résidentiels. Cette branche a ainsi enregistré **une croissance de 4,4% en 2024** après 4,1% l'année précédente.

Pour ce qui est de la production d'hydrocarbures, elle a continué de reculer en 2024 en lien avec la baisse naturelle des rendements des puits pétroliers en exploitation. Ainsi, on relève **une contraction de 8,8%** de la branche des hydrocarbures après le recul de **2,1% en 2023**.

C. Secteur Tertiaire

Le secteur des services reste celui le plus dynamique en 2024. Il a connu une **croissance de 4,5% contre 3,9% l'année précédente**, soutenue notamment par les bonnes performances enregistrées dans les activités financières et celles liées aux TIC.

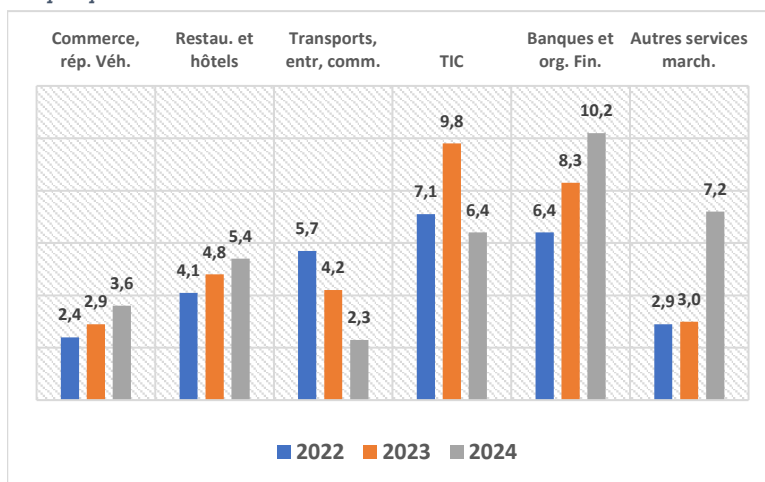
S'agissant des activités financières qui ont connu une hausse de 10,2%, leur évolution est particulièrement attribuable à la mise en œuvre par le

Gouvernement des actions liées à la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2023-2027, au démarrage des activités de la dix-neuvième banque agréée sous le nom de Golden Bank, et à la densification des activités d'assurances. Cette branche a affiché une croissance stable à 8,3% comme en 2023.

Relativement aux **TIC**, elles ont crû de **6,4% en 2024 après une hausse de 9,8% en 2023**, portée par l'essor de l'économie numérique et des **FINTECH**. Aussi, la digitalisation de plus en plus importante du fonctionnement des services publics et des entreprises privées, a joué un rôle crucial.

On note par ailleurs que les autres branches des services ont également enregistré des évolutions à la hausse.

Graphique 9: Evolution du PIB dans le secteur tertiaire



Source : Unité de cadrage macroéconomique (2025).

Le commerce (3,6% en 2024 contre 2,9% en 2023), a été tiré par la poursuite de la construction et de l'ouverture de grands espaces de distribution, aussi bien par les acteurs étrangers (Carrefour, groupe Arno, super U, etc.) que par les acteurs locaux (Santa Lucia, Boulangerie Saker, Dovv, Bao).

En raison de la hausse des prix à la pompe, **la branche transport entrepôt et communication a connu un ralentissement en 2024 avec une croissance qui s'est située à 2,3% après 4,2% en 2023**. Par ailleurs, cette branche a enregistré : (i) une amélioration de l'offre de services dans le transport aérien, imputable notamment à la réhabilitation de certains aéroports sur le territoire nationale ; (ii) l'acquisition de nouveaux équipements par le Port Autonome de Douala et le Port Autonome de Kribi, à l'effet d'améliorer notamment le chargement/déchargement des navires, la manutention des conteneurs et le dragage et (iii) la réhabilitation des équipements et l'extension des capacités de CAMRAIL, qui a boosté les capacités de transport ferroviaire des personnes et des marchandises.

Enfin, **les « Restaurants et hôtels » ont connu une hausse de 5,4% après 4,8% en 2023**. Outre l'accroissement des capacités induites par la mise en service de plusieurs lieux récréatifs dans certains centres urbains, on note la poursuite de la consolidation de l'activité touristique interne et internationale

Il convient d'indiquer que les autres services marchands enregistrent un accroissement de 3,2% en 2024 contre 3,0% en 2023, porté par les évolutions satisfaisantes des services d'éducation et de santé.

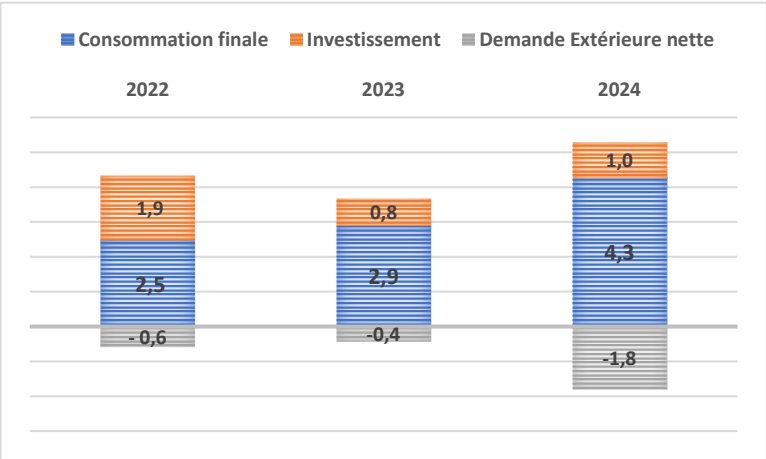
I.1.3 Evolution des emplois du PIB

Suivant l'optique emploi, on relève que la demande intérieure demeure le moteur de la croissance du PIB en 2024. Sa contribution est estimée à 5,3 points contre une contribution négative de -1,8 point pour la demande extérieure nette.

En ce qui concerne la consommation finale, elle a enregistré une croissance de 5% en 2024, sous l'impulsion de la hausse de la consommation publique. Cette situation a notamment été induite par les mesures d'accompagnement prises par le Gouvernement en faveur des populations à l'effet d'atténuer l'impact de la hausse des prix du carburant à la pompe.

Toutefois, en raison de la hausse plus prononcée de l'inflation, le ratio de la consommation finale au PIB est passé de 84,5% en 2023 à 84,1% en 2024.

Graphique 10: Contribution des emplois au PIB



Source : MINEPAT (2025)

Tableau 1: Evolution des emplois du PIB

	en pourcentage du PIB				Contribution au PIB en %			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Demande Intérieure	103,8	102,4	103,6	103,9	5,2	4,3	3,7	5,3
Consommation	85,6	83,5	84,5	84,1	3,8	2,5	2,9	4,3
Secteur privé	73,5	73,0	73,9	73,4	3,5	3,2	2,6	3,6
Administration centrale	12,0	10,5	10,6	10,7	0,3	-0,7	0,3	0,7
Investissement	18,1	19,1	19,5	19,8	1,4	1,9	0,8	1
Formation brute de capital fixe	18,2	18,8	19,1	19,8	0,9	1,4	0,8	1,4
Secteur privé	14,1	15,0	16,0	16,4	0,7	1,4	1,4	1,0
Administration centrale	4,1	3,9	3,1	3,4	0,2	0,0	-0,7	0,4
Variation des stocks	-0,1	0,3	0,4	0,0	0,5	0,5	0	-0,4
Demande Extérieure nette	-3,7	-2,6	-4,0	-3,9	-1,8	-0,6	-0,4	-1,8
Exportation de biens et services	16,5	19,3	16,6	17,1	0,5	0,5	0,0	-1,2
Exportations pétrole brut	4,9	7,7	6,4	4,8	1,0	-0,6	-0,1	-0,6
Exportations hors pétrole brut	7,6	7,5	4,9	8,1	-0,2	1,8	0,1	0,3
Importation de biens et services	20,2	22,0	20,6	21,0	2,4	1,1	0,4	0,6

Source : MINEPAT/DGEPIP (2024).

Pour ce qui est du taux d'investissement, il devrait s'accroître de 0,3 point pour se situer à 19,8% en 2024. Cette évolution est imputable pour l'essentiel à la bonne dynamique de l'investissement privé, dont la part au PIB est passée de 16% en 2023 à 16,4% en 2024. De même, le taux d'investissement public s'est également accru de 0,3 point, en passant de 3,1% en 2023 à 3,4% en 2024.

S'agissant de la demande extérieure nette, elle a fortement reculé en lien avec la baisse des exportations totales de biens et services (-7,3%), induite par le ralentissement de la demande de certains de nos principaux partenaires commerciaux, et la hausse de la transformation locale des produits agricoles. En ce qui concerne les importations de biens et services, elles se sont inscrites en hausse de 2,8% en 2024, portées par les biens de première nécessité et les carburants malgré le contexte inflationniste.

1.1.4 Inflation

L'inflation en 2024 a fortement décéléré en lien avec les effets conjugués de la poursuite des politiques monétaires restrictives aussi bien au niveau international, que sous-régional par les Banques Centrales, et les efforts du Gouvernement, en vue de réduire les comportements spéculatifs et d'accroître l'offre nationale de biens.

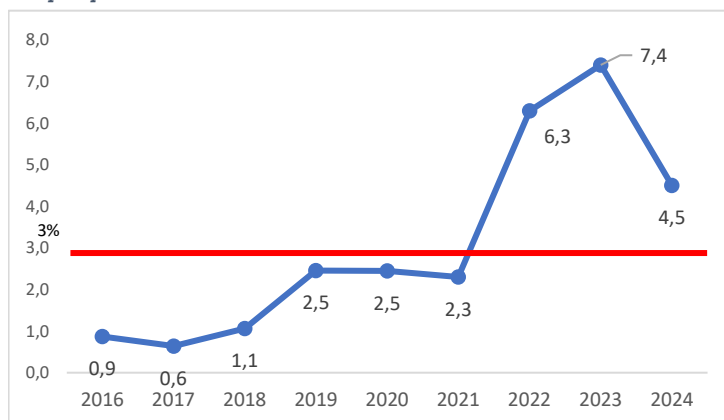
1.1.4.1 Evolution du niveau général des prix

En 2024, le **niveau général des prix** a crû de **4,5%**, soit une baisse de 2,9 points de pourcentage par rapport à 2023, où il atteignait **7,4%**. Malgré ce recul du niveau général des prix, il reste encore élevé et au-dessus du seuil communautaire de 3% fixé dans la sous-région CEMAC.

Cette évolution baissière est observée sur l'ensemble des fonctions de consommation. Mais, les plus fortes décélérations ont été enregistrées sur les fonctions de consommation suivantes :

(i) **les Produits alimentaires et boissons non alcoolisées** où la décélération est de 5,3 points (**5,5% en 2024** contre 10,8% en 2023) ; (ii) **les meubles, articles de ménage et d'entretien courant**, avec un recul de 5,2 points de pourcentage (**2% contre 7,2%**) ; (iii) **les restaurants et hôtels** qui enregistrent une décélération de 3 points de pourcentage (**1,9% contre 4,9%**) ; (iv) **les biens et services divers** où la décélération est évaluée à 3 points de pourcentage (**2,3% contre 5,3%**) ; (v) **les**

Graphique 11: Evolution de l'inflation au Cameroun



Source : INS (2025)

transports où la décélération est de 2,7 points de pourcentage (12,3% contre 15,0%).

Par ailleurs, on observe que dans certaines capitales régionales du pays, le niveau général des prix a été plus important que la moyenne nationale. Il s'agit notamment des villes de Maroua (où l'inflation s'est située à 7,0%), Douala (+5,1%), Bafoussam (+4,7%), Buea (7,6%) et Ebolowa (+4,7%).

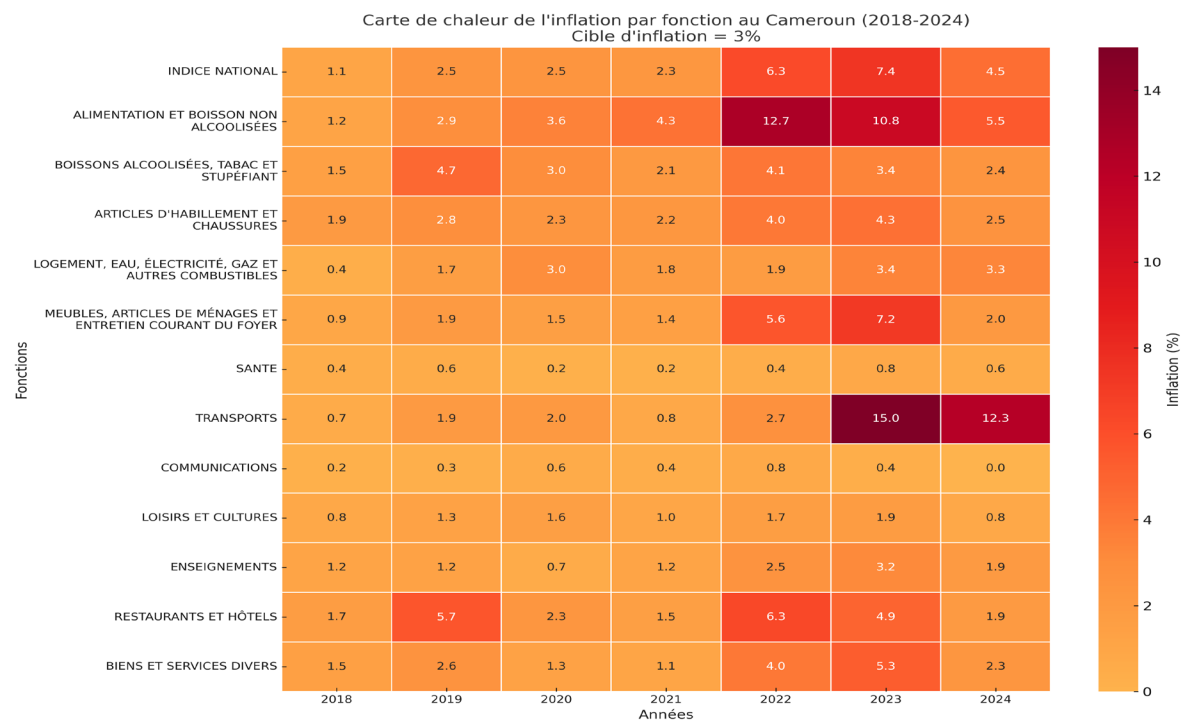
I.1.4.2 Principaux déterminants de l'inflation

Les principaux déterminants de la hausse du niveau général des prix en 2024 sont notamment les deux fonctions ci-après : (i) **Transports**, dont la hausse des prix a été de 12,3% ; (ii) **Produits alimentaires et boissons non alcoolisées**, dont la progression des prix est de 5,5%. Ces deux fonctions représentent environ 44% des dépenses totales des ménages, soit 11,3% et 31,8% respectivement.

La hausse des prix de la fonction **transport** est à mettre en relation avec la revalorisation de 15% des prix des carburants à la pompe, intervenue en début février 2024. La contribution à l'inflation globale en 2024 de cette fonction est de 1,6 point.

S'agissant des prix des **produits alimentaires et boissons non alcoolisées**, leur hausse est tirée essentiellement par les légumes (11,5%), les fruits (9,1%), et les pains et céréales (5,6%). En revanche, on relève une baisse de 6,8% des prix des huiles et graisses (huile de palme, huile d'arachide, huile de soja, beurre, etc.), après une augmentation de 5,7% en 2023. Cette fonction reste le premier déterminant de l'inflation en 2024, avec une contribution de 1,8 point.

Graphique 12: Evolution des prix des fonctions de consommation



Source : INS (2025).

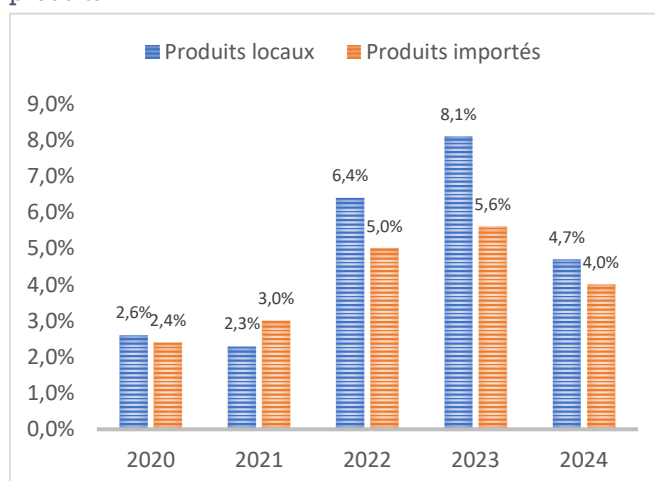
En dehors des deux fonctions sus-indiquées, la hausse des prix la plus importante en 2024 est de 3,3%, observée sur la fonction **logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles**. La fonction « **meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer** » enregistre une inflation de 2%, tandis que la fonction **restaurants et hôtels** a connu une augmentation de 1,9% de son prix.

I.1.4.3 Sources de l'inflation

En ce qui concerne les sources de l'inflation, elles restent alimentées en 2024 par la hausse des prix des produits locaux. En effet, les prix desdits produits ont enregistré une augmentation de 4,7% contre 8,1% en 2023.

Pour ce qui est des prix des produits importés, ils ont crû de 4% en 2024, après s'être situés à 5,6% en 2023. Cette situation traduit notamment un gap de compétitivité au niveau national qui persiste tout au long de la période post pandémie.

Graphique 13: Evolution de l'inflation selon l'origine des produits

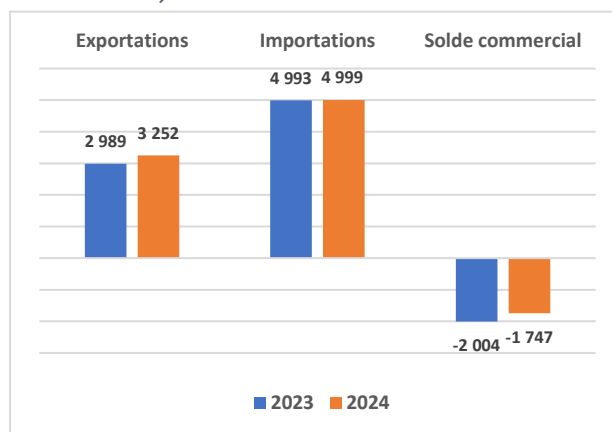


Source : INS (2024).

I.2. ECHANGES COMMERCIAUX

La balance commerciale connaît un déficit structurel depuis plusieurs années. Au cours de l'année 2024, ce déficit s'est situé à 1 761 milliards FCFA contre 2 004 milliards FCFA en 2023, soit une amélioration de 257 milliards FCFA. Cette évolution est attribuable à un accroissement plus important de certains principaux produits exportés à l'instar du cacao et ses dérivés, du coton, de la banane et du café. Par conséquent, le taux de couverture global des importations par les exportations s'est amélioré pour s'établir à 65,1% contre 59,9% en 2023.

Graphique 14: Evolution des échanges extérieurs (en milliards Fcfa)



Source : A partir des données de la DGD/MINFI (2025)

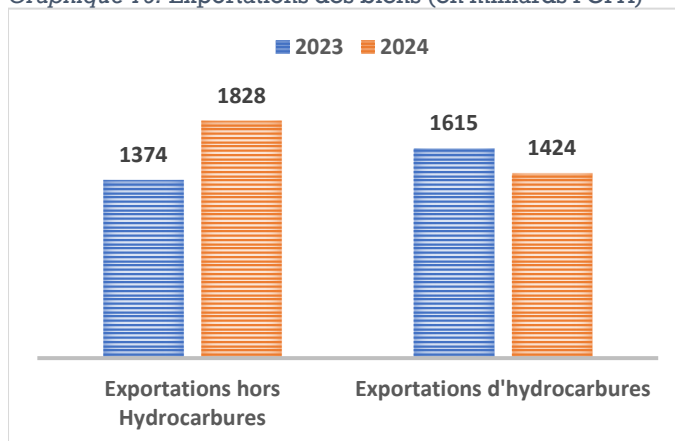
I.2.1 Exportations de biens

La valeur des exportations de biens en 2024 a atteint **3 252 milliards FCFA**, en hausse de **263 milliards (+8,8%)** par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est soutenue pour l'essentiel par la bonne dynamique des exportations de certains principaux produits agricoles.

En ce qui concerne les exportations d'hydrocarbures, elles se sont chiffrées à **1 424 milliards FCFA** en 2024 contre **1 615 milliards FCFA** en 2023, soit une baisse de **191 milliards (-11,8%)**. **Le recul de ces exportations** a notamment été entretenu par la baisse sensible des prix du pétrole et du gaz sur les marchés internationaux au cours de cette année.

Relativement aux exportations hors hydrocarbures, elles ont enregistré un accroissement de 33,1% pour s'établir à 1 827,8 milliards FCFA en 2024. Cette augmentation a essentiellement été soutenue par la hausse des ventes de certains principaux produits exportés, à l'instar :

Graphique 15: Exportations des biens (en milliards FCFA)



Source : A partir des données de la DGD/MINFI (2025)

- (i) **du cacao brut en fèves dont les exportations en valeur se sont situées à 683 milliards FCFA contre 359 milliards FCFA en 2023, soit un accroissement de 90%.** Cette évolution est principalement liée à la bonne tenue des cours mondiaux de ce produit. En effet, les volumes exportés ont reculé de 1%, en raison de la volonté des pouvoirs publics de renforcer la transformation locale ;
- (ii) **de la pâte de cacao, dont les exportations en valeur se sont établies à 210 milliards FCFA contre 97 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 115,5%.** Les volumes exportés ont enregistré une hausse de 24,5% ;
- (iii) **du beurre de cacao, dont les exportations en valeur sont évaluées à 99 milliards FCFA contre 56 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 78,6%.** En ce qui concerne les volumes exportés, ils se sont inscrits en hausse de 4,2% ;
- (iv) **de la banane (y compris le plantain), dont les exportations en valeur se sont situées à 37 milliards FCFA contre 31 milliards FCFA en 2023, soit une augmentation de 16,8%.** S'agissant des volumes exportés, ils ont également enregistré un accroissement de 16,3% en lien avec notamment la montée en régime de la CDC dont les activités avaient été perturbées par la crise sécuritaire dans le Sud-Ouest ;

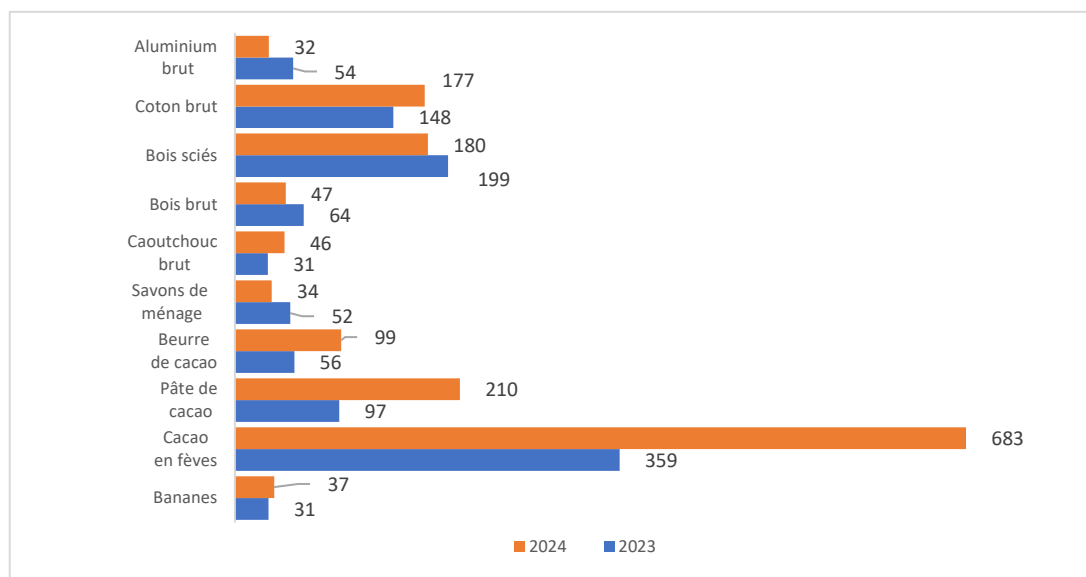
(v) **du café, dont les exportations en valeur se sont chiffrées à 27 milliards FCFA contre 19 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 38,7%.** Cette évolution est imputable à la bonne tenue des cours mondiaux de ce produits. Les volumes exportés ont enregistré une baisse de 16,4% ;

(vi) **du caoutchouc brut, dont les exportations en valeur se sont établies à 46 milliards FCFA contre 31 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 50,8%.** Cette évolution est notamment à mettre en lien avec la poursuite du plan de régénération des plantations d'HEVECAM et l'amélioration de la production de la CDC. De même, les volumes exportés ont connu une augmentation de 34,2% ;

(vii) **du coton brut, dont les exportations en valeur se sont chiffrées à 177 milliards FCFA contre 148 milliards FCFA en 2023, soit une hausse de 19,8%.** Cette évolution s'explique notamment par les performances enregistrées dans la mise en œuvre du plan de redressement de la SODECOTON. Les volumes exportés se sont également inscrits en hausse de 19,1%.

Par ailleurs, on relève que certains **principaux produits exportés**¹ ont toutefois enregistré des diminutions en 2024. C'est notamment le cas des produits suivants : (i) savons de ménages en morceaux (-33,5%, avec un recul de 14,3% des volumes exportés) ; (ii) le bois brut (-26,4%, avec une réduction de 20,3% des volumes du fait de la hausse progressive des droits à l'exportation) ; (iii) le bois scié (-9,5%, avec une diminution de 45,5% des volumes) ; et (iv) l'aluminium brut (-41,6% avec une baisse de 38,9% des exportations redirigées essentiellement vers la transformation locale).

Graphique 16: Exportations des principaux produits hors hydrocarbures (en milliards FCFA)



Source : A partir des données de la DGD/MINFI (2025).

¹ Dont la valeur des exportations est supérieure à 30 milliards de FCFA.

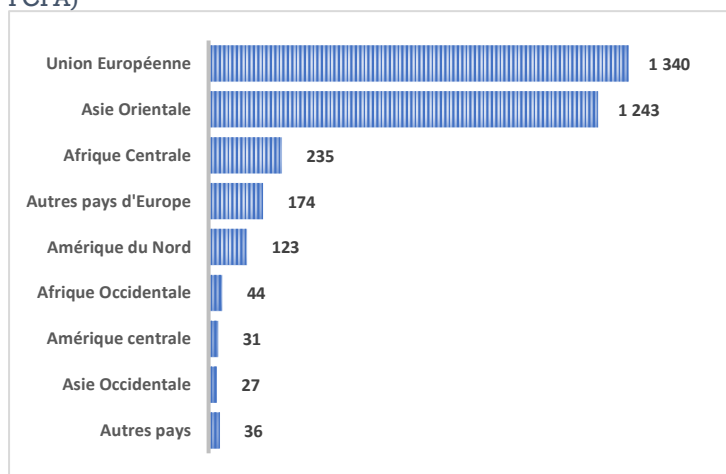
S'agissant particulièrement des exportations des produits manufacturiers, quelques évolutions positives sont à relever en 2024, en dehors des cas de la pâte de cacao, du beurre de cacao, du bois scié et du savon de ménage déjà évoqués. Il s'agit notamment des :

- **Barres en fer ou en aciers non alliés**, qui enregistrent une hausse de 18,2% en valeur pour atteindre **17,1 milliards FCFA**, avec une augmentation de 18,8% des volumes ;
- **Chocolats et autres préparations à base de cacao**, qui progressent de 17,4% en valeur pour se situer à **8,8 milliards FCFA**, avec une amélioration de 8% des volumes ;
- **Préparations pour soupes et potages**, qui ont connu une augmentation de 10,4% en valeur pour atteindre **8 milliards FCFA**, avec une hausse de 17,8% des volumes ;
- **Bières**, qui s'inscrivent en hausse de 10,3% en valeur pour atteindre 6,9 milliards FCFA, avec une augmentation de 12,2% des volumes ;
- **Produits de beauté ou de maquillage**, qui enregistrent une hausse de 3,9% en valeur pour atteindre **2,8 milliards FCFA**, avec un accroissement de 3,9% des volumes ;
- **Sacs et sachets en polymères de l'éthylène**, qui progressent de 21,1% en valeur pour atteindre **2,6 milliards FCFA**, avec une amélioration de 16,1% des volumes ;
- **Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires**, qui enregistrent une hausse de 32,2% en valeur pour atteindre **0,9 milliards FCFA**, avec une augmentation de 139,0% des volumes.

En ce qui concerne les destinations

les exportations en 2024 ont été pour l'essentiel orientées vers les pays de l'Union Européenne (41,2% de la valeur totale) et de l'Asie orientale (38,2%). A la suite de ces deux zones géographiques, on retrouve l'Afrique centrale (7,2%), les autres pays d'Europe (5,4%) et l'Amérique du Nord (3,8%).

Graphique 17: Destination des Exportations en 2024 (en milliards FCFA)



Source : A partir des données de la DGD/MINFI (2025).

Les exportations à destination de l'Union Européenne en 2024 sont évaluées à 1 340 milliards FCFA, avec pour principaux pays clients les Pays-Bas (46,5% du total de la zone), l'Italie (15,4%), la France (13,9%), la Belgique (12,2%), l'Allemagne (5,6%) et l'Espagne (4,4%).

Pour ce qui est des exportations vers l'Asie orientale, elles sont évaluées à 1 243 milliards FCFA, avec comme principaux pays clients la Chine (43% du total de la zone), l'Inde (26,4%) et le Bangladesh (13,2%).

En ce qui concerne l'Afrique centrale, les exportations sont estimées à 234,5 milliards FCFA, avec comme principaux clients, le Tchad (59,2% du total de la zone), la République Centrafricaine (12,8%) et le Gabon (11%).

S'agissant des autres pays d'Europe, dont les exportations sont à hauteur de 174,3 milliards FCFA, les principaux clients sont la Grande Bretagne et la Turquie avec respectivement 41,6% et 57% des exportations dudit regroupement.

Les exportations à destination des Etats-Unis d'Amérique se situent à 120,4 milliards et sont pour l'essentiel constituées des pâtes de cacao, des huiles brutes de pétrole et du bois sciés.

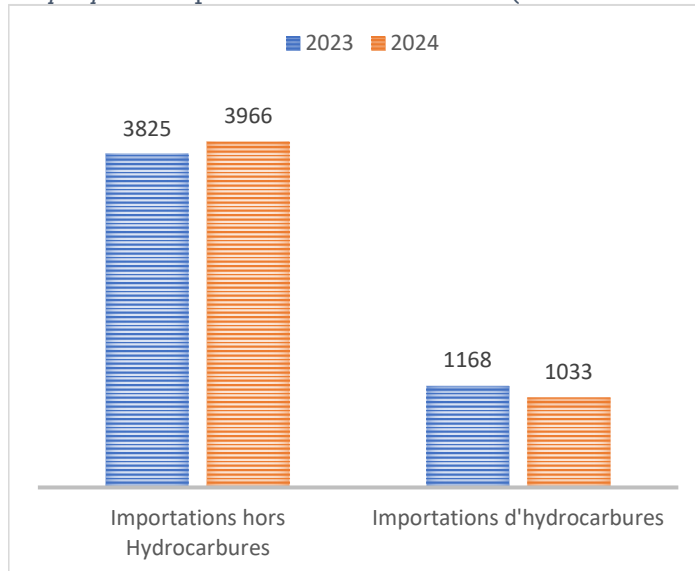
1.2.2 Importations de biens

La facture des importations de biens en 2024 s'est établie à **4 999 milliards FCFA** contre **4 993 milliards FCFA** au cours de l'année précédente, soit une hausse de 0,1% (+6,8 milliards FCFA), en lien avec la hausse des importations hors hydrocarbures (+3,7%, soit 141,1 milliards FCFA). Cette évolution des importations hors hydrocarbures a notamment permis de compenser la baisse enregistrée au niveau des importations d'hydrocarbures (-11,5%, soit -134,3 milliards FCFA).

Relativement à la hausse des importations hors hydrocarbures, l'analyse de l'évolution des principaux produits de cette catégorie² indique que ceux ayant principalement soutenu cette évolution sont :

- (i) **Les machines et appareils mécaniques**, dont les importations ont crû de 13,3% pour atteindre **428,2 milliards FCFA en 2024** ;

Graphique 18: Importations des biens en 2024 (en milliards FCFA)



Source : A partir des données de la DGD/MINFI (2025).

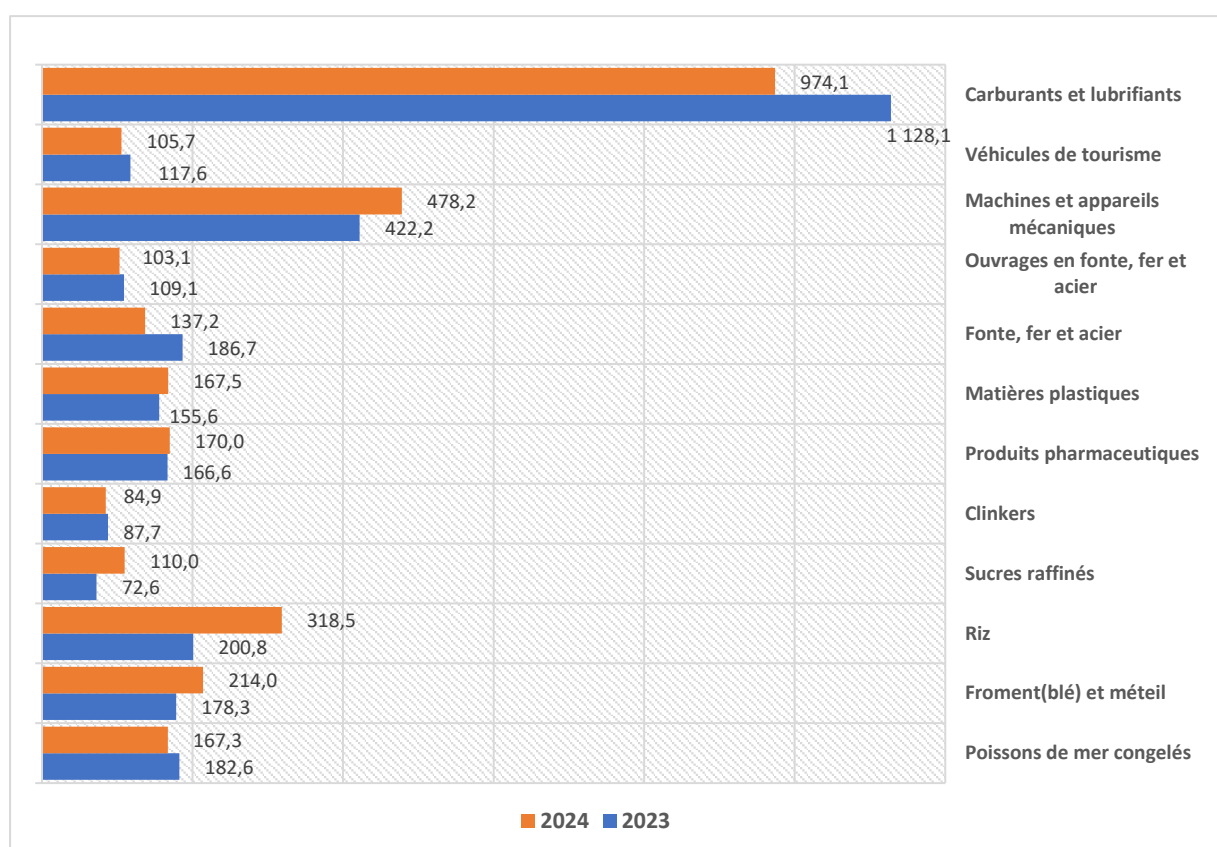
² Produits dont la facture des importations est supérieure ou égal à 80 milliards de FCFA.

- (ii) **Les matières plastiques** dont les importations ont progressé de 7,6% pour se situer à **167,5 milliards FCFA** en 2024 ;
- (iii) **Les produits pharmaceutiques**, dont les importations ont connu un accroissement de 2% pour s'établir à **170 milliards FCFA** en 2024 ;
- (iv) **Les sucres raffinés**, dont les importations se sont inscrites en hausse de 51,6% pour atteindre **110 milliards FCFA** en 2024 ;
- (v) **Le riz**, dont les importations se sont accrues de 58,6% pour s'établir à **318,5 milliards FCFA** en 2024 ;
- (vi) **Le froment et méteil**, dont les importations ont connu une augmentation de 20% pour atteindre **214 milliards FCFA** en 2024.

En revanche, les factures des véhicules de tourisme (-10,1%), du fer, fonte et acier et leurs ouvrages (-18,8%), du clinkers (-3,3%) et du poisson de mer congelé (-8,3%) se sont réduites.

En ce qui concerne les importations d'hydrocarbures, elles se sont établies à 1 033,4 milliards FCFA, en baisse de 11,5% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est principalement tirée par la réduction des achats de carburants et lubrifiants de 13,7%, induisant ainsi **un recul de 154 milliards de FCFA.**

Graphique 19: Evolution des principaux produits ayant contribué à la hausse des Importations en 2024 (en milliards FCFA)



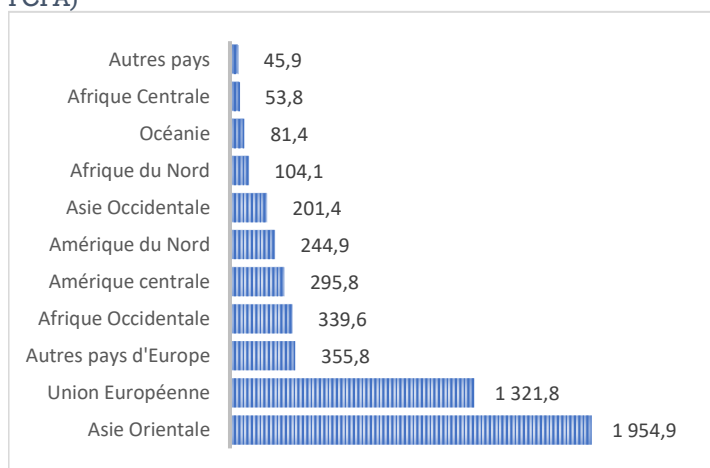
Source : A partir des données de la DGD/MINFI (2025).

En ce qui concerne les origines géographiques des importations, il convient de relèver que les importations en 2024 proviennent essentiellement des pays de l'Asie orientale (39,1% de la valeur totale) et de l'Union Européenne (26,4%). A la suite de ces deux zones géographiques, on retrouve les autres pays d'Europe (7,1%), l'Afrique occidentale (6,8%), l'Amérique centrale (5,9%) et l'Amérique du Nord (4,9%).

Les importations en provenance de l'Asie orientale en 2024 sont évaluées à 1 954,9 milliards FCFA, avec pour principaux pays fournisseurs la Chine (56,7% du total de la zone), l'Inde (18,1%) et la Thaïlande (6,8%).

Pour ce qui est des importations en provenance de l'Union Européenne, elles sont estimées à 1 321,8 milliards FCFA, avec pour principaux pays fournisseurs la Belgique (22,9% du total de la zone), la France (22,4%), l'Allemagne (12,1%), l'Italie (7,7%), l'Espagne (7,2%) et les Pays-Bas (6%).

Graphique 20: Origine des Importations en 2024 (en milliards FCFA)



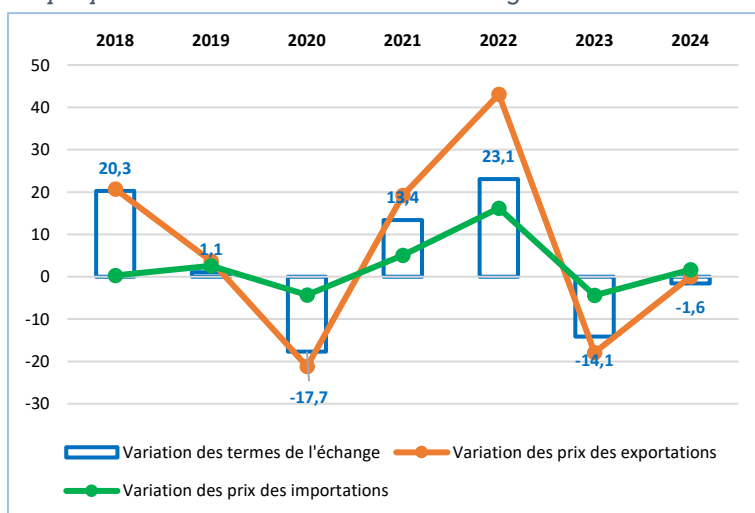
Source : A partir des données de la DGD/MINFI (2025).

1.2.3 Termes de l'échange

Au regard des estimations produites par la Banque des Etats de l'Afrique Central (BEAC), les termes de l'échange au Cameroun se sont une fois de plus détériorés en 2024. En effet, ils enregistrent une variation à la baisse de 1,6% en 2024, après la réduction de 14,1% de 2023.

Cette évolution s'explique principalement par un accroissement plus important de l'indice des prix des importations (+1,7%), comparativement à l'indice des prix des exportations camerounaises (+0,0%).

Graphique 21: Variation des termes de l'échange



Source : BEAC (2025).

La hausse des prix des produits importés est notamment à mettre en lien avec l'augmentation des prix des importations de riz, des poissons de mer congelés, des produits pharmaceutiques ainsi que des machines et appareils mécaniques. Pour ce qui est des produits exportés, leur stagnation résulte de la compensation de la baisse des prix enregistrée sur le pétrole brut, le gaz naturel, le coton et le bois scié par les hausses observées sur certains principaux produits exportés à l'instar du cacao en fèves et ses dérivés, du café, du caoutchouc naturel et de l'aluminium.

I.3. SITUATION MONÉTAIRE

En 2024, la BEAC a poursuivi la mise en œuvre d'une politique monétaire restrictive, en cohérence avec la volonté de lutter contre les tensions inflationnistes observées dans la Sous-région CEMAC. Ainsi, les principaux taux directeurs de la BEAC sont demeurés relativement élevés, à l'instar : (i) du Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO), maintenu à 5% sur l'année et ce, depuis mars 2023 ; et (ii) du Taux de la Facilité Marginale de Prêt (TFMP), maintenu à 6,75% depuis la même période. De même, le Taux de Rémunération des Réserves Obligatoires, le Taux de Facilité de Dépôts, et le Taux Créditeur Minimum (TCM) sont restés inchangés.

Par ailleurs, il convient d'indiquer que le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) s'est situé en moyenne à 6,72% sur l'année 2024, en hausse de 78 points de base par rapport à l'année précédente. Cette dynamique est synonyme d'une augmentation sensible du besoin de liquidité au niveau des banques.

I.3.1 Masse monétaire

A fin décembre 2024, la Masse Monétaire (M2) a enregistré une augmentation de 9,8% en glissement annuel, passant de 8 295,2 milliards FCFA à 9 105 milliards FCFA. Cette évolution a été soutenue par une hausse de 13,9% de la circulation fiduciaire pour atteindre 2 053,6 milliards FCFA, et de 8,6% des dépôts bancaires (-4,3% pour la quasi-monnaie et 19,2% pour la monnaie scripturale) pour se situer à 7 051,2 milliards FCFA. L'évolution des dépôts bancaires, plus importante que celle des réserves des banques commerciales (+5,3%), a induit un recul du taux de liquidité bancaire de 0,6 point pour se situer à 19,9%.

I.3.2 Contreparties de la masse monétaire

S'agissant des contreparties de la masse monétaire, on observe une augmentation sensible des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur comparativement à la situation à fin décembre 2023.

Pour ce qui est des avoirs extérieurs nets, ils ont enregistré une hausse de 9,2% pour s'établir à 2 785,6 milliards FCFA en décembre 2024, en lien avec

l'augmentation simultanée des avoirs extérieurs de la BEAC, des Banques Créatrices de Monnaie (Banques Commerciales) et des Autres Institutions Bancaires Eligibles au refinancement de la BEAC (AIBE). Cette situation a essentiellement été favorisée par la hausse des recettes d'exportations et des créances sur les non-résidents. Ainsi, les réserves officielles du Cameroun se sont situées à 3 245,3 milliards FCFA, soit une hausse de 10,8% par rapport à décembre 2023.

Tableau 2: Situation monétaire à fin décembre 2024 (en milliards FCFA)

	Déc-23	Déc-24	Variation (en %)
	a	b	b/a
CONTREPARTIES	10 291,1	11 094,9	7,8
AVOIRS EXTERIEURS NETS	2 550,6	2 785,6	9,2
Avoirs Ext. Nets de la BEAC	1 525,7	1 753,3	14,9
Avoirs Ext. Nets des BCM et AIBE	1 024,9	1 032,3	0,7
CREDIT INTERIEUR	7 740,5	8 309,3	7,3
Créances nettes sur l'Etat	2 383,9	2 009,5	-15,7
PNG	2 371,6	2 172,2	-8,4
Crédits à l'économie	5 356,6	6 299,8	17,6
Crédits au secteur privé	4 846,7	5 519,4	13,9
RESSOURCES	10 291,1	11 094,9	7,8
MASSE MONETAIRE	8 295,2	9 105,1	9,8
Circulation fiduciaire	1 802,3	2 053,6	13,9
Monnaie scripturale	3 572,4	4 257,0	19,2
Quasi-monnaie	2 920,5	2 794,5	-4,3
Autres postes nets	1 995,9	1 990,0	-0,3

Source : BEAC (2025).

En ce qui concerne le crédit intérieur, son encours enregistre une hausse de 7,3% pour s'établir à 8 309,3 milliards FCFA, soit une augmentation en valeur absolue de 568,8 milliards FCFA. Cette progression est le résultat d'un accroissement sensible des crédits à l'économie (+17,6%), les créances nettes sur l'Etat s'étant en revanche inscrites en baisse (-15,7%).

Les crédits à l'économie se sont accrus de 17,6 % en glissement annuel, pour s'établir à 6 299,8 milliards FCFA en décembre 2024. Cette évolution s'explique en grande partie par l'augmentation des engagements du secteur privé pour financer les investissements réalisés (+13,9%), dans un climat incitatif soutenu entre autres par la poursuite des initiatives gouvernementales visant à améliorer l'accès au financement (lignes de financements ouvertes en collaboration avec les banques et les EMF, garantie, etc.). L'analyse du stock de crédits à l'économie montre que les créances à court terme restent dominantes (54,9%) sur les maturités de moyen terme (42,9%) et de long terme (2,2%).

Les créances nettes sur l'Etat sont passées de 2 383,9 milliards F CFA à 2 009,5 milliards F CFA au cours de la période sous revue (-15,7%). Cette évolution

est liée à la dynamique de la Position Nette débitrice du Gouvernement, qui enregistre un recul de 8,3% pour se situer à 2 172,1 milliards F CFA, en raison :

- d'une diminution de 22,9% de la PNG vis-à-vis de la BEAC pour se situer à 215,8 milliards FCFA, conséquence de la hausse des dépôts du Gouvernement et des encaisses du Trésor ;
- d'un recul de 21,7% de la PNG vis-à-vis des banques pour s'établir à 706,2 milliards FCFA, en lien avec la baisse des obligations du Trésor et des décaissements de certains projets, ainsi que l'augmentation des dépôts du Gouvernement ;

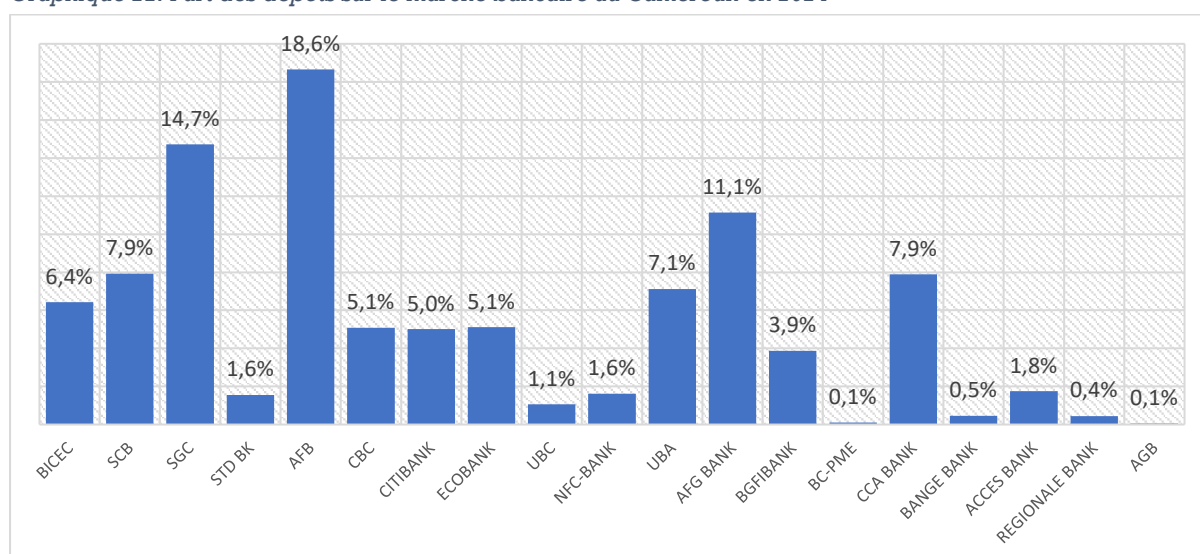
Toutefois, la PNG vis-à-vis du FMI s'est accrue de 5,7% pour atteindre 1 250 milliards FCFA environ, portée notamment par les décaissements dans le cadre de la 6^{ième} revue des accords FEC-MEDC et la 1^{ière} revue de l'accord soutenu par la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD).

I.3.3 Marché bancaire

En 2024, on a dénombré 19 banques présentes sur le marché bancaire camerounais. Il s'agit de : Afriland First Bank, SGC, BICEC, SCB, CBC, BGFI, CITIBANK, UBC, Ecobank, NFC-BANK, UBA, CCA, AFG BANK, BC-PME, BANGE BANK, ACCES BANK, LA REGIONALE BANK et AGB. Ainsi comparativement à l'année précédente on enregistre l'arrivée d'une nouvelle banque à savoir Africa Golden Bank (AGB).

Par ailleurs, on note que toutes les banques sont présentes dans les villes de Douala et Yaoundé. De même, toutes les Régions accueillent des agences bancaires. Cependant, il convient de souligner que seulement 5 banques sont implantées dans les 10 Régions (BICEC, SCB, SGC, AFB, CCA).

Graphique 22: Part des dépôts sur le marché bancaire au Cameroun en 2024



Source : CNEF (2025).

En 2024, les dépôts sur le marché bancaire ont connu une hausse de 8,1% passant de 7 723,5 milliards FCFA en fin décembre 2023 à 8 351,6 milliards FCFA en fin décembre 2024. La première banque en matière de dépôts est Afriland First Bank avec près de 18,6% des parts du marché. Elle est suivie par SGC (14,7%). Ces banques sont les seules à capter plus de 1000 Milliards FCFA de dépôts. AFG Bank complète le podium. Les 5 premières banques captent pratiquement 60% des dépôts.

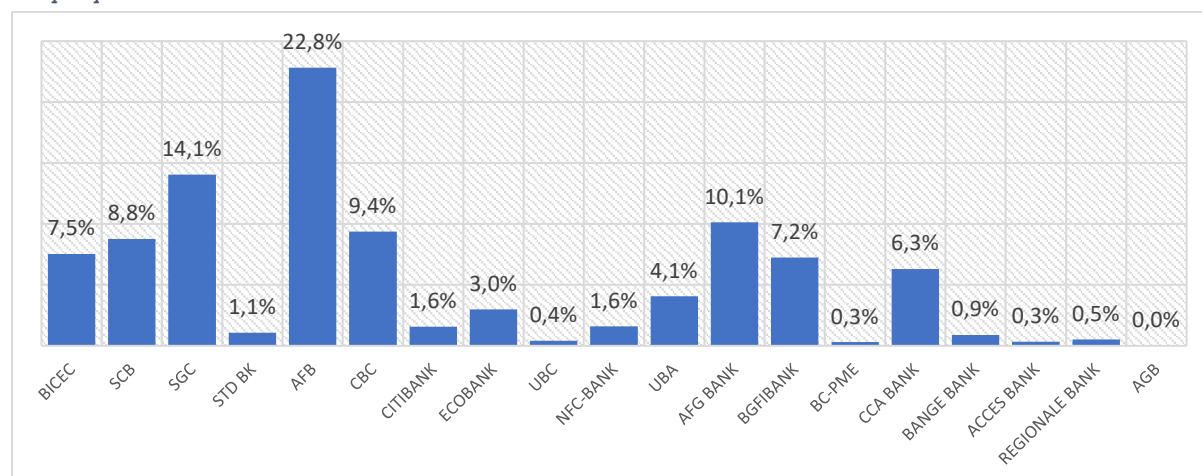
En matière de mobilisation des dépôts, les plus fortes progressions sur la période sont enregistrées au niveau de : (i) AFG Bank (+201,8 milliards FCFA) ; (ii) Afriland First Bank (+139,2 milliards FCFA) ; (iii) CCA Bank (+142,1 milliards FCFA) et ACCESS Bank (+67,3 milliards FCFA).

Certaines banques ont vu leur niveau de dépôts baisser. Les 3 banques qui enregistrent les reculs les plus importants sont : CITIBANK (-69,4 milliards FCFA), STD BANK (-29,2 milliards FCFA), BICEC (-28,4 milliards FCFA).

S'agissant **des crédits**, le marché a crû de 12,1% en 2024 pour se situer à 6 060,2 milliards FCFA, soit une progression en valeur absolue de 656 milliards FCFA. La première banque en matière de crédits et la seule à octroyer plus de 1 000 Milliards FCFA est Afriland First Bank. Ainsi, elle détient près de 23% du volume de crédits octroyés au Cameroun. Elle est suivie par SGC (14,1%) et AFG Bank (10,1%) qui complète le podium. Les 5 premières banques monopolisent pratiquement 65,2% du marché national.

En matière d'octroi de crédits, les plus fortes progressions en 2024 sont observées au niveau de AFG BANK (+180,8 milliards FCFA), Afriland First Bank (+141,1 milliards FCFA), CBC (+112,1 milliards FCFA), CCA Bank (+98,3 milliards FCFA) et SGC (+62,3 milliards FCFA). Les quatre (04) banques qui ont connu un recul de leurs performances en matière de volume de crédits octroyés comparativement à décembre 2023 sont : ECOBANK (-24,3 milliards FCFA), SCB (-9,5 milliards FCFA), BICEC (-9,3 milliards FCFA) et UBA (-138 millions FCFA).

Graphique 23: Part des crédits sur le marché bancaire au Cameroun en 2024



Source : CNEF (2025).

1.4. FINANCES PUBLIQUES

La mise en œuvre du budget de l'Etat durant l'année 2024 s'est déroulée dans un contexte marqué par la volonté des pouvoirs publics de : (i) poursuivre la réduction du coût de la subvention des prix du carburant sur le budget de l'Etat ; (ii) réduire la dette publique intérieure à travers l'émission d'une obligation internationale et un emprunt auprès d'Afreximbank ; (iii) poursuivre l'apurement de la dette salariale due à certains agents publics ; (iv) renforcer la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales ; (v) poursuivre la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques.

Aussi, le pays a adopté une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance N°2024/001 du 20 juin 2024. A la faveur de cette ordonnance, le budget de l'Etat est passé de 6 740,1 milliards FCFA en loi de finance initiale à 7 278,1 milliards FCFA, dont 7 212,5 milliards FCFA pour le budget général et 65,5 milliards FCFA pour les Comptes d'Affectation Spéciale, soit une augmentation de 538,0 milliards FCFA en valeur absolue et 7,9% en valeur relative.

1.4.1 Recettes internes

Les recettes internes sont composées des **recettes pétrolières** et des **recettes non pétrolières**. La mobilisation desdites recettes en fin d'année 2024 s'élève à **4 990,4 milliards FCFA** contre un objectif annuel de 5 131,3 milliards FCFA prévu dans la loi des finances rectificative, soit un taux de mobilisation de 97,3%. Hors remboursement des crédits de TVA, ces recettes se situent à 4 941,2 milliards FCFA.

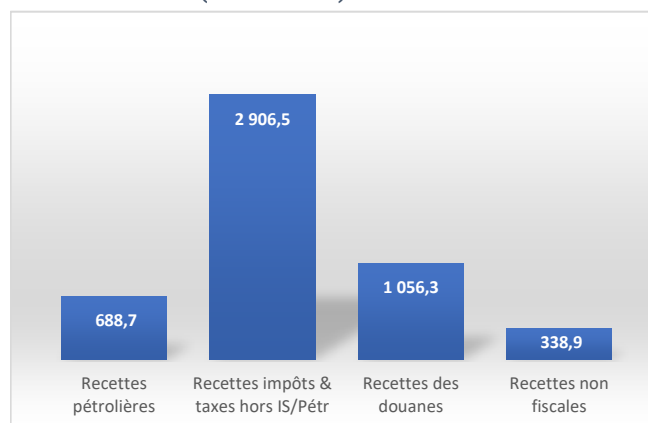
En ce qui concerne les recettes pétrolières, la mobilisation à fin décembre 2024 est évaluée à **688,7 milliards FCFA**, par rapport à un objectif de 801,6 milliards FCFA arrêté dans le LFR, soit un taux de mobilisation de 85,9%. Cette situation s'explique notamment par les effets conjugués de la baisse plus que proportionnelle de la production et des prix des hydrocarbures, comparativement aux hypothèses ayant conduit à la fixation dudit objectif.

Pour ce qui est des recettes non pétrolières, le niveau de mobilisation enregistré en fin décembre 2024, hors remboursement des crédits de TVA, est de **4 301,7 milliards de FCFA** contre **3 965,5 milliards FCFA** en 2023, soit une hausse de 336,2 milliards (+8,5%). Toutefois, l'objectif de mobilisation de l'année 2024 qui se situait à **4 329,7 milliards FCFA** n'a pas pu être complètement atteint, le taux de mobilisation s'étant situé à 99,4%. Selon le type de recettes, les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de 99,1% et les recettes non fiscales à 102,4%.

En ce qui concerne les recettes fiscales, la **Direction Générale des Impôts** a mobilisé **2 906,5 milliards FCFA en 2024**, en augmentation de **284,5 milliards FCFA** par rapport à 2023. Par rapport aux objectifs arrêtés dans la LFR (2 904,1 milliards FCFA), la DGI enregistre un taux de réalisation de 100,1%. Cette

performance est attribuable, en sus des mesures nouvelles de la loi des finances 2024, aux bons rendements des impôts suivants : (i) l'Impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières, résultant notamment de l'accroissement du rendement des soldes annuels payés et des recettes collectées au titre des arriérés fiscaux et du contrôle fiscal ; (ii) la Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent (TTA), du fait d'un meilleur suivi des redevables légaux et de la hausse du volume des transferts d'argent ; (iii) les droits de timbres, portés notamment par la dématérialisation de certains timbres et la comptabilisation effective des droits de timbres sur les passeports et visas ; (iv) la taxe sur la valeur ajoutée.

Graphique 24: Situation de la mobilisation des recettes internes en 2024 (en milliards)



Sources : MINFI/DP (2025).

L'administration douanière a pour sa part mobilisé **1 056,3 milliards FCFA en 2024**, en hausse de **33,7 milliards FCFA par rapport en 2023**. Par rapport aux objectifs de la LFR (1 094,6 milliards FCFA), le taux de réalisation est de 96,5%. Ce taux de réalisation en deçà des prévisions est imputable notamment à la persistance des conflits internationaux qui ont induit une augmentation des coûts du fret et le faible recouvrement de certaines dettes notamment celles des importateurs de produits pétroliers finis (SONARA et marketeurs). La hausse de la mobilisation en 2024 par rapport à l'année 2023 (+3,3%) est principalement due (i) à la poursuite des mesures du Gouvernement en faveur de l'import-substitution à travers les droits de sorties hors bois sur les exportations de produits faiblement transformés (+ 17, 6 milliards FCFA) ; (ii) à la taxe sur les contributions à l'intégration (+3,6 milliards FCFA) ; (iii) aux pénalités (+1, 4 milliards FCFA) ; et (iv) aux précomptes à l'importation (+3,9 milliards FCFA).

S'agissant des recettes non fiscales mobilisées en 2024, elles s'élèvent à **338,9 milliards FCFA**, en augmentation de 5,6% (+18 milliards FCFA) par rapport à 2023. Par rapport aux objectifs de la LFR (331 milliards FCFA), le taux de réalisation est de 102,4%. Cette performance s'explique principalement par la bonne tenue de la mobilisation des revenus du domaine et des recettes de services.

Les **dons** mobilisés en 2024, se situent à **84,8 milliards FCFA**, largement en deçà de l'objectif de 103,8 milliards FCFA prévu dans la Loi des Finances rectificative, soit un taux de mobilisation de 81,7%.

1.4.2 Dépenses publiques

Les dépenses totales exécutées en 2024 se situent à **5 513,7 milliards FCFA**, contre 5 086,3 milliards FCFA en 2023, soit une augmentation de 427,4 milliards FCFA. Suivant les natures de dépenses, on relève qu'elles sont composées de **4 187,3 milliards FCFA** de dépenses courantes et de **1 326,4 milliards FCFA** de dépenses en capital.

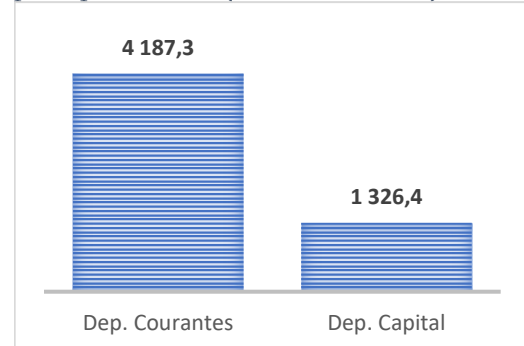
En ce qui concerne les dépenses courantes, le taux d'exécution se situe à 98,8% par rapport à la LFR. Cependant, comparativement à 2023, l'on note une augmentation de 140 milliards FCFA. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse sensible des : (i) dépenses de **salaires (+165,8 milliards FCFA)** en lien avec l'apurement progressif de la dette salariale. Ainsi, lesdites dépenses sont passées de 1 357 milliards FCFA en 2023 à 1 522,8 milliards FCFA en 2024 ; (ii) dépenses de biens et services qui ont progressé de 143 milliards FCFA pour se situer à 1 349,4 milliards en 2024 ; (iii) charges d'intérêts sur la dette, dont la hausse est de 86 milliards FCFA.

En revanche, les transferts et subventions ont connu par rapport à 2023 une baisse de 255,3 milliards FCFA, pour s'établir à 917,7 milliards de FCFA en fin décembre 2024.

S'agissant des dépenses en capital, l'exécution en 2024 se situe à 1 326,4 milliards FCFA contre 1 038,9 milliards FCFA en 2023, soit une augmentation de 287,5 milliards FCFA. Par rapport aux objectifs de fin d'année, le taux d'exécution s'élève à 88,7%.

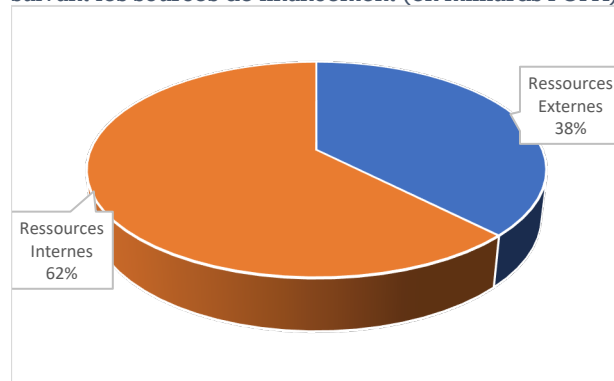
Suivant les sources de financement, on relève que les dépenses sur ressources propres se sont situées à 826,7 milliards FCFA en 2024 (62% des dépenses en capital) contre 632,2 milliards FCFA en 2023, soit une augmentation de 194,6 milliards FCFA. S'agissant des dépenses sur financement extérieur, elles se sont établies à 499,7 milliards FCFA en 2024 (38% des dépenses en capital) contre 406,7 milliards FCFA en 2023. Malgré cette hausse des dépenses sur financement extérieur entre les

Graphique 25: Exécution des dépenses publiques en 2024 (en milliards FCFA)



Source : MINFI/DP (2025).

Graphique 26: Part des dépenses en capital en 2024 suivant les sources de financement (en milliards FCFA)

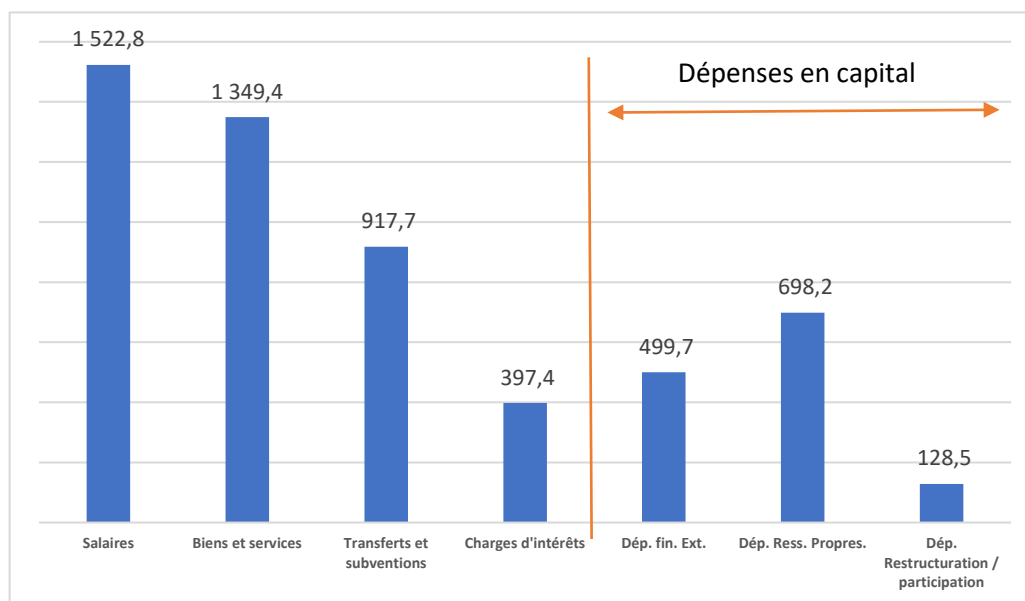


Source : MINFI/DP (2025).

deux années, on note qu'elles restent toujours en dessous du niveau de dépenses envisagées dans la LFR (677 milliards FCFA).

Le solde budgétaire global (base ordonnancement dons compris) affiche un déficit de 487,6 milliards FCFA, **soit près de 1,5% du PIB**. Comparativement à l'objectif d'un déficit de 0,4% du PIB arrêté dans la LFR, on enregistre un dépassement de 1,1%.

Graphique 27: Composition des dépenses courantes et en capital en 2024 (en milliards FCFA)



Source : MINFI/DP (2025).

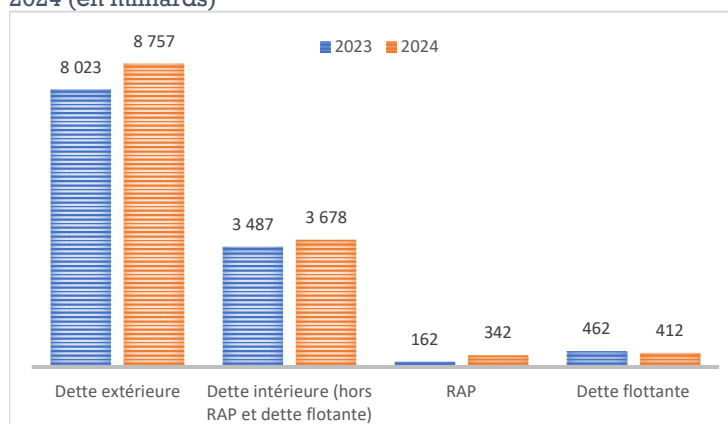
I.4.3 Dette publique

En 2024, la politique d'endettement mise en œuvre par l'Etat visait notamment à : (i) satisfaire autant que possible au moindre coût et risque maîtrisé, les besoins de financement et les obligations de paiement ; (ii) faciliter le développement et le bon fonctionnement des marchés primaire et secondaire performants des titres publics domestiques.

I.4.3.1 Encours de la dette

L'encours de la dette **directe de l'administration centrale** (y compris les RAP et la dette flottante) à fin décembre 2024 est estimé à 13 189 milliards FCFA, soit 41,5% du PIB. Cette dette connaît une hausse de 8,7% (+1 055 milliards FCFA) par rapport à fin décembre 2023, imputable à l'augmentation de 9,1% de la dette extérieure (+734 milliards FCFA), de 10,5% de la dette intérieure (+ 371 milliards FCFA) et de 111,1% des Restes à Payer de plus de trois mois (+180 milliards FCFA).

Graphique 28: Encours de la dette directe et à garantie publique en 2024 (en milliards)



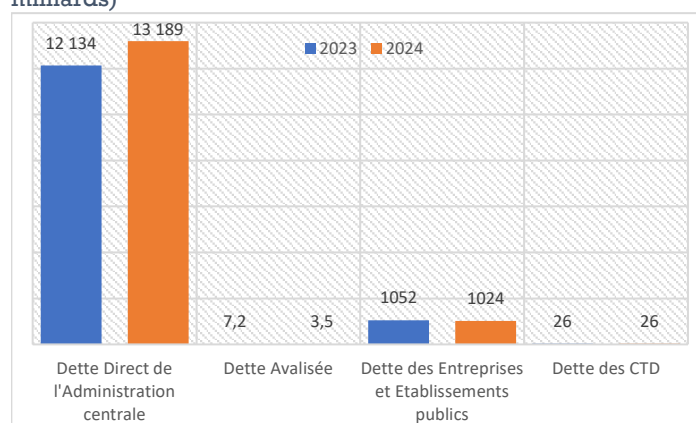
Source : CAA (2025).

Pour ce qui est de la dette **des entreprises publiques**, elle a connu une baisse de 2,7% (28 milliards FCFA) par rapport à l'année précédente pour se situer à 1 024 milliards FCFA.

S'agissant de la **dette avalisée** par l'Etat, elle a reculé de 3,7 milliards FCFA pour se situer à 3,5 milliards FCFA en 2024.

Enfin, relativement **aux CTD** dont la dette est progressivement prise en compte dans le champ du secteur public, ladite dette est restée stable à 26 milliards comme à fin 2023.

Graphique 29: Encours de la dette du secteur public en 2024 (en milliards)



Source : CAA (2025).

Ainsi, à fin décembre 2024, l'encours total de la dette du secteur public s'élève à **14 243 milliards FCFA**, soit **44,8% du PIB**, et se décompose en (i) 92,6% de dette directe de l'Administration Centrale, évaluée à 13 189 milliards FCFA (soit 41,5% du PIB) ; (ii) 7,2% de dette des entreprises publiques, estimée à 1 024 milliards FCFA, soit 3,2% du PIB ; (iii) 0,2% de dette des CTD, évaluée à 26 milliards FCFA, soit 0,1% du PIB. Par ailleurs, on note que la dette avalisée (3,5 milliards FCFA) ne représente que 0,01% du PIB.

En tenant compte de l'origine, la dette directe de l'Administration centrale (y compris les RAP et la dette flottante) se compose de 66,4% de la dette extérieure et 33,6% de la dette intérieure.

A. Dette extérieure

A fin décembre 2024, l'encours de la dette extérieure de l'administration centrale s'élève à 8 757 milliards FCFA (soit 27,4% du PIB). Il est en augmentation de 9,1% (+ 734 milliards FCFA) par rapport à décembre 2023.

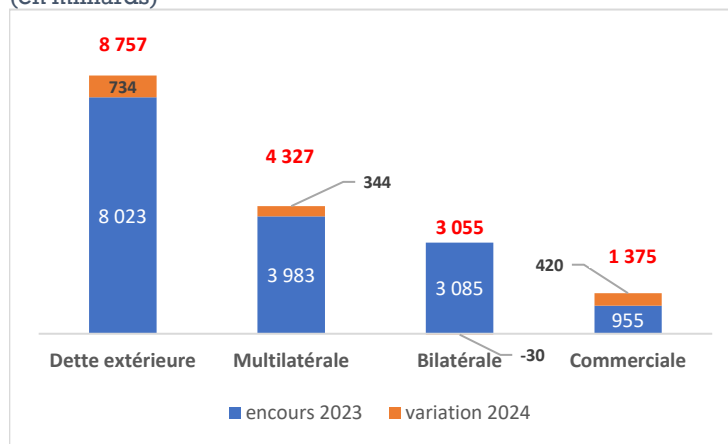
Cette augmentation est imputable à la hausse de la dette commerciale (+420 milliards FCFA) et de la dette multilatérale (+344 milliards de FCFA), bien que la dette bilatérale ait connu une baisse (-30 milliards FCFA).

Le stock de la dette extérieure est composé de la dette multilatérale à hauteur de 4 327 milliards FCFA (49,4%), de la dette bilatérale d'un montant de 3 055 milliards FCFA (34,9%) et de la dette commerciale d'une valeur de 1 375 milliards FCFA (15,7%).

La hausse de la dette multilatérale (+344 milliards FCFA) est imputable notamment à l'accélération de la mise en oeuvre des projets financés par certains partenaires techniques et financiers tels que la Banque Mondiale, la BID, la BAD, ainsi que des appuis budgétaires du FMI avec la tenue de la sixième revue du Programme Economique et Financier (PEF) couplée à la première revue de l'accord soutenu par la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), et le déploiement du PARPAC avec la BAD.

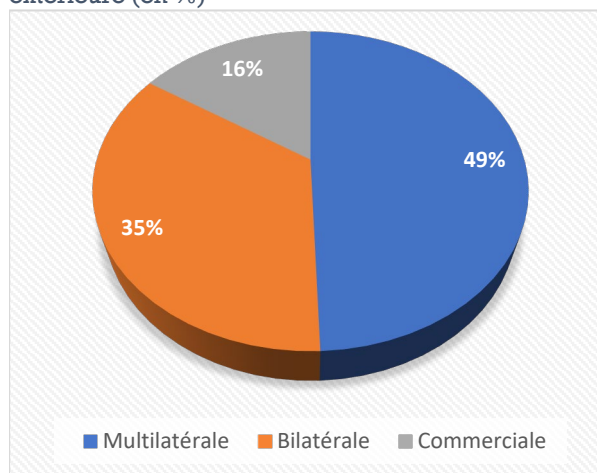
Pour ce qui est de la dette commerciale, son augmentation (+430 milliards F CFA) a été essentiellement soutenue par l'émission d'obligations internationales pour un montant de 333,5 milliards de FCFA en juillet 2024, destinées pour

Graphique 30: Structure de l'encours de la dette extérieure en 2024 (en milliards)



Source : CAA (2025).

Graphique 31: Structure de l'encours de la dette extérieure (en %)



Source : CAA (2025).

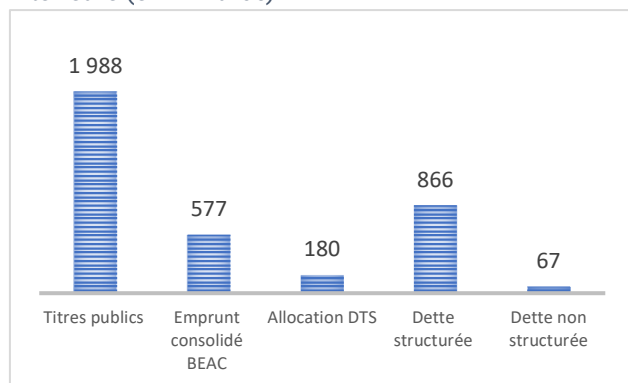
l'essentiel à réduire la dette intérieure et particulièrement les Restes à Payer de plus de 3 mois.

B. Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure (hors restes à payer) est estimé à fin décembre 2024 à 3 678 milliards de FCFA (soit 11,4% du PIB). Cette hausse est attribuable principalement à la hausse des émissions de titres publics (+173 milliards de FCFA, soit 9,5%) avec une hausse des BTA et des OTA de respectivement 77,3 milliards et 95,9 milliards de FCFA et celle de la dette non structurée (+14 milliards de FCFA)

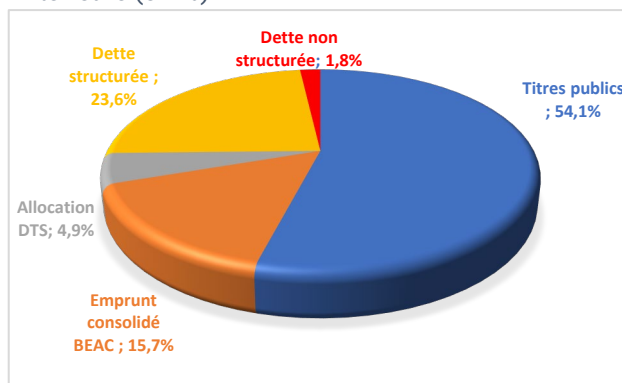
La dette intérieure se décompose en 1 988 milliards FCFA de titres publics (54,1%), de 866 milliards FCFA de dette structurée (23,5%), de 577 milliards FCFA d'emprunts consolidés auprès de la banque centrale (15,7%), de 180 milliards FCFA des allocations DTS (4,9%) et de 67,2 milliards FCFA de dette non structurée (1,8%).

Graphique 32: Répartition de l'encours de la dette intérieure (en milliards)



Source : CAA (2025).

Graphique 33: Structure de l'encours de la dette intérieure (en %)



Source : CAA (2025).

I.4.3.2 Service de la dette publique

Durant l'exercice budgétaire 2024, le service de la dette publique payée par l'Etat s'élève à 1 378,1 milliards de FCFA, soit 83,4% de la cible annuelle de 1 651,3 milliards de FCFA fixée dans la Loi de Finances Rectificative de l'exercice budgétaire 2024 (hors remboursements de crédits TVA, dettes flottantes et Restes à Payer). 84,2% de cette somme a été affectée au remboursement du principal et 15,8% au paiement des intérêts. En outre, Ce service a été principalement consacré au paiement de la dette extérieure (68,4 %), le reste ayant servi à l'apurement de la dette intérieure (31,6 %).

A. Dette extérieure

Le paiement du service de la dette extérieure en 2024 s'est situé à 942,6 milliards de FCFA, dont 690,2 milliards FCFA au titre du remboursement du

principal (73,2% du service) et 252,4 milliards FCFA au titre du paiement des intérêts (26,8% dudit service). Le montant payé est supérieur de 117,6 milliards de FCFA au montant prévu dans la LFR et matérialise la détermination du Gouvernement à respecter ses engagements vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

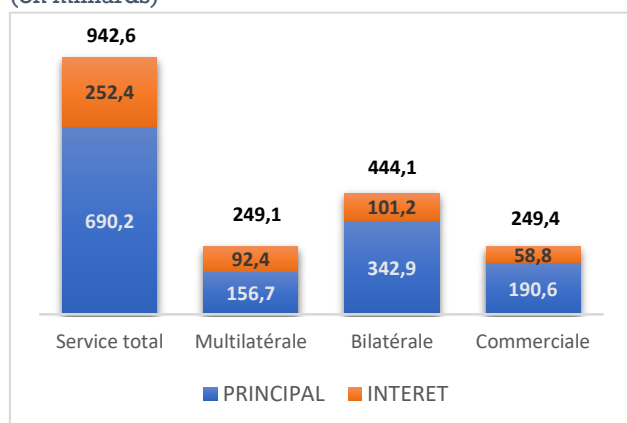
Suivant les catégories de partenaires, ce service est principalement consacré au **remboursement de la dette bilatérale à hauteur de 444,1 milliards FCFA** (47,1% du service de la dette extérieure) dont 342,9 milliards de FCFA pour le paiement du principal et 101,2 milliards de FCFA pour les intérêts. **Les paiements du service de la dette multilatérale et commerciale** se situent respectivement à 249,1 milliards de FCFA (26,4% du service de la dette extérieure), et 249,4 milliards de FCFA (23,9% du service de la dette extérieure).

B. Dette intérieure

Le service de la dette intérieure (hors RAP et dette flottante) réglé en 2024 se situe à 435,5 milliards FCFA (32,2% du service de la dette publique) dont 376,8 milliards FCFA d'amortissement du principal (84% du service de la dette intérieure) et 58,7 milliards FCFA de charges d'intérêts (16% du service de la dette intérieure). Ce montant représente 52,5% de l'objectif de la loi des finances rectificative.

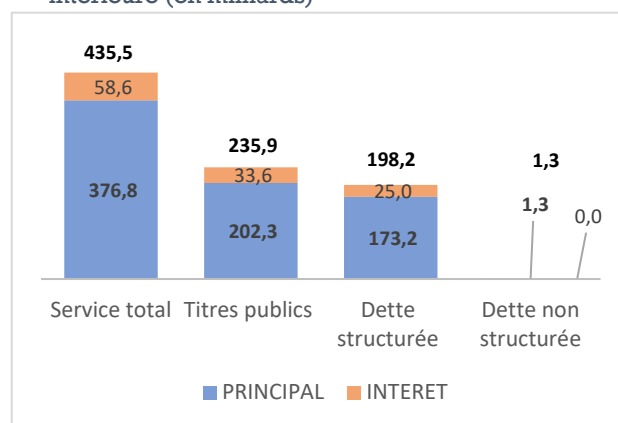
Relativement à la répartition suivant les catégories, le paiement du service de la dette intérieure était consacré au règlement **des titres publics pour un montant de 235,9 milliards FCFA** (54,2% de la dette intérieure), de la **dette structurée pour une valeur de 198,2 milliards FCFA** (45,5%) et la **dette non structurée pour un montant de 1,3 milliards FCFA** (0,3% de la dette intérieure). Le paiement de ce service est constitué 202,3 milliards de FCFA pour le principal et 33,6 milliards pour les intérêts en ce qui concerne les titres publics, 173,2 milliards de FCFA pour le principal et 25 milliards pour les intérêts au titre de la dette structurée, et 1,3 milliards de FCFA pour le principal de la dette non structurée.

Graphique 34: Répartition du service de la dette extérieure (en milliards)



Source : CAA (2025).

Graphique 35: Répartition du service de la dette intérieure (en milliards)



Source : CAA (2025).

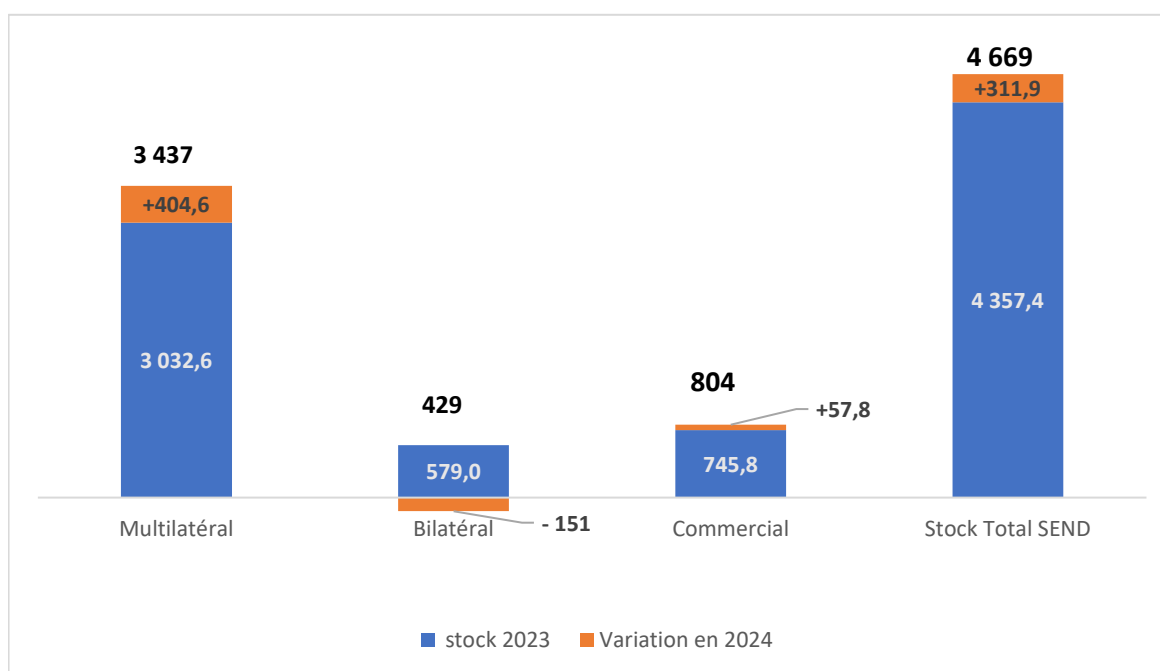
I.4.3.3 Evolution des Soldes Engagés Non Décaissés Extérieurs (SEND's)

Les Soldes Engagés Non Décaissés Extérieurs (SEND's) sont estimés à fin décembre 2024 à 4 669,4 milliards de FCFA (y compris 335,1 milliards de FCFA d'appuis budgétaires). Ils sont en hausse de 7,2% en glissement annuel.

Suivant le type de créancier, ces SEND's proviennent des bailleurs multilatéraux (73,6 %), des créanciers bilatéraux (9,2 %) et des prêts commerciaux (17,2%). Par ailleurs, les SEND's des créanciers bilatéraux ont connu une baisse de 150,5 milliards de FCFA soit 26,6%. Cependant, les SEND's des créanciers multilatéraux et des partenaires commerciaux ont connu respectivement des hausses de 13,3% et 7,8% pour s'établir à 3 437,2 milliards de FCFA et 803,6 milliards de FCFA.

La structure des SEND's met en évidence une forte dépendance aux bailleurs multilatéraux, notamment l'IDA et la BAD, nécessitant un suivi particulier

Graphique 36 : Evolution des Soldes Engagés Non Décaissés Extérieurs (SEND's) (en milliards FCFA)



Source : CAA (2025).

des conditions de tirage auprès de ces bailleurs et des projets y relatifs pour accélérer l'exécution.

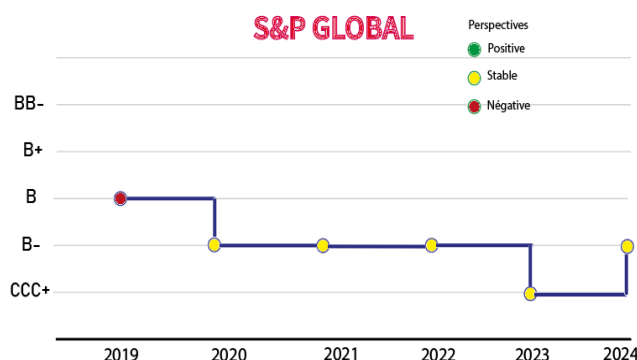
1.5. NOTATION SOUVERAINE ET CONVERGENCE MULTILATERALE

1.5.1 Notation souveraine du Cameroun

En 2024, une amélioration est observée par rapport à l'année précédente avec le relèvement de la note du Cameroun par S&P, indiquant une reprise de la discipline budgétaire. Cependant, Moody's a maintenu une note faible, soulignant des vulnérabilités persistantes, et Fitch a exprimé des préoccupations concernant la stabilité politique à l'approche des élections. Ainsi, de manière spécifique :

Standard & Poor's (S&P) avait, en août 2023, abaissé la note du Cameroun à CCC+, à la suite de retards de paiement sur la dette extérieure, notamment envers Deutsche Bank Spain. En mars 2024, la note a été relevée à B- avec une perspective stable, reflétant une amélioration de la gestion budgétaire et une reprise de la discipline financière.

Graphique 37 : Evolution de la notation du Cameroun par Standard and Poor's

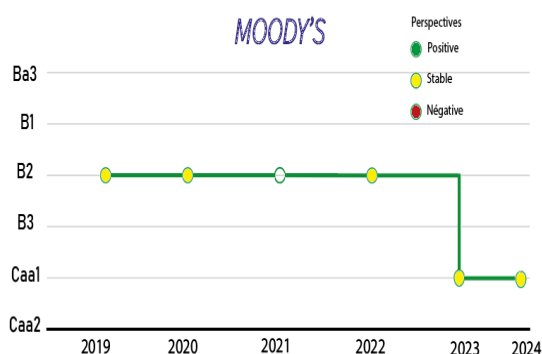


Source : S&P (2025).

Moody's avait pour sa part, en juillet 2023, dégradé la note du Cameroun de B2 à Caa1, en raison des retards de paiement sur la dette extérieure et des problèmes de liquidité. La note est restée à Caa1 en 2024, avec une perspective stable, indiquant une situation financière toujours fragile malgré des efforts de réformes importantes dans la gestion des dépenses et la mobilisation des recettes.

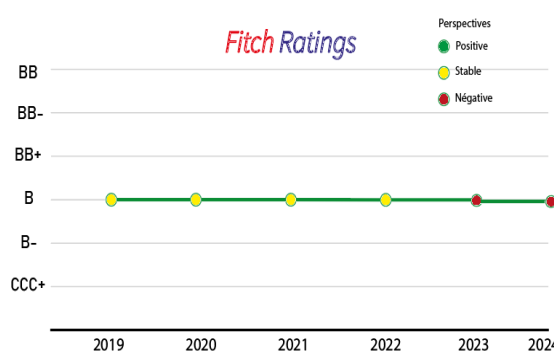
Fitch Ratings avait quant-à elle, en novembre 2023, confirmé la note du Cameroun à B, mais a abaissé la perspective à négative, citant des inquiétudes liées à l'instabilité politique et aux tensions sociales à l'approche de l'élection présidentielle de 2025.

Graphique 38 : Evolution de la notation du Cameroun par Moody's



Source : Moody's (2025).

Graphique 39 : Evolution de la notation du Cameroun par Fitch Ratings



Source : Fitch Ratings (2025).

En perspectives pour 2025, les agences de notation devraient maintenir leurs évaluations du risque souverain du Cameroun. En effet, malgré de bonnes perspectives en termes de croissance économique, elles relèvent des tensions de trésorerie persistantes, des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes, et des inquiétudes concernant l'instabilité politique à l'approche des élections présidentielles.

1.5.2 Convergence multilatérale

Au cours de l'exercice 2024, le Cameroun a respecté deux des quatre critères de convergence, à savoir le solde budgétaire de référence, qui s'est établi à -0,7 % du PIB, et le ratio de la dette publique, estimé à 43,5 % du PIB. Comme l'année précédente, l'inflation a dépassé la norme de convergence avec un taux de 4,5%.

S'agissant de la dette publique, elle a atteint un encours estimé à 14 237 milliards de FCFA, représentant environ 44,6% du PIB contre 13 212 milliards de FCFA (44,2% du PIB) en 2023. Cette augmentation annuelle reste néanmoins en dessous du critère de convergence de la CEMAC fixé à 70 %, témoignant ainsi du respect de la stratégie d'endettement du pays.

Pour ce qui est du taux d'inflation, malgré les chocs persistants, l'inflation moyenne annuelle a ralenti à 4,5 %, après deux années consécutives de fortes hausses des prix, marquant une baisse notable par rapport à 2023 (7,4 %) et 2022 (6,3 %). Ce niveau, bien qu'inférieur aux prévisions initiales, demeure au-dessus du seuil de 3 % de la CEMAC.

Tableau 3: Réalisation des critères de convergence multilatérale au Cameroun

Critères de convergence		Norme	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Solde budgétaire de référence (en % du PIB)	>	-1,5%	-4,1	-3,3	-2,5	-3,0	-1,7	-1,3
Taux d'inflation moyen annuel	<	3%	2,5	2,5	2,3	6,3	7,4	4,5
Stock de la dette publique totale/ PIB nominal	≤	70%	36,0	40,3	45,3	44,7	44,2	44,6
Absence d'arriérés								

Source : DGEPIP-MINEPAT (*= estimation – données provisoires) (2023).

S'agissant du solde budgétaire de référence, il s'est situé autour de -1,3 %, ce qui est conforme au seuil minimal de -1,5 % recommandé par les critères de convergence. Cette performance a été soutenue par la baisse significative des dépenses liées aux subventions des prix des produits pétroliers à la pompe.

Enfin, le critère relatif à l'absence d'arriérés sur la gestion courante n'a pas été respecté. Cette non-conformité s'explique en partie par les conditions difficiles du marché intérieur, lesquelles ont freiné la mobilisation des financements et entraîné des tensions de trésorerie, ainsi que la mise en œuvre lente des réformes structurelles qui a eu pour conséquence des retards dans le décaissement de certains appuis budgétaires.

En plus des critères de convergence, l'examen de nouveaux indicateurs de surveillance et d'alerte précoce des risques montre qu'en 2024 : (i) le taux d'investissement a atteint la cible minimum de 20 % du PIB ; (ii) la pression fiscale a été de 13,3%, inférieure au seuil de 17 % ; et (iii) Le poids de la masse salariale sur les finances publiques est demeuré élevé.

Tableau 4: Indicateurs de surveillance multilatérale

Blocs	Indicateurs	Normes	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
1- Croissance	1. Taux de croissance du PIB réel	≥ 7%	3,5	0,3	3,3	3,7	3,2	3,5
	2. Taux d'investissement (% PIB)	≥ 20%	18,9	17,7	18,1	19,1	19,5	19,8
2- Monnaie et prix	3. Taux de couverture extérieure de la monnaie	≥ 20%	66,9	65,7				
	4. Taux d'inflation	≤ 3%	2,5	2,5	2,3	6,3	7,4	4,5
3- Finances publiques	5. Solde budgétaire primaire hors recettes pétrolières (% PIB hors pétrole)	/	-5,3	-4,6	-4,0	-4,1	-2,6	-2,4
	6. Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier)	≥ 17%	12,8	11,5	12,2	12,9	13,6	13,3
	7. Service de la dette/recettes fiscales	/	25,4	22,6	36,2	35,7	40,2	35,7
	8. Masse salariale/recettes fiscales	≤ 35%	35,2	41,1	38,1	37,4	37,2	38,4
	9. Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales	/	99,4	102,8	100,0	101,6	100,3	99,7
	10. Part des investissements productifs dans les dépenses totales	/		27,2	27,1	27,1	21,9	29,3
4- Équilibre extérieur	11. Solde du compte courant hors dons (%PIB)	≤ 5%	-4,1	-3,9	-3,7	-3,4	-4,1	-3,7
	12. Service de la dette extérieure (% des exportations)	/	11,5	10,2	12,1	16,1	16,9	17,5
	13. Rythme d'endettement	/	/	/	/	/	/	/
5- Système financier	14. Adéquation des fonds propres	≥ 8%	/	/	/	/	/	/
	15. Qualité des actifs	/	/	/	/	/	/	/
	16. Liquidité	/	/	/	/	/	/	/

Source : DGEPIP-MINEPAT (*= estimation-données provisoires) (2023).

CHAPITRE II : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS

Pour stimuler la croissance économique, il est essentiel d'améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise et de favoriser l'investissement. Ce chapitre examine les initiatives mises en place en 2024 pour renforcer cette compétitivité et dresse en même temps un bilan de la situation actuelle. Il analyse également les tendances des investissements, tant publics que privés et fait le point sur le processus de réduction tarifaire dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne.

II.1. ETAT DE LA COMPÉTITIVITÉ EN 2024

II.1.1 Renforcement de la compétitive en 2024

En 2024, les actions mises en œuvre par le Gouvernement pour renforcer la compétitivité de l'économie nationale ont notamment porté sur : i) la réduction des coûts d'accès aux intrants et aux équipements ; ii) la réduction des coûts d'accès à la main d'œuvre ; (iii) l'amélioration de l'accès au foncier ; (iv) la facilitation de l'accès au financement ; (v) la réduction des coûts et l'amélioration de l'accès à internet ; (vi) l'amélioration de la qualité des produits locaux (normes, certifications, montée en gamme).

S'agissant de la réduction des coûts d'accès aux intrants et aux équipements, un accent a été mis sur les exonérations des droits de douane et de TVA sur les importations d'équipements et de matières premières notamment en faveur des entreprises opérant dans les secteurs prioritaires. Ainsi, on relève que :

- **les équipements et matériels** destinés à l'élevage, à la pêche et au développement de la pisciculture sont exonérés des droits de douane à l'importation pour une période de 24 mois à compter du 1er janvier 2024. Cette exonération est également étendue aux équipements et matériels entrant dans la production d'énergies renouvelables (solaire, éolienne) ;
- la valeur imposable **des parties et pièces de véhicules** importées par les entreprises de fabrication et de montage automobile est sujette à un abattement de 50% ;
- certains taux des droits d'enregistrement ont été allégés, notamment pour **les cessions de fonds de commerce**, dont le taux est passé de 15 % à 10 % à partir du 1er janvier 2024 ;
- **les intrants agricoles et certains intrants industriels** (Semences, engrais, intrants industriels prioritaires, etc.) bénéficient d'une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), réduisant ainsi le coût d'acquisition pour les producteurs locaux.

Relativement à la réduction des coûts d'accès à la main d'œuvre, les diligences réalisées portent sur :

- l'exonération des charges fiscales et patronales sur les salaires versés aux ouvriers agricoles saisonniers, en vue de réduire le coût du travail pour les exploitants agricoles ;
- le démarrage des travaux de développement d'un cadre réglementaire « d'aide à l'embauche » des jeunes primo-demandeurs d'emploi, qui prévoit des aides publiques aux entreprises qui recrutent des jeunes diplômés n'ayant jamais travaillé, par exemple sous forme de subventions salariales, d'exonérations de charges sociales ou d'incitations fiscales à l'embauche.

Concernant l'amélioration de l'accès au foncier, les principales dispositions enregistrées intègrent :

- l'exonération de la taxe foncière pour les terrains agricoles ;
- l'exonération des droits d'enregistrement pour les mutations de terrains agricoles ;
- la poursuite de la finalisation de la réforme foncière et domaniale, dont l'aboutissement est envisagé pour 2025, et qui vise notamment à clarifier les procédures d'attribution des terrains, à sécuriser les titres fonciers et à rationaliser la gestion des terres de l'État. Cette réforme devrait donc permettre de simplifier et fiabiliser l'accès au foncier pour les investisseurs et porteurs de projets (locaux ou étrangers) ;
- la poursuite de la modernisation du cadastre et des titres fonciers, à travers l'extension du Projet d'appui à la modernisation du cadastre et au climat des affaires (PAMOCCA), pour numériser environ 130 000 titres fonciers et cartographier 480 000 parcelles dans quatre villes pilotes que sont Douala, Yaoundé, Garoua et Maroua. Ainsi en 2024, des avancées ont été faites pour scanner les anciens registres et mettre en place un système cadastral informatisé.

S'agissant de la facilitation de l'accès au financement, les initiatives majeures sont relatives au développement des dispositifs de garantie et de lignes de financement à taux bonifiés. Ainsi, on note :

- le déploiement du Fonds de Garantie pour les Jeunes Entrepreneurs (FOGAJEUNE), dont l'objectif est d'améliorer l'accès des jeunes créateurs d'entreprises aux prêts bancaires. Ce dispositif fournit une garantie de l'État couvrant une partie du risque des crédits accordés aux entrepreneurs de 15 à 35 ans, souvent dépourvus de garanties réelles ;
- la reconduction du Fonds de garantie de 200 milliards de FCFA pour des emprunts intérieurs auprès des établissements de crédit (Banques et EMF). 85% de cette dotation, soit un portefeuille de 170 milliards de FCFA, est réservé au secteur bancaire (14 partenaires dont la BDEAC), et 15%, soit 30 milliards de FCFA est porté par les EMF (28 partenaires). 04 bénéficiaires ont été enregistrés sur l'année 2024, à travers la BDEAC ;

- le déploiement du dispositif de prêt d'honneur dans le cadre des « Associations Initiative » mises en place par le Programme intégré de valorisation et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires (TRANSFAGRI). Ce dispositif offre des prêts sans garantie et à taux d'intérêt nul qui peuvent atteindre jusqu'à 7 millions de FCFA, avec une durée de remboursement allant jusqu'à 5 ans et un an de différé. Il a permis de mobiliser près de 151 millions de FCFA pour financer 56 projets dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'élevage, dont 26 sont dirigés par des femmes ;
- la finalisation des mécanismes de mise à disposition, à travers les partenaires bancaires (03 partenaires) et les EMF, de lignes de crédit à taux bonifiés et de subventions pour un montant total de près de 8 milliards de FCFA, dans le cadre du projet Opération de soutien au Secteur Privé Camerounais (OSSP-CMR).

En ce qui concerne la réduction des coûts et l'amélioration de l'accès à internet, les éléments suivants sont à relever :

- le démarrage des négociations pour l'entrée de nouveaux opérateurs pour favoriser la concurrence sur le marché de la fourniture de service internet, notamment avec la multinationale Starlink ;
- le lancement d'un audit du réseau national de fibre optique géré par la société nationale Camtel, en raison de plaintes sur la mauvaise qualité de connexion. L'objectif de cet audit est d'identifier les goulots d'étranglement et dysfonctionnements techniques afin d'y remédier (réparations, extensions de capacité).

Relativement à l'amélioration de la qualité des produits locaux, nous pouvons notamment relever :

- le renforcement de l'infrastructure qualité via l'adoption de nouvelles normes qualité afin d'améliorer la conformité et la réputation des produits Camerounais. En octobre 2024, 113 normes camerounaises ont été homologuées dans le secteur de l'élevage et de la pisciculture (projet PDCVEP du ministère de l'élevage). De même, 5 nouvelles normes nationales ont été adoptées dans le domaine agro-alimentaire. Ces normes couvrent des exigences techniques (microbiologie des aliments, propriétés des fromages, terminologie des légumes, etc.) et alignent les produits locaux sur les standards internationaux ;
- l'accompagnement financier de plusieurs entreprises dans le processus de certification et de normalisation dans le cadre de plusieurs projets ;
- les actions de renforcement des capacités sur les aspects de normalisation et de certification se sont intensifiées. A titre illustratif, l'équipe projet de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) a été formée aux exigences de la norme ISO 9001, l'objectif étant de montrer l'exemple en améliorant la

qualité de service des entreprises publiques, et ainsi inciter l'ensemble du tissu économique à adopter les meilleures pratiques internationales.

Outre les éléments spécifiques sus évoqués, il convient d'indiquer que les efforts du Gouvernement se sont poursuivis en termes de : (i) **réformes institutionnelles et réglementaires**, notamment à travers la poursuite de la dématérialisation des services publics et l'amélioration de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques ; (ii) **lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance**, à travers l'amélioration des mécanismes de contrôle interne, la promotion de la transparence dans les marchés publics, et le renforcement de la conformité aux standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; (iii) **le développement des infrastructures et soutien aux investissements**, à travers la poursuite des projets structurants dans les secteurs prioritaires de l'énergie (eau et électricité) et du transport (routes et ports), ainsi que le déploiement cohérent de la stratégie d'import substitution basée sur le secteur privé.

II.1.2 Performances en matière d'amélioration du climat des affaires et la compétitivité

Les performances du Cameroun en matière d'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité seront appréciées à travers les évaluations réalisées par certaines institutions et organisations internationales, à savoir : (i) la banque mondiale qui a non seulement réalisé une enquête auprès de certaines entreprises nationales, mais qui procède également à une Evaluation des Politiques et des Institutions Nationales (CPIA) ; (ii) l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qui produit un indice de perception de la corruption dans près de 130 économies dans le Monde.

II.1.2.1 Analyse du climat des affaires au Cameroun par la banque mondiale

Entre juin 2024 et février 2025, la banque mondiale a réalisé une enquête sur le climat des affaires au Cameroun, auprès d'un échantillon de 615 entreprises, représentatives du point de vue régional, de la taille (petite, moyennes et grande), et du secteur d'activité.

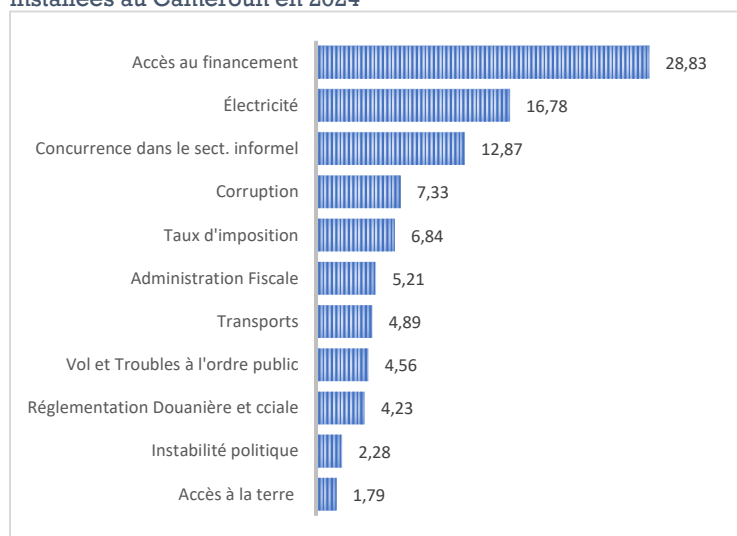
A l'analyse des principaux résultats, il ressort que les principaux obstacles rencontrés par les entreprises Camerounaises en matière de frein au bon climat des affaires portent notamment sur :

- **l'accès au financement** pour 28,8% de entreprises enquêtées ;
- **l'accès à l'électricité** pour 16,8% des acteurs ;
- **la concurrence du secteur informel** pour 12,9% des entreprises ;
- **la corruption** pour 7,3%.

Par ailleurs, très peu d'entreprises indiquent rencontrer des difficultés relatives à l'accès à la terre (1,8%), la qualité de la main d'œuvre (1,8%), l'obtention des licences et permis d'exploitation (1,3%), et la réglementation du travail (1,30%).

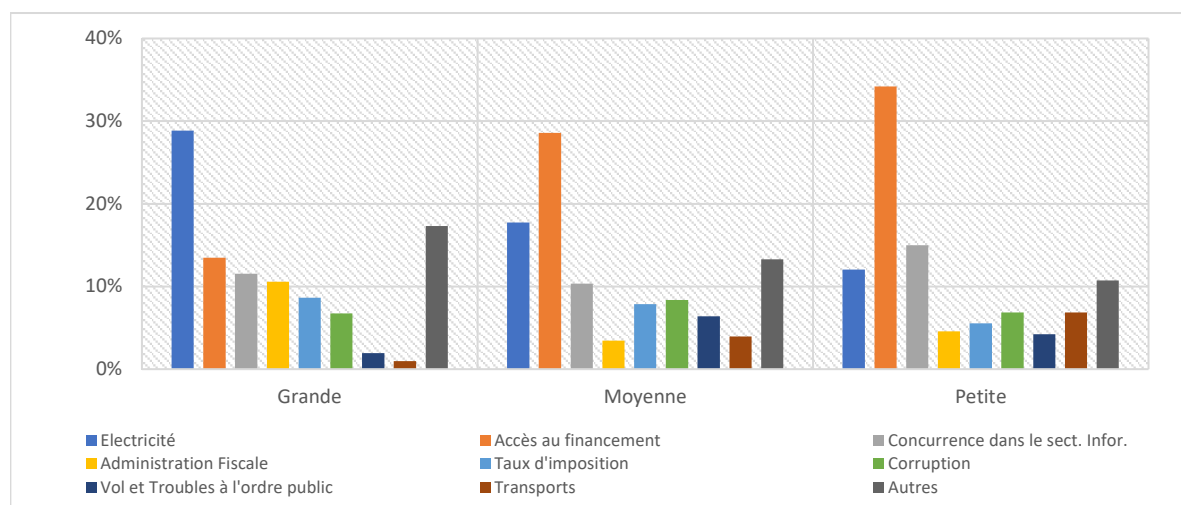
En tenant compte de la catégorisation suivant la **taille des entreprises**, on relève que les grandes entreprises font particulièrement face aux problèmes d'accès à l'électricité (28,9%), tandis que pour les petites (34,2%) et les moyennes entreprises (28,6%), l'obstacle principal porte sur les difficultés d'accès au financement.

Graphique 40 : Principaux obstacles rencontrés par les entreprises installées au Cameroun en 2024



Source : WBES Cameroun 2024 (2025).

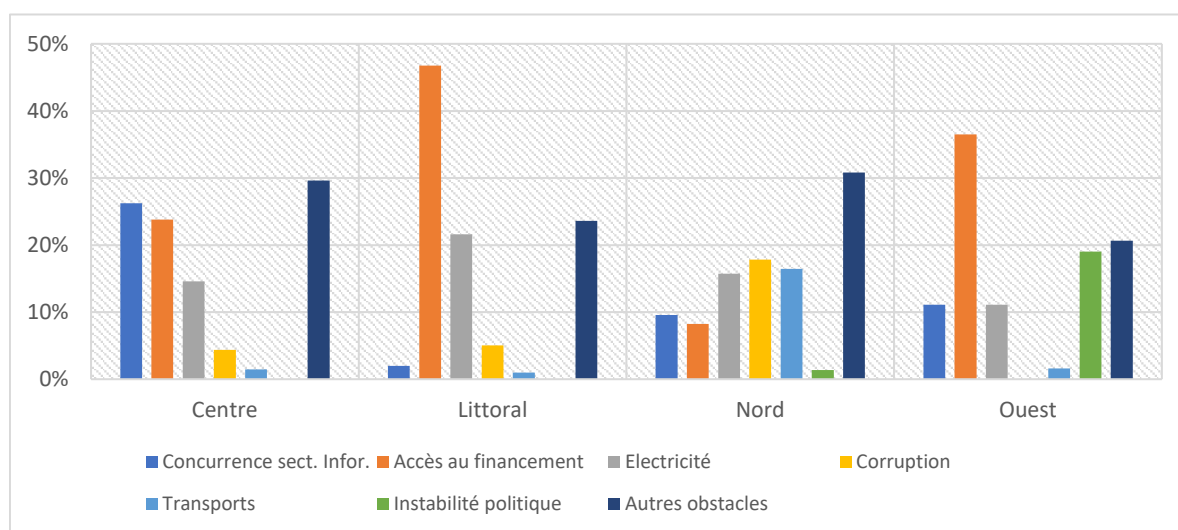
Graphique 41 : Répartition des obstacles selon les types d'entreprises



Source : WBES Cameroun 2024 (2025).

Dans cette opération, les 10 régions du Cameroun ont été réparties en 4 groupes : le **Centre** (comprenant les entreprises des régions de l'Est, du Sud et du Centre) ; l'**Ouest** (comprenant les entreprises des régions du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest) ; le **Nord** (avec les entreprises des régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord) et le **Littoral** qui à elle seule constituait un groupe au regard de sa taille dans l'économie du pays.

Graphique 42 : Répartition des obstacles selon les régions



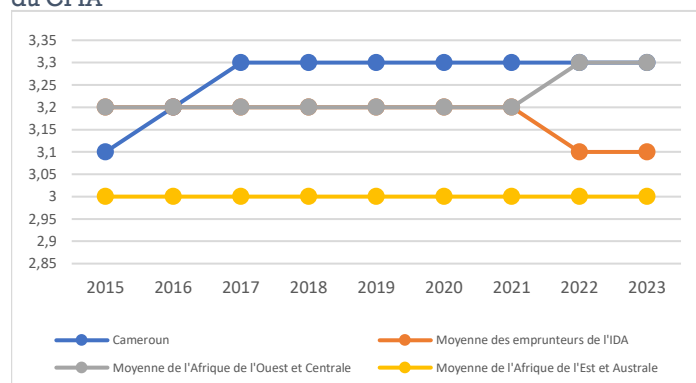
Source : WBES Cameroun 2024 (2025).

Ainsi, en tenant compte de ces regroupements, il ressort que les contraintes auxquelles font face les entreprises diffèrent. Les entreprises implantées dans le **groupe du Centre** sont principalement confrontées aux pratiques des concurrents du secteur informel (26,2% des entreprises) et aux difficultés d'accès au financement (23,8%). Dans le **groupe du Littoral**, on relève que 46,7% des entreprises ont souligné les problèmes d'accès au financement, et d'accès à l'Energie électrique (21,6%). Quant-aux **Groupe du Nord**, les entreprises se trouvent davantage confrontées aux problèmes de corruption (17,8%), de transport (16,4%) et d'accès à l'énergie électrique (15,7%). Enfin, dans le **groupe de l'Ouest**, les principaux obstacles rencontrés sont l'accès au financement (36% des entreprises) et l'instabilité politique (19%), en lien notamment avec la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

II.1.2.2 Selon le CPIA de la Banque Mondiale

Le rapport annuel d'évaluation des politiques et des institutions nationales pour l'Afrique (CPIA, selon son acronyme anglais) est un diagnostic des pays d'Afrique subsaharienne (ASS) éligibles aux financements de l'Association internationale de développement (IDA). Il fournit une évaluation de la qualité des politiques et du cadre

Graphique 43 : Evolution de la note du Cameroun dans le cadre du CPIA



Source : Banque Mondiale (2023).

institutionnel de chaque pays en se concentrant sur les éléments que les gouvernements sont en mesure de contrôler (les notes varient entre 1 et 6). La dernière évaluation du CPIA publiée en juin 2024 a porté sur l'année 2023. Le Cameroun a préservé son score global qui est de 3,3 mais a progressé d'une place pour occuper le 15ème rang. Depuis 2017 le score du Cameroun est resté inchangé, malgré une légère progression en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques économiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité.

En 2023, les points forts suivants ont été notifiés concernant chaque groupe :

▪ **Gestion publique :** l'économie

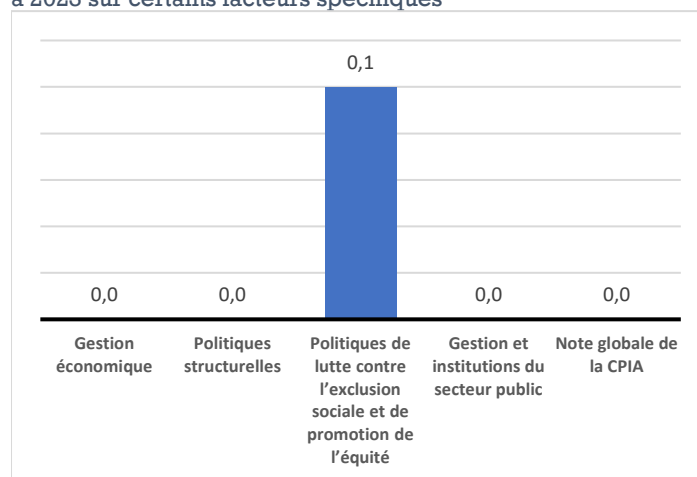
camerounaise a connu une certaine croissance malgré les difficultés rencontrées. Le déficit budgétaire a diminué grâce à la réduction des subventions aux carburants, à la hausse des recettes pétrolières et non pétrolières et aux mesures de politique fiscale, notamment l'augmentation des taxes sur certains produits importés.

▪ **Politique de lutte contre l'exclusion sociale et de la promotion de l'équité :** des progrès ont été réalisés dans le secteur de l'éducation par la finalisation d'une stratégie en cohérence avec les priorités, le développement d'une plate-forme intégrée, l'introduction d'un financement axé sur les résultats et l'amélioration des données relatives à l'apprentissage. Par conséquent, le Cameroun a vu sa note passée de 3,2 à 3,3 se classant parmi les meilleures progressions de ce groupe en compagnie des pays comme le Bénin, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Togo.

▪ **Réformes structurelles :** Il est nécessaire de renforcer encore les droits de propriété au moyen de réformes juridiques, ainsi que l'efficacité et l'intégrité du système judiciaire.

▪ **Gestion et institutions du secteur public :** la redevabilité dans le secteur public doit être également consolidée. Bien que plusieurs institutions et mécanismes demandent des comptes à leurs dirigeants, d'autres freins et contrepoids pourraient être ajoutés. Le manque d'autonomie et de pouvoir des institutions limite considérablement leur capacité à produire des données, à mener des enquêtes et à prendre des sanctions.

Graphique 44: Evolution des notes CPIA du Cameroun de 2022 à 2023 sur certains facteurs spécifiques



Source : Banque Mondiale (2024).

II.1.2.3 Selon l'indice mondial de l'innovation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

L'indice mondial de l'innovation dévoile les leaders mondiaux en matière d'innovation, en évaluant les performances de plus de 130 économies. Destiné à dresser un tableau aussi complet que possible de l'innovation, l'indice mondial comprend quelques 80 indicateurs, avec un score qui varie entre 0 (faible) et 100 (fort), et repose sur deux sous-indices principaux :

- **sous-indice des intrants de l'innovation**, qui mesure les éléments favorisant l'innovation et repose sur 05 piliers : (i) institutions : évalue l'environnement politique, réglementaire et commercial ; (ii) capital humain et recherches : analyse le niveau d'éducation, l'enseignement supérieur et les activités de recherche et développement (R&D) ; (iii) Infrastructures : examine les technologies de l'information et de la communication (TIC), les infrastructures générales et la durabilité écologique ; (iv) Sophistication du marché : considère l'accès au crédit, les investissements et la concurrence sur le marché ; et (v) sophistication des entreprises : évalue la présence de travailleurs du savoir, les liens en matière d'innovation et l'absorption des connaissances ;
- **sous-indice des extrants de l'innovation**, qui mesure les résultats obtenus en matière d'innovation et repose sur 02 piliers : (i) résultats en matière de connaissances et de technologies : mesure la création de connaissances, leur impact et leur diffusion ; (ii) résultats créatifs : évalue les actifs immatériels, les biens et services créatifs, ainsi que la créativité en ligne.

Tableau 5 : Evolution des scores du Cameroun sur les différents piliers de l'indice mondial de l'innovation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle entre 2022 et 2023

Pilier	Score 2022	Score 2023	Variation
Institutions	41,3	33,5	-7,8
Capital humain et recherches	16,2	15,0	-1,2
Infrastructures	23,2	21,0	-2,2
Sophistication du marché	8,9	7,5	-1,4
Sophistication des entreprises	16,2	14,5	-1,7
Résultats en connaissance et technologie	14,9	13,0	-1,9
Résultats créatifs	14,9	13,5	-1,4
Score global	15,3	14,4	-0,9

Source : A partir des Rapports GTCI de l'INSEAD (2024).

En 2023 (champ temporel du rapport élaboré en 2024), le Cameroun a obtenu un score de 14,4 sur 100 et est classé 123eme sur 133 mondial et 19eme sur 27 pays de l'Afrique subsaharienne. Ceci traduit une réduction du score du pays par rapport à la situation de 2022 (15,3), même si son rang a été conservé. Cette baisse du score s'est manifestée dans tous les piliers analysés.

Toutefois, le Cameroun fait mieux que la moyenne africaine sur certains aspects clés que sont les institutions (cadre légal, stabilité politique), les infrastructures (TIC, énergie), et les résultats créatifs (marques, œuvres culturelles).

Par ailleurs, sur la base de l'analyse détaillée des indicateurs du rapport, le pays affiche comme forces : (i) l'environnement des affaires, notamment en terme de stabilité politique et de culture et politique entrepreneuriale ; (ii) la soutenabilité écologique, avec de bonnes performances sur l'utilisation d'énergies à faible empreinte carbone ; (iii) la disponibilité des crédits, avec un secteur de la microfinance particulièrement dynamique ; (iv) la présence de travailleurs qualifiés ; (v) une bonne collaboration entre la recherche industrielles et le monde académique ; (vi) l'absorption rapide de connaissance, avec les entrée d'IDE et les importations de services de TIC ; (vii) la création de connaissances scientifiques et techniques.

Les points de faiblesses quant à eux concernent notamment : (i) le niveau des infrastructures, en particulier les performances logistiques ; (ii) la diversification encore faible de la production et des exportations ; (iii) l'absence de start-ups licornes (valorisée à plus d'un milliard de dollars), ce qui réduit la valorisation de la technologie dans l'économie.

L'intensification des points forts et l'amélioration des facteurs de faiblesses, au regard des actions mises en œuvre par le Gouvernement en 2024, devraient favoriser l'amélioration de la note du Cameroun.

II.2. DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, le Gouvernement avait prévu, conformément à la Loi de Finances Rectificative du 20 juin 2024, une dotation de 1 689,3 milliards F CFA en Autorisation d'Engagement (AE) et 1 604,1 milliards F CFA en Crédits de Paiement (CP) pour la mise en œuvre des projets d'investissement publics.

Conformément aux orientations de la Circulaire présidentielle du 30 août 2023 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2024, les priorités du BIP en matière économique pour l'exercice 2024 portaient entre autres sur :

- la mise en service des grands projets de première génération ;
- la poursuite de la préparation des grands projets de deuxième génération ;
- le renforcement de la cohésion sociale et du processus de décentralisation ;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'import-substitution à travers les actions visant l'augmentation de la production locale et la réduction de la dépendance aux importations ;
- la poursuite de la reconstruction des Régions affectées par les crises, en particulier celles du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ;
- le maintien de la veille sécuritaire et sanitaire.

II.2.1 Banque des projets d'investissement public

En 2024, les travaux de consolidation de la Banque des projets d'investissement public se sont poursuivis et ont notamment permis de mettre à jour le portefeuille des projets inscrits dans la banque des projets d'investissement du Gouvernement.

Au terme de l'année 2024, on relève que le portefeuille des projets des Administrations et Institutions Publiques a connu un accroissement de 799 projets, pour se situer à **5 884** projets. Ces différents projets sont répartis dans sept secteurs.

- **Le secteur Infrastructures** qui comprend six (06) départements ministériels (MINEE, MINTP, MINH DU, MINT, MINPOSTEL et MINDCAF), regroupe **1 489** projets en 2024 contre **1 153** projets en 2023. Dans ce secteur, le MINEE dispose du plus grand nombre de projets (**410** projets), dont **326** nouveaux projets ;
- **Le secteur des Industries et Services** composé de quatre (04) départements ministériels (MINMIDT, MINPMEESA, MINCOMMERCE et MINTOUL) totalise **381** projets en 2024 contre **354** projets en 2023. Dans ce secteur, le MINPMEESA dispose du plus grand nombre de projets (**236** projets), dont **23** nouveaux projets ;
- **Le secteur Rural** constitué de quatre (04) départements ministériels (MINADER, MINEPIA, MINFOF, et MINEPDED) comportent **745** projets en 2024 contre **662** projets en 2023. Dans ce secteur, le MINADER dispose du plus grand nombre de projets (**336** projets), dont **90** nouveaux projets ;
- **Le secteur Éducation et Formation Professionnelle** composé de cinq (05) départements ministériels (MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP et MINRESI) détient **411** projets dans la banque en 2024 contre **342** projets en 2023. Dans ce secteur, le MINRESI dispose du plus grand nombre de projets (**227** projets), dont **65** nouveaux projets.
- **Le secteur Santé** compte **91** projets en 2024 contre **81** projets en 2023 enregistrés dans la Banque des Projets, soit **10** nouveaux projets
- **Le secteur Social** constitué de sept (07) départements ministériels (MINAS, MINPROFF, MINTSS, MINJEC, MINSEP, MINCOM et MINAC) comporte **422** projets en 2024 contre **408** projets en 2023. Dans ce secteur, le MINSEP dispose du plus grand nombre de projets (**190** projets), dont **63** nouveaux projets ;
- **Le secteur Gouvernance** composé dix-huit (18) institutions et départements ministériels (CC, CS, CES, SPM, CONSUPE, DGSN, CDHC, CNPBM, ELECAM, MINDEF, MINJUSTICE, MINEPAT, MINFI, MINREX, MINFOPRA, MINMAP, MINAT et MINDDEVEL) détient **2 296** projets

enregistrés dans la Banque en 2024 contre **2 107** en 2023. Dans ce secteur, le MINDEF dispose du plus grand nombre de projets (**1 158** projets) dont **222** nouveaux projets.

Parmi ces nouveaux projets, on note que 7 projets sont genre sensible et 93 projets sont sensibles au climat.

II.2.2 Programme d'Investissement Prioritaire

Défini comme la programmation des projets prioritaires du Gouvernement sur une période de trois (03) ans, le Programme d'Investissement Prioritaire est un instrument nécessaire au contrôle et à l'évaluation de l'impact de ces projets sur l'atteinte des objectifs fixés dans la Stratégie Nationale de Développement (SND30). Au cours de l'exercice 2024, le PIP élaboré a porté sur la période 2025-2027, dans un contexte marqué par des fortes contraintes budgétaires consécutives aux chocs exogènes et endogènes qui continuent d'affecter les Finances Publiques de l'Etat.

Cette cinquième édition du PIP avait pour objectifs majeurs d'améliorer l'impact de l'investissement public ; de renforcer la préparation et la priorisation des projets au sein des administrations sectorielles ; de limiter la pratique du saupoudrage au regard du nombre élevé des projets et programmes en cours d'exécution et de renforcer la cohérence du portefeuille des projets d'investissement public du Gouvernement.

Les orientations principales du PIP 2025-2027 s'inscrivent dans la continuité de celles du PIP 2024-2026. Mais de manière plus spécifique, un accent particulier a été mis sur :

- l'achèvement et la mise en service des grands projets de première génération ;
- le démarrage de certains grands projets de seconde génération ;
- la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) ;
- la valorisation des réserves minières.

A- Espace budgétaire fortement contraint

Les conférences de programmation des décaissements sur financement extérieur 2024 ont établi un besoin de 2 400 milliards FCFA sur la période 2025-2027 (Dons et emprunts), sur un plafond prévisionnel de 2 570 milliards FCFA, soit un espace budgétaire résiduel d'environ 170 milliards de FCFA sur ladite période, tel que présenté dans le tableau qui suit :

Tableau 6: Synthèse dudit PIP par axe d'intervention

2025			2026			2027			Cumul sur la période 2025-2027		
PROG	CBMT	ECART	PROG	CBMT	ECART	PROG	CBMT	ECART	PROG	CBMT	ECART
1 060	829	-234	834	868	+34	506	868	+362	2400	2 570	+170

Source : DGEPIP-MINEPAT (2024).

Le besoin de décaissements en ressources extérieures pour l'année 2025 est estimé 1 060 milliards FCFA, pour un plafond de 829 milliards FCFA, soit un gap de 234 milliards FCFA. Quant aux projections de 2026 et 2027, elles sont respectivement de l'ordre de 834 milliards FCFA et de 506 milliards FCFA. Néanmoins, ces prévisions doivent être ajustées pour prendre en compte l'incidence de nouvelles conventions de financement à partir de 2027.

Dans le cadre de sa politique volontariste, d'importants investissements publics ont été engagés par le Gouvernement pour le développement infrastructurel afin de stimuler l'activité économique. Toutefois, cette politique fait face à de fortes contraintes d'endettement, d'où la nécessité d'accroître l'espace budgétaire, à travers notamment une mobilisation substantielle des ressources internes et une meilleure rationalisation des projets à soumettre à l'endettement.

B- Programme d'Investissement Prioritaire pour le triennat 2024-2026

Le PIP 2025-2027 est composé de 74 projets dont la date de démarrage ne devrait pas aller au-delà de l'année 2027. Par rapport au PIP 2024-2026, il a connu l'inscription de deux (02) nouveaux projets. Des 74 projets, 32 sont en cours et 42 non entamés. Sur les 42 projets non entamés, 18 devaient être lancés en 2024, 12 en 2025, 07 en 2026 et 05 en 2027. Le besoin en investissements de ces projets s'élève à 25 508,9 milliards FCFA, supportés à environ 63% par l'Etat soit 15 895,6 milliards FCFA. Cet important apport attendu de l'Etat est lié au mode de financement retenu. En effet, près de 81% des projets du PIP 2025-2027 (60 projets) seront réalisés en Maitrise d'Ouvrage Publique (MOP), et 14 projets réalisés en Partenariat Public Privé (PPP). De plus, une partie de l'apport de l'Etat a déjà été couverte, soit environ 8 316 milliards FCFA.

Pour l'essentiel, les projets du PIP 2025-2027 relèvent en majorité des secteurs liés à l'énergie (32%) et aux infrastructures routières (19%). Les projets d'infrastructures de transport ferroviaire et maritime et les projets agropastoraux avec 12 % respectivement, viennent en troisième position.

Tableau 7: Synthèse de la programmation des projets PIP 2025-2027

Axes d'intervention	En cours	2024 (non entamés)	2025	2026	2027	Total projets
Développement de la productivité et de la Production Agropastorale	4	3	1		1	9
Développement des infrastructures / modernisation urbaine	1	1		1		3
Développement des Infrastructures extractives	3					3
Développement des Infrastructures productives	5	1				6
Développement des Infrastructures productives/Infrastructure Energétiques	7	4	6	4	2	23
Développement des Infrastructures productives /Infrastructures de télécommunication.	1					1
Education et Formation	2	1	1			4
Infrastructure et transport /routes	6	5	2	1		14
Infrastructure et transport /Transport ferroviaire et maritime	1	3	2	1	2	9
Santé	2					2
TOTAL GENERAL	32	18	12	7	5	74

Source : DGEPIP-MINEPAT (2024).

Les informations détaillées sur le Programme d'Investissement Prioritaire 2025-2027 sont consignées en annexe.

II.2.3 Préparation des projets d'investissements public en 2024

Afin de garantir une meilleure préparation du budget d'investissement public en 2024, plusieurs sessions des différentes Commissions Internes de Maturation des Projets d'Investissement Public, ainsi que du Comité Technique Interministériel d'Experts chargé de l'Examen (COTIE) des dossiers de maturité des projets se sont tenues.

Pour rappel, le COTIE à la charge de s'assurer de la qualité et de l'exhaustivité des éléments de maturité de tous les projets d'investissement public, dont le coût est supérieur ou égal à FCFA 100 000 000 (cent millions). Lesdits projets devraient au préalable être examinés et jugés matures par les Commissions Internes de Maturation des Projets d'Investissement Public. Pour les projets inférieurs à 100 millions, ce sont lesdites Commissions Internes qui en sont compétentes.

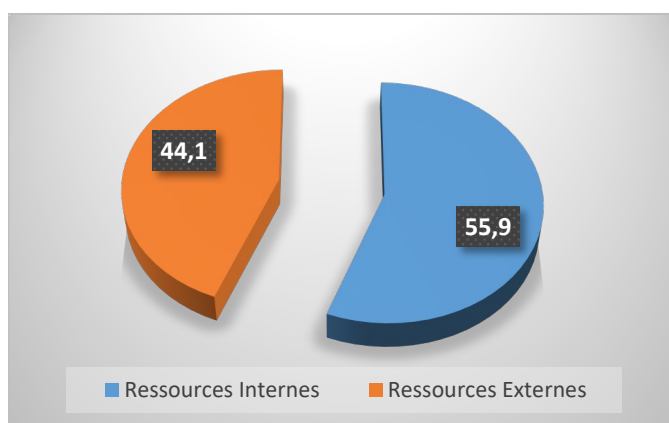
Au cours de l'exercice 2024, deux (02) sessions du COTIE se sont tenues, 98 projets ont été examinés, 56 ont eu le visa de maturité. Toutefois, le fonctionnement

de ce nouveau dispositif rencontre quelques difficultés qui sont : l'absence des Commissions Internes de Maturation dans certains Etablissements et Entreprises Publics (EEP) ; l'absence des ingénieurs de l'Etat dans quelques Commissions Internes de Maturation ; la non prise en compte des dépenses de fonctionnement des Commissions Internes de Maturation dans les budgets des Administrations et institutions publiques ; l'insuffisance des ressources dédiées au fonctionnement des instances d'évaluation de l'état de maturité (COTIE et RR).

II.2.4 Présentation du Budget d'Investissement Public (BIP) 2024

Dans le cadre du budget de l'Etat pour le compte de l'exercice 2024, la loi de finances promulguée le 19 décembre 2023 a été révisée le 20 juin 2024, par ordonnance du PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE N°2024/001, afin de tenir compte des évolutions de l'environnement économique, financier et sociopolitique national et international (la persistance des tensions inflationnistes et les ajustements des prix des carburants à la pompe.) survenues au cours des premiers mois de l'exercice 2024.

Graphique 45: Répartition du BIP par sources de financement



Source : DGEPIP-MINEPAT (2024).

Ainsi, le Budget d'investissement public (BIP) qui avait été arrêté dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2024 à 1 652,1 milliards en Crédits de Paiement a été revu à la baisse de 48 milliards FCFA pour s'établir à 1 604,1 milliards FCFA dans la Loi de Finances Rectificative (LFR), représentant 22,24% du budget général de l'Etat. Par rapport à la LFR 2023, le Budget d'investissement public enregistre une augmentation de 244,8 milliards FCFA (soit 18%). En termes de sources de financement, ce budget d'investissement public de l'exercice 2024 se déclinait à hauteur de 55,9% des ressources internes et 44,1% des ressources externes.

Il convient de relever que c'est la première fois en cinq années que la part des ressources extérieures dans le BIP se situe en dessous de 50%. Cette performance est le résultat de la mise en application de la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat adoptée en 2019, et de la mise en œuvre de la réforme sur la budgétisation des projets sur financement extérieur commencée en 2022. La part des ressources extérieures dans le BIP est passée de 53,2% en 2023 à 44,1% en 2024.

Tableau 8: Répartition du BIP par sources de financement et grandes masses (en milliards FCFA)

Source de Financement	BIP 2023 (LFR)	BIP 2024 (LFR)	Variation absolue entre 2023 et 2024 (+/-)	Variation relative entre 2023 et 2024 (%)
Ressources Internes	635,8	896,8	261,0	41,1
PLANUT	63,2	62	-1,2	-1,9
PTSJ	4	4	0,0	0,0
RIS* (C2D+ Appui budgétaire)	19,5	123,4	103,9	532,8
FCP/(DR+TDD)	130	141,6	11,6	8,9
RIO (autres)	423,9	532,8	108,9	25,7
Réhabilitation/ Participation	13,5	33	19,5	144,4
Ressources Externes	723,5	707,3	-16,2	-2,2
BIP	1359,3	1604,1	244,8	18,0

Source : DGEPIP-MINEPAT (2024).

A. Présentation du Budget d'Investissement Public (BIP) par secteur

Comme depuis plusieurs années, le secteur infrastructures a bénéficié de la plus importante part de l'enveloppe du BIP 2024 (64% de l'enveloppe globale), avec pour objectif l'achèvement et la mise en service des grands projets en cours d'exécution, ainsi que le démarrage des projets de seconde génération. L'enveloppe allouée à ce secteur est de 1 028,2 milliards, en hausse de 15,1% par rapport à 2023. Cette évolution traduit une fois de plus la volonté du Gouvernement d'accélérer la croissance et de transformer à moyen ou long termes le paysage socio-économique du Cameroun.

Tableau 9: Répartition du BIP par secteur (en milliards FCFA)

SECTEURS	BIP 2023	BIP 2024	Variation	
	(a)	(b)	b-a	(b-a)/a
Souveraineté	46,4	50,6	4,2	9,1
Défense et sécurité	14,5	26	11,5	79,3
Administration générale et financière	91,8	113,8	22,0	24,0
Enseignement, formation et recherche	40	52,5	12,5	31,3
Communication, culture, loisir et sport	10,7	11,4	0,7	6,5
Santé	44	59,3	15,3	34,8
Affaires sociales et emplois	15,7	17,3	1,6	10,2
Infrastructures	893,4	1 028,20	134,8	15,1
Production et commerce	95,5	102,1	6,6	6,9
Dépenses communes	106,2	142,7	36,5	34,4
TOTAL	1 359,30	1 604,10	244,8	18,0

Source : DGEPIP-MINEPAT (2024).

Le secteur "Production et Commerce" a également concentré une bonne partie des ressources d'investissements publics, soit 102,1 milliards FCFA (6,4% de l'enveloppe totale du BIP 2024).

Ainsi, ces deux secteurs prioritaires (infrastructures et production) ont concentré depuis l'année dernière plus de 70 % de la dotation globale du BIP, représentant ainsi un niveau d'intervention cohérent avec la transformation structurelle de l'économie camerounaise visée par la SND30.

B. Evolution des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées

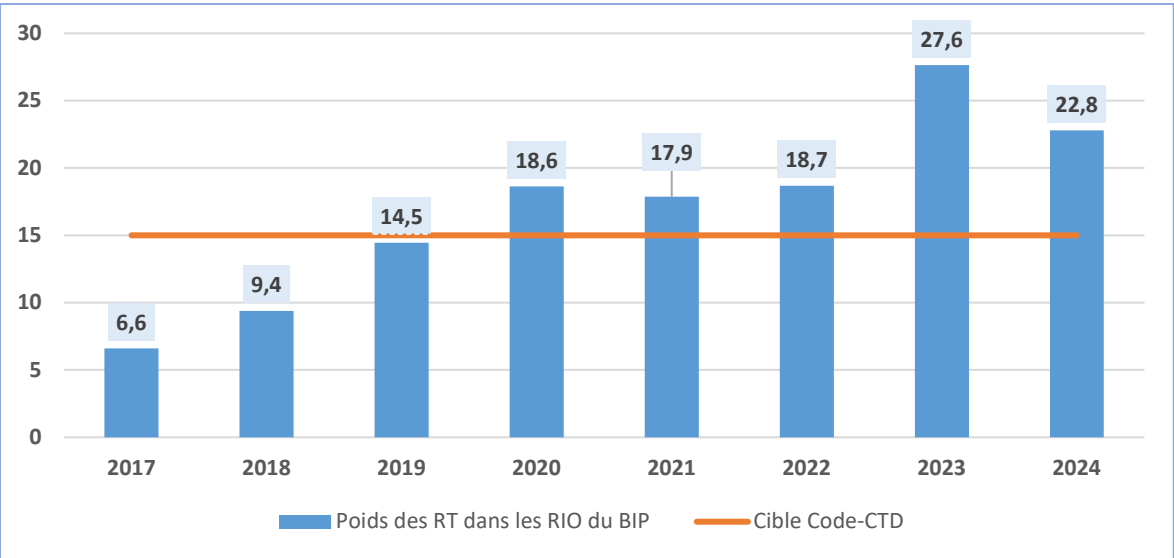
Le volume des ressources du BIP 2024 transférées aux CTD est passé de 114,9 milliards de FCFA en 2023 à 143,2 milliards de FCFA en 2024, soit un accroissement de 24,6%. Ces ressources intègrent les transferts en capital aux Régions d'un montant de FCFA 26,4 milliards et représentent 26,9% des Ressources Internes Ordinaires (RIO) de l'exercice 2024.

Tableau 10: Évolution des Ressources Transférées du BIP en Crédits de Paiement de 2018 à 2024 (en milliards FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP	635	636,3	523,6	570,9	601,5	628,3	628,3
Variation relative RIO (%)	-28,9	0,2	-17,7	9,0	5,4	4,5	0,0
Ressources Transférées (RT) du BIP	59,6	92	97,6	102	112,3	114,9	143,2
Variation relative RT (%)	1,2	54,4	6,1	4,5	10,1	2,3	24,6
Poids des RT dans les RIO du BIP (%)	9,4	14,5	18,6	17,9	18,7	27,6	22,8

Source : DGEPIP-MINEPAT (2024).

Graphique 46: Evolution du poids des ressources transférées dans les ressources internes ordinaires sur la période 2016-2023 (en %)



Source : DGEPIP-MINEPAT (2024).

II.2.5 Suivi de l'exécution de l'investissement public

Conformément à la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au

Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 (notamment le point 574), le MINEPAT a organisé des revues trimestrielles de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP), en collaboration avec le MINFI, le MINMAP et la CAA. Cet exercice permet notamment d'évaluer l'exécution des projets et de proposer des actions correctives, le cas échéant.

A. Situation de la contractualisation des projets à gestion centrale

Le point sur la contractualisation des projets financés par les crédits à gestion centrale se présente comme suit : 831 marchés ont été programmés et 545 Dossiers d'Appels d'Offres étaient attendus en commission de Passation des Marchés. La situation de la passation desdits marchés au 31 décembre 2024 indique :

- Un taux d'attribution des marchés de 94,2 % ;
- Un taux de signature de 91,2 %;
- Un taux de réception : 78,8 % contre 71,1 % à la même période de l'exercice 2023, soit un gain de 7,7 points.

On observe dans l'ensemble une hausse des performances dans le processus de contractualisation des projets. Cette situation peut s'expliquer entre autres par une meilleure appropriation des textes et procédures réglementaires en la matière, ainsi que l'accélération de la dématérialisation à travers la plateforme COLEPS (Cameroon Online E-Procurement System). Ainsi, Au 31 décembre 2024, 11 administrations contre 17 à la même période de l'exercice précédent ont réceptionné la totalité des marchés inscrits dans leurs journaux de programmation des marchés.

B. Situation de l'exécution du BIP

B 1. Exécution financière

Après la révision de la Loi de Finances du 24 juillet 2024, la dotation du BIP au titre de l'exercice 2024 étaient de 1 604,1 milliards en Crédits de Paiement (CP). Après les virements et transferts de crédits du Budget de Fonctionnement vers le BIP, effectués pendant l'exécution, la dotation du BIP 2024 en CP a connu une augmentation de 45,5 milliards pour s'établir au 30 novembre à **1 649,6 milliards** (+2,8%).

Au 30 novembre 2024, le BIP en **gestion centrale** était de **1451,5 milliards**, en hausse de 11,9 milliards par rapport à la loi de finances rectificative du 24 juillet 2024. La situation de l'exécution financière de ce montant affiche les statistiques ci-après :

- Engagement : **FCFA 950,1 milliards** en valeur absolue, soit **65,5%** en valeur relative ;
- Liquidation : **FCFA 949,5 milliards** en valeur absolue, soit **65,4%** en valeur relative ;
- Ordonnancement : **FCFA 898,5 milliards** en valeur absolue, soit **61,9%** en valeur relative.

Suivant l'origine des fonds, le BIP à gestion centrale sur ressources internes s'est situé à **744,2 milliards** au 30 novembre 2024. Les taux d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement dudit budget sont respectivement de 70,5%, 70,4% et 63,5%.

En ce qui concerne l'exécution financière des projets à financement conjoint, elle affiche à fin décembre 2024 un volume de décaissement de **499,7 milliards**, soit 60,21% du plafond fixé dans la loi des finances rectificative. Ce taux de décaissement marque une hausse de 3,3 points par rapport à la même période de 2023, soutenue par les réformes liées à l'amélioration des performances dans la mise en œuvre des projets. Les projets ayant favorisé cette dynamique sont notamment :

- le projet de construction du Port en eau profonde Kribi (Phase 2), qui a bénéficié d'un montant FCFA d'environ 68 milliards FCFA ;
- le projet de remise à niveau du réseau de transport d'électricité, avec un décaissement de 41,5 milliards ;
- le Projet d'adduction d'eau potable Yaoundé-Sanaga, qui a bénéficié de 40,9 milliards ;
- le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR), qui a bénéficié d'un décaissement FCFA de 29 milliards ;
- le projet d'aménagement de la route Batchenga Ntui-Yoko-Lena, ayant été financé à hauteur de 23,8 milliards.

B 2. Exécution physique

La situation de l'exécution physique des projets du BIP affiche, au 30 septembre 2024, un taux d'exécution de **44,57% contre 40,77%** à la même période de l'exercice 2023, soit une augmentation de **3,8 points**. Cette évolution s'explique particulièrement par les améliorations enregistrées au niveau de l'exécution des projets à financement extérieur. En effet, les projets bénéficiant des financements extérieurs affichent un taux de réalisation physique de **46,78%** en 2024 contre **33,11%** à la même période en 2023, soit un accroissement de **13,67 points**.

S'agissant du BIP sur ressources internes, le taux d'exécution se situe à **42,72%** contre **50,51%** à la même période en 2023, soit une baisse de **7,79 points**. Cette situation s'explique notamment par les retards observés au niveau de l'exécution des projets à gestion centrale, dont le taux d'exécution se situe à **41,42%** en 2024 contre **53,68%** en fin septembre 2023.

C. Délégations et transferts de crédits

Au terme du quatrième trimestre de l'exercice 2024, le montant des crédits délégués aux services déconcentrés et transférés aux CTD s'élèvent respectivement à 50,1 milliards FCFA et 148 milliards FCFA.

II.2.6 *Contrôle de l'exécution du BIP*

En s'appuyant sur les nouvelles exigences de la performance de l'investissement public imposées par la mise en œuvre de la SND 30, la Brigade des Contrôles a exécuté plusieurs missions de contrôles au titre de l'exercice 2024 regroupées en cinq grandes catégories :

- **Le contrôle mensuel de l'investissement public :** 677 projets d'investissement, représentant un montant total de 20,6 milliards FCFA ont été contrôlés avec l'appui des services déconcentrés et des acteurs de la chaîne de la dépense. Au terme des opérations de contrôle, 51,26% des projets vérifiés ont été exécutés conformément aux clauses contractuelles, 22% des projets contrôlés sont réceptionnés, mais présentaient divers manquements, tandis que 9,74% de ces projets ont été abandonnés ou n'ont pas connu un début de démarrage ;
- **Le contrôle de l'utilisation des fonds de contrepartie mobilisés au profit des programmes et projets d'investissement public :** la Brigade des Contrôles a ciblé **77 programmes et projets** représentant un **montant des fonds de contrepartie évalué à 23,8 milliards FCFA**. A l'issu des missions, il convient de relever que la réforme ayant conduit à la création du Basket Fund porte des fruits. Seuls 09 programmes et projets n'ont pas reçu des fonds inscrits au budget au titre de l'exercice 2023, du fait de la non-mobilisation des fonds, parce que le projet n'avait pas débuté ou encore parce que le projet était clôturé ;
- **Les contrôles de vérification de l'utilisation des ressources d'investissement public transférées par l'Etat aux communautés urbaines :** À cet effet, la brigade a procédé à la revue de l'utilisation de la somme globale de FCFA **6,7 milliards transférée par huit (08) principales administrations** et dédiée au financement de **81 projets logés au sein des communautés Urbaines**. Au terme de la mission, on compte : 37 projets ont été exécutés selon le cahier de charges, 32 sont entachés d'irrégularités et 12 ne sont pas exécutés.
- **Les contrôles de l'utilisation des subventions d'investissement octroyées aux EP, CTD, ONG et autres organismes au titre de l'exercice 2023 :** le contrôle auprès de 75 structures bénéficiaires de subventions et transferts d'investissement public d'un montant total de **13,9 milliards FCFA** a permis de constater que : (i) trente (30) structures

ont utilisé la ressource conformément aux cahiers de charge ; (ii) vingt-cinq (25) structures ont connu une utilisation entachées d'irrégularités ; (iii) dix-sept (17) structures n'ont pas pu utiliser la ressource en raison soit de la forclusion des crédits suite à la défaillance des prestataires, soit d'une réorientation de la ressource ; (iv) trois (03) structures n'ont pas pu être contrôlées en raison notamment de l'inaccessibilité des sites d'exécution des projets.

II.2.7 Evolution des grands projets d'infrastructures

En 2024, des avancées significatives ont été enregistrées dans la réalisation et la mise en service de certains grands projets d'envergure en infrastructures notamment dans le secteur du transport, de l'énergie, de l'eau et de l'immobilier. En outre, certains projets sont en préparation à la faveur des orientations de la politique nationale et en attente de financement pour un démarrage imminent, notamment dans le secteur minier.

A. Secteur énergétique

Dans le secteur énergétique, lesdites avancées ont concerné les projets suivants :

- i) **Le barrage hydroélectrique de Lom Pangar** : les travaux d'aménagement en cours concernent principalement la construction des lignes Hautes Tensions Bertoua-Abong-Mbang et Bertoua-Batouri, ainsi que l'extension des lignes moyennes et basses tensions dans la Région de l'Est ;
- ii) **Le barrage hydroélectrique de Nachtigal-Amont** : à fin 2024, les travaux de construction des ouvrages définitifs du barrage étaient achevés. 5 des 7 groupes attendus avaient été mis en service pour une offre de 300 Mw ;
- iii) **Le barrage Hydroélectrique de BINI À WARAK** : l'essentiel des travaux préparatoires de la mise en œuvre sont réalisés, notamment la voie d'accès et la base vie. Le redémarrage des travaux de construction du barrage est prévu pour 2025 et sa mise en service pour 2030.
- iv) **Le Projet de Remise à Niveau des Réseaux de Transport d'Electricité et de Réforme du Secteur (PRRTS)** : il vise à renforcer le réseau de transport de l'énergie électrique dans les villes de Douala et Yaoundé. Le Taux d'exécution globale à date est de 60%. En effet, le Poste de transformation de Nyom est achevé ; les lignes Edéa-Nkolkoumou-Nyom ; Nyom-Oyomabang ; Oyomabang-Nkolbisson sont également achevées. Les opérations de paiement des indemnités ont déjà abouti dans tous les départements. Les emprises du projet sont déjà classées dans le domaine public

artificiel. Les travaux restants devraient s'achever au plus tard le 30 juin 2025 ;

- v) **Le Projet d'Interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad** : le certificat de conformité environnementale et sociale a été délivré à la suite des Etudes d'Impact Environnemental et Social et le processus d'indemnisation se poursuit.

B. Secteur de l'eau

En ce qui concerne ce secteur, le principal projet qui a connu une avancée significative est le **Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses Environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS)**. Il a été totalement achevé et mis en service au cours de l'année 2024, et comprend 04 ouvrages majeurs :

- (i) une station de prise d'eau d'une capacité de 315 000 m³/j ;
- (ii) une station de traitement d'eau brute à Batchenga ;
- (iii) un poste de transformation électrique 90/30 Kv à Nkometou III ;
- (iv) la pose des conduites d'eau sur 64 Km entre Nachtigal et Yaoundé.

Par ailleurs, plusieurs projets sont en préparation en vue d'améliorer davantage les capacités d'offre, à l'effet de réduire le déficit en eau en milieu urbain, péri urbain et rural. Il s'agit notamment :

- ❖ du projet de reconfiguration du système d'alimentation en eau potable de Yaoundé dont le visa de maturité a déjà été obtenu et le démarrage prévu en 2026 ;
- ❖ Le projet de réhabilitation et extension de la station d'adduction d'eau potable à Japoma dont la convention de financement a été signé et le démarrage prévu en 2026 ;
- ❖ Le Méga-projet d'approvisionnement en eau potable de Douala pour une capacité de 400 000 m³ d'eau supplémentaire par jour à partir du fleuve Wouri, dont le démarrage est prévu pour 2026.

C. Secteur des transports routiers

Dans le but de densifier le réseau routier national, le Gouvernement a entrepris de mettre sur pied plusieurs projets dont l'état d'avancement est le suivant :

- **Le Complexe industrialo-portuaire de Kribi** : des aménagements complémentaires permettant d'optimiser l'exploitation du port ont été engagés en l'occurrence, le développement d'une Zone Industrielle Intégrée au Port de Kribi (ZIIPK) dont le mémorandum d'entente a été signé le 15 février 2023 ;

- **La construction de l'autoroute Yaoundé—Douala** : les diligences se poursuivent pour la recherche des partenaires financiers, et la contractualisation d'un constructeur ;
- **L'aménagement de l'Entrée Est de Douala (phase2)** : bien que les travaux de base soient achevés, des travaux complémentaires pour faciliter l'accès à la ville de Douala et au stade de JAPOMA sont en cours de réalisation ;
- **La construction de la route Kumba-Ekondo-Titi** dont le taux de réalisation s'élève à **40%**. La date de livraison est fixée à l'année 2025 ;
- **La réhabilitation de la route Babadjou-Bamenda** dont le taux de réalisation s'élève à **65%**. L'achèvement des travaux est envisagé pour juin 2025.

Pour ce qui relève des projets en préparation et dont la date de démarrage est prévue au plus tard en 2026, il est prévu de réhabiliter la route Mora-Dabanga-Kousseri, de construire la route Ebolowa-Akom2-Kribi et la section urbaine de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen.

D. Secteur de l'immobilier

Les projets concernant le secteur de l'immobilier sont contenus dans un vaste **Programme gouvernemental des logements sociaux**. Ce programme comprend :

- ❖ la construction de 1 675 logements à Yaoundé/Olembé et à Douala/Mbanga-Bakoko dont le taux d'exécution global des travaux a atteint **85% en 2024** ;
- ❖ la construction de 1 520 logements sociaux avec la coopération chinoise totalement achevée ;
- ❖ la construction de 10 000 logements sociaux et équipements socio-culturels par la firme multi nationale PIZAROTTI, dont 1 000 en phase pilote sont en cours de réalisation et le taux d'exécution des travaux est de 20% ;
- ❖ la construction de 800 logements dans le cadre du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance avec la Banque Atlantique.

E. Secteur minier

En ce qui concerne le secteur minier, bien que les permis d'exploitation soient déjà délivrés, la plupart des projets envisagés sont encore en préparation et devraient démarrer au cours de l'année 2025. Il s'agit notamment des projets d'exploitation du fer de Kribi-Lobé, de Mbalam et de Bipindi-Grand-Zambi pour un coût global de 1 748 Milliards FCFA.

II.3. EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES

L'année 2024 a été marquée par le démarrage et la poursuite de plusieurs initiatives privées d'envergure visant à consolider la dynamique d'investissement au Cameroun. Cette dynamique qui s'inscrit dans l'accélération de la mise en œuvre de la SND30, de la poursuite des mesures des incitations à l'investissement privé aussi bien à travers la loi de 2013 que par la mise en œuvre de la politique d'import substitution. Les estimations de la Balance des Paiements (BDP) indiquent des investissements nets entrants de 571,9 milliards de FCFA. A ces investissements, s'ajoutent les financements internes de plus en plus croissants, notamment dans les secteurs de la cimenterie et la transformation du cacao.

II.3.1 Investissement dans le secteur agricole

Dans le secteur agricole, il s'agit notamment de :

- **La Construction d'une usine automatisée de production d'aliments pour animaux à Yaoundé par le Groupe Camerounais NJS** : L'unité de production d'un coût de 5 milliards de FCFA dispose d'une capacité de production annuelle de production de 100 000 tonnes d'aliments en granulés et miettes pour bétail, volailles et autres animaux ainsi que des aliments pour poissons ;
- **La construction d'une unité de production d'engrais chimiques à Douala (usine d'Hydrochem),** avec une capacité annuelle de 120 000 tonnes, extensible à 150 000 tonnes.

II.3.2 Investissements dans le secteur manufacturier

Dans le secteur des industries manufacturières, on relève notamment :

❖ Industrie de transformation des produits d'origine agricole

- **La construction d'une unité de transformation de cacao à Mbankomo.** D'une capacité de transformation de 16 tonnes, cet investissement vise la transformation des fèves en produits semi-finis et finis destinés aux marchés local, sous régional et africain, renforçant ainsi l'image du « Made in Cameroon » sur le marché mondial;
- **Le démarrage de la Construction d'une usine de transformation de cacao à Bonabéri par la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts.** Ce projet d'un montant de 52 milliards de FCFA a bénéficié du soutien du Gouvernement à travers le mécanisme de garantie mis en place pour soutenir le secteur privé.

❖ **Industrie de transformation des produits à base de céréales**

- **La construction d'une unité de transformation de blé dans la ville de Douala par l'entreprise World Food Industry.** D'un coût de 29 milliards de FCFA porté par les financements publics et privés, cette usine disposera d'une capacité de broyage de 32 000 tonnes par année.

❖ **Industrie Chimique**

- **La mise en service d'une unité de production d'engrais chimiques à Bonaberi, Douala.** Cette usine démarre avec une capacité de production de 120 000 tonnes, extensible à 150 000 tonnes par an, et devrait permettre de réduire de moitié les importations annuelles d'engrais, actuellement estimées à 300 000 tonnes ;

❖ **Industrie de boissons**

- **La mise en service à Douala d'une usine de production de boissons** d'une capacité de 60 milles hectolitres par an, à savoir la Swiss African Premium Beverage (SAPB) ;
- **La construction d'une usine de production de l'eau minérale et de boissons gazeuses dans la ville de Tiko.** Ce projet, d'un coût de 36 milliards de FCFA a notamment bénéficié des incitations du dispositif des Zones Economiquement Sinistrées ;
- **La poursuite du plan d'investissement de 50 milliards de FCFA du Groupe Boissons du Cameroun.** Cela s'est traduit notamment dans l'usine de Bafoussam par la rénovation d'une ligne de conditionnement de bouteilles en verre d'une capacité de 35 000 bouteilles par heure, et l'accroissement de la capacité en verre à 1,6 million d'hectolitres avec des optimisations prévues en fabrication de bières.

❖ **Industrie de production des matériaux de construction**

- **La mise en service de nouvelles unités de production de la cimenterie CIMAF à Douala.** Cet investissement d'un montant de 26 milliards de FCFA a permis de faire passer les capacités de production annuelle de 500 000 tonnes à 1,5 millions de tonnes ;
- **La mise en service de l'usine de fabrication des carreaux et de produits céramiques à proximité de Kribi.** D'une capacité de production de 50 000 m² de carreaux par jour, l'unité de production basée à Bipaga, dans l'arrondissement de Lokoundjé est

partiellement fonctionnelle depuis mai 2024. Ce projet permettra de réduire les importations de carreaux qui se sont situées à près de 36,6 milliards de FCFA en 2024. La mise en service de cette unité de production a nécessité la construction d'un gazoduc par la SNH et PERENCO d'un coût de 38 milliards FCFA ;

- **La Construction d'unité industrielle de production de carreaux à NKAKE -souza dans le Mounjo.** Cet investissement d'un coût de 900 millions de FCFA devrait avoir une capacité production de 10 000 m² de carreaux par jour ;
- **La finalisation des travaux de construction d'une cimenterie à Kribi par l'entreprise CIMPOR.** D'une capacité de production de 1,2 millions de tonnes, cette usine a nécessité un investissement de 10 milliards de FCFA et a généré près de 300 emplois ;
- **La finalisation de la construction d'une cimenterie dans la ville d'Edea par l'entreprise SINAF CIM.** L'unité de production d'une capacité d'un million de tonnes devrait être fonctionnelle en 2025.

❖ **Industrie métallurgique de base**

- **La signature d'un protocole d'accord pour la construction d'un complexe industriel dédié à la transformation de l'aluminium dans la zone industrielle de bassa à Douala.** Cet accord a été signé le 13 août 2024 entre Prometal et Alucam, en présence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Cet important investissement d'un montant de 88 milliards FCFA qui devrait créer près de 1500 emplois, permettra d'accroître sensiblement le poids du secteur manufacturier dans l'économie. Ce complexe devrait permettre de produire annuellement 30 000 tonnes de bobines d'aluminium, 30 000 tonnes de bobines prélaquées en aluminium et en acier, ainsi que d'autres produits dérivés et 8 000 tonnes de câbles électriques, dont 2 000 en aluminium avec et sans PVC, et 6 000 tonnes en cuivre simple et armé avec et sans PVC.

II.3.3 Investissements dans le secteur des services

Dans le secteur des services, nous pouvons notamment souligner :

- **La finalisation des travaux de construction de l'immeuble siège de la CCA Bank à Douala.** Ce bâtiment de 15 étages a coûté près de 10 milliards de FCFA.
- **Le démarrage de la Construction de la direction nationale BEAC à Yaoundé.** L'infrastructure d'un montant de 40 milliards de FCFA devrait être fonctionnelle en 2026.
- **La finalisation des travaux de construction de l'immeuble siège de BGFI à Douala.** D'un coût de 10 milliards de FCFA, ce bâtiment

doté de 8 étages a été construit sur une superficie de plus de 2 500 m².

- **La poursuite de la construction d'un hôtel 5 étoiles de marque Radisson Service Appartement à Yaoundé.** Ce projet a connu une restructuration qui a entraîné un report de la date d'achèvement des travaux au premier semestre de l'année 2026 et le relèvement du coût à 50 milliards de FCFA.

II.4. PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE

II.4.1 Point sur la mise en œuvre

En 2024, la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique (APE) conclus avec l'Union Européenne, ainsi que la Grande Bretagne et l'Irlande du Nord est arrivée à sa 8^{ième} phase qui visait le démantèlement tarifaire de 100% pour les produits des groupes 1 et 2 et 40% pour ceux du groupe 3, ainsi que le démarrage de la 9^{ième} phase.

Tableau 11: Calendrier de démantèlement et pourcentage de réduction tarifaire par groupe de produit

GROUPE PRODUITS	04/08/14-03/08/15	04/08/15-03/08/16	04/08/16-03/08/17	04/08/17-03/08/18	04/08/18-03/08/19	04/08/19-31/12/20	01/01/21-03/08/21	04/08/21-03/08/22	04/08/22-03/08/23	04/08/23-03/08/24	04/08/24-03/08/25	04/08/25-03/08/26	04/08/26-03/08/27	04/08/27-03/08/28	04/08/28-03/08/29	04/08/29-03/08/30
1	0%	0%	25%	50%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
2	0%	0%	0%	15%	30%	45%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
3	0%	0%	0%	0%	0%	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
5	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Niveau d'avancement	Phases achevées										Phase en cours	Phases non entamées				

Source : MINFI/DGD (2023).

La 8^{ième} phase a notamment consisté à la réduction des droits de douanes à l'importation de 100% des produits du second groupe que sont : les plâtres, chaux, marbres, clinker, intrants pour industries alimentaires, véhicules automobiles pour le transport de marchandises, remorques et semi-remorques, brouettes, certaines parties et accessoires de véhicules, etc. l'objectif visé par la réduction des droits de douane de cette catégorie de produits était d'encourager la production locale et l'industrialisation. Plusieurs avancées ont été enregistrées sur le plan technique et économique.

Au plan technique, les avancées enregistrées concernent le volet commercial, le développement, ainsi que les clauses de rendez-vous.

- **Sur le volet commercial**, le pays a finalisé la révision de ses documents commerciaux pour s'adapter aux normes internationales les plus récentes.

Ainsi, les documents de transposition de l'Offre d'Accès au Marché (OAM) du Cameroun, du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale du Commerce SH2017, en SH2022 ont été signés ;

- **Sur le volet de développement**, on peut relever : (i) l'élaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre de l'APE ; (ii) la signature en mars 2024 de la convention relative au financement par l'Union Européenne du Programme d'Appui au Développement Economique par la Promotion des Chaînes de Valeur et de l'Initiative Privée et le Programme d'Appui à l'augmentation des capacités de production d'électricité d'origine renouvelable ; (iii) la création d'un sous-comité APE sur l'agriculture et le développement rural au sein du Comité APE, visant à accélérer la prise en compte des questions de normes sanitaires et phytosanitaires, qui constituent généralement un frein au commerce vers l'Union Européenne ;
- **Sur les clauses de rendez-vous**, les discussions techniques sur l'élargissement du champ d'application de l'APE au commerce des services et électroniques ont été engagées.

Au plan économique, l'évaluation de l'APE se fait principalement au regard des pertes fiscales et de l'effet sur la politique d'import-substitution, ce dernier s'analysant notamment à travers la dynamique de la nature des importations et l'effet induit des APE sur la production locale et la réduction de la dépendance aux importations :

- **La moins-value fiscale cumulée** au 31 décembre 2024 liée à la mise en œuvre de l'APE CAM-UE s'est chiffrée à 88,3 milliards de FCFA, stimulée par l'accroissement du taux de démantèlement des produits de la troisième catégorie, comprenant les véhicules de tourisme. Celle de l'APE CAM-RU est évaluée à 732,3 millions de FCFA au 3 août 2024 ;
- **Sur le plan de la structure des importations**, plus de cinq mille (5000) produits en provenance de l'Union européenne bénéficient désormais d'un démantèlement tarifaire compris entre 50 et 100% des droits de douane à la porte camerounaise. Les importations de ces produits se sont inscrites en hausse, notamment pour ce qui concerne les engrais, les appareils et outillages, les matériaux industriels, le clinker, les voitures de tourisme et de la pâte à papier. Ainsi, les principaux domaines d'activité ayant le plus bénéficié de l'Accord sont : l'imprimerie/papeterie (25%), les produits alimentaires (15%), les engrais (15%), les produits brassicoles (10%) et la cimenterie (10%). Du point de vue de la taille des entreprises, les principaux bénéficiaires sont des Moyennes Entreprises (56,1%) et les Grandes Entreprises (24%).
- **Sur le plan de la promotion de l'import substitution**, certaines mesures ont été arrêtées avec les entreprises du secteur privé dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'APE. Il s'agit notamment, (i) du développement/renforcement des capacités de production du clinker et de

la pâte à papier ; (ii) de l'approvisionnement préférentiel en intrants locaux ; et (iii) du soutien aux petites entreprises à travers entre autres, le crédit client, la sous-traitance et le mentoring. C'est dans le cadre de ces mesures qu'on note :

- ✓ l'extension de l'usine de production de clinker et de ciment de CIMENCAM, à Figuil dans le Nord Cameroun, pour un coût de 50 milliards de FCFA, avec une capacité de production locale de clinker de 1000 tonnes par jour et près de 1000 emplois créés ;
- ✓ la construction d'un complexe industriel de production de clinker et de ciment de MIRA SA, à Figuil dans le Nord Cameroun, pour un coût de 250 milliards de FCFA, avec une capacité de production locale de clinker de 700 tonnes par jour et près de 1600 emplois créés ;

La 9e phase de démantèlement tarifaire qui s'achève en août 2025, induit des exonérations des tarifs douaniers de 100% pour les marchandises du 1er groupe, 100% pour les marchandises du 2e groupe et 50% pour les marchandises du 3e groupe en provenance de l'UE et de la Grande-Bretagne. La particularité de cette nouvelle phase est la montée en puissance des exonérations sur les marchandises du 3e groupe, classées dans la catégorie des produits à rendement fiscal élevé. Parmi ces produits se trouvent les véhicules utilitaires, les carburants, les motos ou encore les ciments, etc.

II.4.2 Perspectives

Les actions complémentaires à mettre en œuvre pour améliorer les effets des APE Cameroun-Union Européenne portent notamment sur :

- la poursuite des discussions techniques sur les clauses de rendez-vous ;
- la poursuite des activités de communication pour dynamiser la mise en œuvre de l'APE avec le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ;
- Le renforcement des capacités des Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour qu'elles puissent mieux tirer parti des opportunités offertes par les APE ;
- Le développement des programmes de formation et d'assistance technique pour accompagner les entreprises dans leur processus d'internationalisation et de conformité aux normes internationales.

CHAPITRE III : MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES

Le Cameroun met en œuvre depuis 2020, sa stratégie nationale de développement qui se décline sur la période 2020-2030. Cette stratégie met également un accent sur la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis des importations, notamment des produits alimentaires (politique d'import-substitution) et la mise en place d'une couverture santé universelle. Aussi, elle s'implémente dans un contexte marqué par la mise en œuvre d'un Programme Economique et Financier conclu avec le FMI et appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) sur la période 2021-2025, ainsi que d'une Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), nécessaire pour aider le Cameroun à s'adapter et à atténuer les effets des changements climatiques.

Ce chapitre vise à mettre en relief les évolutions enregistrées en 2024 dans la mise en œuvre de : (i) la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) ; (ii) la couverture sanitaire universelle ; (iii) la politique d'import-substitution ; (iv) le Programme Economique et Financier (PEF) couplé à la FRD ainsi que les réformes structurelles associées. Aussi, un focus sera fait sur la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) et de l'Accord de Partenariat Economique conclu avec l'Union Européenne.

III.1. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30)

La mise en œuvre de la SND30 ces dernières années s'est inscrite dans un contexte particulièrement difficile, marqué par la survenance et la persistance de certains chocs endogènes et exogènes, et qui ont contribué à détériorer la situation économique et sociale du Cameroun. Il s'agit notamment de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la pandémie de la Covid-19, la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, ainsi que les tensions géopolitiques en Europe (conflit entre la Russie et l'Ukraine) et au Moyen-Orient (conflit israélo-palestinien).

Toutefois, le Gouvernement poursuit ses efforts en vue de renforcer la résilience de l'économie nationale, d'optimiser la mise en œuvre de la SND30 et de rattraper les cibles en termes de performances telles qu'initialement envisagé.

Les sections suivantes permettent de présenter les avancées enregistrées en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, notamment sur les principaux piliers de la stratégie à savoir : (i) la transformation structurelle de l'économie ; (ii) le capital humain et le bien être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; (iv) la gouvernance et la décentralisation.

III.1.1 Pilier sur la transformation structurelle de l'économie

En ce qui concerne le pilier sur la transformation structurelle de l'économie, les actions mises en œuvre ont notamment porté sur : (i) le développement des industries manufacturières et services ; (ii) le développement du secteur rural ; (iii) la modernisation des infrastructures productives.

En vue de favoriser le développement des industries manufacturières et des services, le Gouvernement a mis en place des facilités fiscales et douanières, afin de réduire les coûts : (i) d'acquisition des équipements et autres machines pour la production industrielle ; (ii) d'accès à la matière première pour les industries. Aussi, des mesures ont été prises pour renforcer l'intégration des principales filières de croissance, améliorer la qualité et la quantité de l'offre d'énergie électrique aux industries. Ces mesures ont notamment favorisé l'expansion des activités principalement dans le secteur des boissons, de la transformation des produits agricoles, de la fabrication de produits minéraux et de la métallurgie.

De même, des avancées ont été enregistrées dans le développement de l'industrie minière au Cameroun. Ainsi, on relève en 2024 : (i) la mise en exploitation du projet de fer de Bipindi-Grand Zambézi, avec une production estimée à 500 000 m³ de minerais bruts ; (ii) la finalisation du projet d'exploitation du fer de Lobé, dont les derniers équipements ont été importés. En outre, pour améliorer la gouvernance dans le secteur minier, la loi portant code minier a été promulguée. Cette loi révisé les insuffisances de la loi de 2016, notamment à travers : (i) l'intégration des aspects liés à la décentralisation ; (ii) le renforcement du rôle régalién de l'Etat ; (iii) la prise en compte des préoccupations liées à l'attractivité du secteur.

Pour ce qui est du développement du secteur rural, le Gouvernement a : (i) renforcé la politique et les mécanismes de subventions agricoles d'intrants et de semences (exemple du guichet producteur du FODECC, du Projet PARPAC avec la BAD et du projet OSSP-CMR avec la BADEA) ; (ii) favorisé l'aménagement de 12 569 ha de parcelles agricoles ; (iii) réhabilité plus de 1 890 Km de routes rurales ; (iv) mis en place des serres pour la production des semences de pommes de terre et sélectionner 12 multiplicateurs de semences formés et appuyés pour la production des semences certifiées ; (v) poursuivi la mise en œuvre du Projet de Réalisation des Plantations de Manioc ; (vi) élaboré le premier plan national de réponse à l'insécurité alimentaire d'un montant de 124,1 milliards FCFA.

La poursuite de la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import Substitution Agricole et Halieutique (PIISAH) devrait renforcer ces actions en améliorant la production et la demande intérieure de matières premières agricoles, en poursuivant l'aménagement des terres agricoles et en renforçant la recherche et la dissémination des résultats pertinents. Ce programme bénéficie d'une allocation budgétaire de 50 milliards sur l'année 2025. Par ailleurs, il convient de

relever que la réforme et la digitalisation du cadastre et des affaires foncières se poursuivent.

Quant au développement du secteur des infrastructures, outre les réalisations déjà relevées au niveau de la mise en œuvre des grands projets, les autres éléments probants concernent :

- **l'accroissement de l'offre et de la qualité d'énergie électrique** : (i) le démarrage des études techniques et environnementales pour la construction du barrage de MINKOUMA d'une capacité de 300 MW ; (ii) la poursuite de l'électrification de certaines localités de manière photovoltaïque, avec la sélection de 87 localités pour la première phase et la mise en service de la centrale de BINDOUMBA dans le Département du Dja et Lobo ;
- **le renforcement des infrastructures routières** (i) 485,66 km de routes bitumées ont été réceptionnées ; (ii) 252,08 km de routes ont été réhabilitées ; (iii) 1 003,62 km de routes bitumées et 2 060,97 km de routes en terre ont été entretenues ; (iv) 780,75 ml d'ouvrages d'art et de franchissement réalisés. Parmi les infrastructures construites, nous pouvons notamment citer la Section Ntui-Njolé de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Tibati (63,75 km) ; la route de Meyos et bretelles (18,70 km) ; le raccordement au réseau urbain de Yaounde, par Nkolbisson et à la nationale 3 par boumnyebel (25 km) ; la route nding-mbgaba (50,71 km), etc.

Par ailleurs, dans la perspective d'accélérer la marche du Cameroun vers son industrialisation sans compromettre la stabilité économique, un Programme d'Impulsion Initiale pour la transformation structurelle de l'économie, en abrégé P2I-SND30, a été dérivé de la SND30. Le P2I-SND30 vise à donner une première impulsion rapide à la transformation structurelle de l'économie à travers un portefeuille de 30 projets répartis dans les filières prioritaires de la SND30. Ce portefeuille de projets doit être réalisé par des entités privées ou d'économie mixte, avec une contribution de l'Etat qui a été adressé dans la loi de finances 2024 à travers une provision de 30 milliards de FCFA.

III.1.2 Pilier sur le capital humain et bien-être

Le Pilier sur le développement du capital humain et du bien-être, s'appuie sur le développement de la santé, la protection sociale et services sociaux, ainsi que le développement de l'éducation et de la formation.

Dans le domaine de la santé, parmi les principaux résultats figurent : la densification de la carte sanitaire, le relèvement remarquable des plateaux techniques, l'amélioration de la gouvernance du système de santé et surtout l'opérationnalisation de la Couverture Santé Universelle (CSU) dont le lancement de la phase pilote a eu lieu le 12 avril 2023 dans la localité de Mandjou, Région de

l'Est. La CSU enregistre deux évolutions majeures en 2024 : (i) l'extension du mécanisme de chèque santé dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, portant ainsi à sept (07) le nombre de régions couvertes par ce mécanisme : et (ii) le lancement officiel de la plateforme numérique (Open IMIS) pour renforcer les compétences des personnels de santé en vue d'améliorer la qualité des soins et la gestion des programmes de santé. A fin décembre 2024, le nombre de personnes enrôlées a plus que doublé pour se situer à près de 3,6 millions.

Au niveau de la protection sociale et les services sociaux, le Cameroun a procédé le lundi 11 décembre 2023, au lancement de son Projet filets sociaux adaptatifs et d'inclusion économique (PFS-AIE). Ce projet a été mis sur pied avec l'appui de la Banque mondiale pour assurer la pérennisation des activités du Projet filets sociaux (PFS). Il est soutenu par l'institution financière à hauteur de 92,752 milliards de FCFA et devrait toucher 217 000 ménages bénéficiaires, tandis que l'État du Cameroun y contribue à hauteur de 54 milliards de FCFA pour un objectif de 138 500 ménages bénéficiaires. Ainsi, le montant global du projet est donc de 146,752 milliards de FCFA au profit de 356 000 familles bénéficiaires.

Ce projet qui s'étale sur la période 2023-2028, vise à élargir la couverture du programme de protection sociale aux ménages les plus démunis d'une part, et d'autre part, d'accroître l'accès aux opportunités de générer les revenus et de soutenir l'entrepreneuriat chez les jeunes urbains âgés de 18 à 35 ans. De manière spécifique, le PFS-AIE permettra de poursuivre les appuis aux ménages pauvres tels que cela s'est fait dans les trois programmes du PFS, dans l'ensemble des régions du pays ; d'apporter des appuis aux jeunes travailleurs âgés de 18 à 35 ans du secteur informel qui sont des « entrepreneurs de subsistance », travaillant dans les zones urbaines pour leur propre compte, par manque d'autres opportunités ou de compétences et d'apporter des appuis aux jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans ayant des projets d'entreprises prometteurs dans des secteurs productifs ciblés et prioritaires pour le Gouvernement.

Dans le cadre de l'éducation et de la formation, le Gouvernement a adopté la stratégie du secteur Education-Formation 2023 à 2030. De manière spécifique, la Stratégie intègre la nécessité d'une transformation de l'Education dans un souci d'équité, d'inclusion et de qualité des apprentissages en lien avec les besoins de développement du pays. Elle est accompagnée d'un plan d'action précis pour les trois premières années de sa mise en œuvre, 2024 à 2026. Plusieurs activités ont ainsi été réalisées, en relation avec la réhabilitation et la création de plusieurs centres de formation professionnelle, l'intégration dans les cursus de l'apprentissage des outils d'IA, et la poursuite des activités du projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESCE).

III.1.3 Pilier sur la promotion de l'emploi et de l'insertion économique

La promotion de l'emploi et de l'insertion économique dans le cadre de la SND30 vise entre autres objectifs : (i) le plein emploi productif ; (ii) l'emploi décent ; (iii) la migration des entreprises informelles vers le secteur formel ; (iv) le développement de l'entrepreneuriat ; et (v) l'amélioration de la productivité du travail. En termes d'actions, on relève :

- **le lancement du Programme national d'inclusion économique des jeunes**, qui vise à favoriser l'accès des jeunes à des opportunités économiques à travers cinq sous-programmes : (i) l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes (formation, incubation, financement) ; (ii) l'intégration dans les chaînes de valeur agricoles, artisanales et numériques ; (iii) la promotion de l'économie verte et bleue (emplois durables liés à l'environnement) ; (iv) la formation aux compétences techniques et professionnelles ; (v) le soutien à l'insertion des jeunes dans les projets publics à haute intensité de main-d'œuvre. Depuis juillet 2024, une plateforme d'inscription en ligne est opérationnelle pour ce programme ;
- **la poursuite du PTS-Jeunes**, qui a financé plus de 5 000 microprojets à travers le Fonds national de l'emploi (FNE) en 2024, avec un focus sur l'auto-emploi à travers des subventions et des prêts d'amorçage pour les porteurs de projets dans l'agriculture, l'artisanat, le numérique et les services ;
- **la poursuite des Programmes de stages professionnels pré-emploi (MINJEC)**, avec plus de 3 000 jeunes intégrés en 2024 dans des administrations publiques, entreprises parapubliques et privées, pour des stages de 3 à 6 mois ;
- **l'extension des centres multifonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ)**, à travers l'ouverture de 10 nouveaux CMPJ et la réhabilitation de 15 centres existants avec digitalisation des services (inscription en ligne, e-formation, suivi des projets). En rappel, ces centres sont des plateformes régionales d'orientation, de formation, d'incubation et de financement de projets ;
- **la poursuite de la mobilisation des projets publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)**, qui a permis de créer plus de 12 000 emplois temporaires selon le MINHDU dans les secteurs des infrastructures rurales, des routes, de l'assainissement, et de l'agriculture ;
- **le renforcement des prérogatives et des capacités des structures d'accompagnement**, avec notamment le FNE qui a procédé à la diversification de ses offres d'accompagnement (coaching d'affaires, renforcement de capacités entrepreneuriales, partenariats avec les CTD), et l'ONFPP (Office national de la formation professionnelle et de la promotion de l'emploi) qui a accru le nombre de jeunes formés (+20% par rapport à 2023) en élargissant son champ d'action aux métiers d'avenir (numérique, énergies renouvelables, logistique).

III.1.4 Pilier sur la gouvernance et la décentralisation

La promotion de la gouvernance, pour une utilisation efficace et efficiente du potentiel et des différentes ressources, est l'un des principaux défis que le Cameroun souhaite relever dans le cadre de la réalisation de sa vision de développement. A cet effet, des mesures et actions prioritaires, susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la politique de développement économique et social ont été identifiées. Celles-ci concernent : (i) la décentralisation et le développement local ; (ii) le renforcement de l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des biens ; (iii) l'amélioration du service public de l'Etat ; (iv) la gouvernance économique et financière ; (v) l'aménagement du territoire ; et (vi) la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté.

L'accélération du processus de décentralisation, notamment à travers l'adoption et la promulgation du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et l'avènement des Conseils Régionaux est une avancée majeure.

Par ailleurs, le projet de gouvernance locale et communautés résilientes (PROLOG) a été conclu par une convention de financement entre l'état et la banque mondiale pour un montant de 300 millions de dollars US. Il vise l'amélioration (i) des infrastructures communautaires et des services de base ; (ii) du cadre de gouvernance à plusieurs niveaux et de la capacité des entités décentralisées à fournir des services. Le projet, qui devra bénéficier à 120 municipalités, est entré en vigueur en début d'année 2024 et a notamment permis de renforcer les capacités des CTD pilotes retenues, aussi bien du point de vue des compétences que dans l'identification des investissements prioritaires pour accélérer le processus de décentralisation.

III.2. COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

III.2.1 Etat de mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle

Le Gouvernement camerounais s'est engagé depuis 2015 dans un processus visant à mettre en place une couverture santé universelle (CSU) opérationnelle dans le but d'assurer des services de qualité aux populations tout en réduisant les dépenses de santé des ménages. Cette réforme du système de santé vise à administrer les soins, mais aussi les services préventifs et promotionnels à toutes les personnes vivant au Cameroun dans les domaines de la vaccination, la nutrition, les interventions de santé communautaire, ainsi que les soins et services curatifs. La première phase de cette initiative a été lancée le 12 avril 2023 dans la ville de Bertoua avec un panier de soins composé notamment de la prise en charge du PVIH, la prise en charge des femmes enceintes dans le cadre du mécanisme

du chèque santé, la prise en charge du paludisme chez les enfants de 0 à 5 ans et la prise en charge des patients atteints de diabète.

L'objectif général est d'augmenter l'accès et l'utilisation de ces services de santé à travers la levée des barrières financières et l'amélioration de la qualité des soins. Spécifiquement, il sera question de :

- ✓ enrôler 80% des cibles d'ici 2025 ;
- ✓ couvrir 80% des cibles prioritaires en services offerts d'ici 2025 ;
- ✓ réduire de 80% le paiement direct lié à l'utilisation des services de santé couverts par les cibles d'ici 2025.

En 2024, la mise en œuvre de la CSU a enregistré deux avancées majeures à savoir :

- (i) **l'extension du mécanisme de chèque santé dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest**, portant ainsi à sept (07) le nombre de régions couvertes par ce mécanisme. L'objectif principal poursuivi est d'améliorer les indicateurs de Santé de la femme enceinte et de l'enfant dans ces deux régions, comme l'ont été ceux des régions de l'Extrême-Nord et du Nord. Les premiers chèques devraient être distribués à partir de 2025 ;
- (ii) **le lancement officiel de la plateforme numérique (Open IMIS)** pour renforcer les compétences des personnels de santé en vue d'améliorer la qualité des soins et la gestion des programmes de santé. Ce portail, développé avec le système Moodle (un outil open-source), est disponible en français et en anglais. Il permet entre autres le téléchargement des cours pour une consultation hors ligne et inclut des fonctionnalités avancées, comme le suivi académique et l'interaction entre étudiants et enseignants. Il dispose d'un module e-learning sur les thématiques comme la gestion des maladies transmissibles, les urgences médicales, ainsi que la santé maternelle et infantile.

En ce qui concerne les prises en charge, l'engouement observé en 2023 s'est confirmé. **A fin décembre 2024, le nombre de personnes enrôlées a plus que doublé pour se situer à près de 3,6 millions.** De manière spécifique, on enregistre depuis le lancement de la phase 1 :

- **281 771 accouchements réalisés** (y compris des césariennes) dans le cadre du mécanisme du chèque santé ;
- **1 080 424 enfants consultés gratuitement**, pour 720 020 enfants traités de paludisme ;
- **1 230 personnes dialysées** deux fois par semaine déboursant 15 000 FCFA/an au lieu de 520 000 FCFA ;
- **481 147 personnes vivantes avec le VIH** pris en charge.

III.2.2 Mécanisme du chèque santé utilisé dans le cadre de la CSU

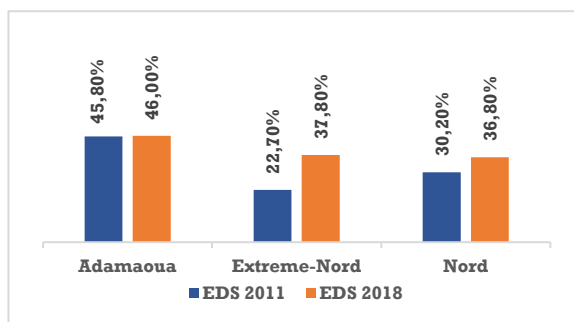
Le chèque santé (encore appelé bon d'achat) est un mécanisme de prépaiement visant la réduction de la mortalité néonatale et maternelle à travers l'amélioration de la prise en charge de la femme enceinte. Celle-ci détentrice dudit chèque, qu'elle paie à 6 000 FCFA, est prise en charge gratuitement pour tous les soins prévus par le chèque (consultations prénatales, une échographie, accouchement, et prise en charge de l'enfant jusqu'à 42 jours) dans les formations sanitaires accréditées et conventionnées par le projet.

Le chèque santé est introduit au Cameroun en mai 2015 grâce à un programme visant à réduire la mortalité maternelle et néonatale en améliorant l'accès au soin de santé pendant la grossesse et l'accouchement dans les régions septentrionales du Cameroun. Ce programme financé par l'Agence française de développement (AFD) et la Banque allemande de développement (KfW) s'est achevé en 2022.

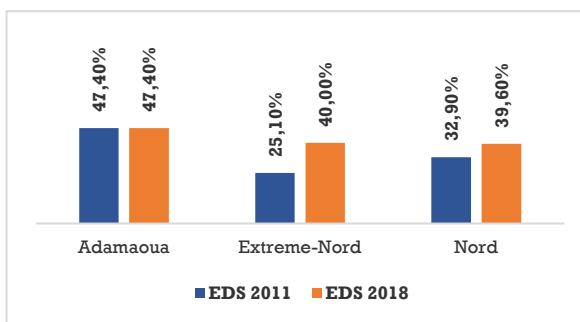
A l'heure du bilan, l'impact du Chèque Santé au Cameroun sur les indicateurs de l'accès aux soins est globalement satisfaisant. On dénombre un peu plus de 400 000 chèques santé vendus et 300 000 femmes de la partie septentrionale bénéficiaires. Les taux d'adhésion dans ces zones d'intervention sont de 60% pour l'Adamaoua, 76% pour le Nord, et 55% pour l'Extrême-Nord. Il convient également de relever une augmentation de la fréquentation des soins prénataux et des accouchements dans ces zones, ainsi qu'une amélioration de la qualité des soins prodigués aux femmes enceintes et aux nouveau-nés dans les formations sanitaires participantes, entraînant ainsi une diminution de la mortalité maternelle dans ces zones. En effet, les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) 2011 et 2018 mettent en évidence une amélioration sensible des indicateurs d'accès aux soins dans les zones d'intervention. A titre d'illustration, la proportion des naissances dans un établissement de santé a connu une nette amélioration dans la région de l'Extrême-Nord entre les deux enquêtes (22,7% en 2011 contre 37,8% en 2018), et la proportion des accouchements assistés dans la même région (25,1% en 2011 contre 40% en 2018.).

Au regard de ces résultats encourageants, le Gouvernement a opté pour la pérennisation de ce dispositif en l'intégrant dans la mise en œuvre de la CSU. Le chèque santé couvre désormais les régions de l'Est, du Sud, de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Il s'utilise dans les domaines de la planification familiale, la santé sexuelle, les soins post avortements, et les violences basées sur le genre.

Graphique 47 : Proportion des naissances dans un établissement de santé



Graphique 48 : Proportion des accouchements assistés



Source : EDS 2011 et 2018

En 2024, la cartographie des régions d'intervention du chèque santé présente un taux d'accréditation de 49% reparti comme suit :

Tableau 12 : liste des formations sanitaires (FOSA) éligibles au mécanisme du chèque santé en 2024

Région	FOSA éligibles	FOSA accréditées	Taux d'accréditation
Est	213	148	69%
Sud	332	121	36%
Adamaoua	233	113	49%
Nord	347	202	58%
Extrême-Nord	475	209	44%
Total	1 600	793	49%

Source : MINSANTE (2025)

Par ailleurs, de nombreux défis restent à relever dans la mise en œuvre de ce mécanisme. Il s'agit notamment :

- de la mise à disposition dans les délais des ressources destinées aux Fonds Régionaux de Promotion de la Santé pour le fonctionnement et le remboursement des prestations. On observe des retards importants dans l'octroi des ressources financières qui entraînent entre autres une démotivation des personnels engagés dans le processus et une décapitalisation des pharmacies communautaires avec pour conséquences une baisse de la qualité des soins et la perte de confiance de la population envers le dispositif ainsi qu'une tendance à retourner au mode de paiement direct ;
- de la mobilisation des ressources financières pour les activités de promotion et de communication sur le mécanisme. On observe en effet une baisse du rythme de l'enrôlement et de l'adhésion des cibles du fait d'une sensibilisation insuffisante ;
- du renforcement de la coordination et supervision des FOSA par les structures d'encadrement et de régulation ;
- de l'optimisation de l'utilisation de la plateforme OpenIMIS pour la gestion du mécanisme du chèque santé (saisie des factures, paiements des FOSA, etc.).

III.3. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER, ET REFORMES STRUCTURELLES

III.3.1 Mise en œuvre du Programme Economique et Financier

La mise en œuvre du programme économique et financier (PEF) du Cameroun, appuyé par le Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) du Fonds Monétaire International (FMI) s'est poursuivie dans le contexte difficile qui prévaut. Dans le cadre de ce programme qui reste aligné sur les orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), il est notamment question de renforcer la stabilité macroéconomique et de soutenir le processus de transformation structurelle de l'économie à travers la réalisation des investissements publics productifs dans les secteurs prioritaires, tout en maintenant la viabilité des finances publiques et en soutenant la résilience du Cameroun au changement climatique.

S'agissant du changement climatique, le Cameroun étant désormais classé parmi les pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, y compris aux risques découlant des sécheresses récurrentes, des inondations et des glissements de terrain, ainsi qu'à l'érosion côtière, les autorités ambitionnent de transformer la contrainte climatique en opportunité de développement en droite ligne de la SND-30 et des agendas internationaux en la matière. Dans ce sillage, **le Cameroun a sollicité et obtenu du FMI courant janvier 2024, l'accès à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) pour une durée de 18 mois.**

L'accès audit Fonds permettrait d'augmenter la marge de manœuvre de l'action publique et les réserves financières pour atténuer à long terme les risques découlant de ces difficultés structurelles. Le concours financier du FMI à travers cet instrument, correspondant à 50% de la quote-part du Cameroun, soit environ 110 milliards de FCFA, est un financement concessionnel et fongible. Il devrait permettre de mobiliser des financements supplémentaires dans ce domaine et également, venir en remplacement à due concurrence des financements plus coûteux envisagés.

Les mesures envisagées, sur une période de 18 mois, doivent soutenir la conduite des politiques qui sont de nature à favoriser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. A cet égard, l'orientation globale est de renforcer les capacités institutionnelles du pays à mettre en œuvre ses politiques de lutte contre le changement climatique et à intégrer ses engagements internationaux en matière de climat dans un cadre juridique approprié.

Cependant, l'obligation de mettre en œuvre en même temps un programme économique et financier impose le respect des niveaux de déficit arrêtés dans ce cadre. Les différentes revues de l'accord interviendront en même temps que celles

menées dans le cadre du programme économique et financier en cours. Chaque mesure réalisée bénéficiera alors d'un décaissement au titre de la FRD. Ladite mesure peut prendre la forme d'une seule action publique ou d'un ensemble d'actions étroitement liées qui doivent toutes être mises en œuvre afin que le décaissement associé soit effectif.

Au titre de l'exercice 2024, le programme économique et financier 2021-25, a fait l'objet de deux (02) revues, y compris l'accord soutenu par la FRD. La sixième revue du programme, couplée à la première revue de l'accord soutenu par la FRD, a été jugée concluante par le Conseil d'Administration du FMI siégeant en sa session du 03 juillet 2024. Les travaux techniques de la septième revue du programme, couplée à son tour à la deuxième revue de l'accord FRD, se sont tenus à Yaoundé du 3 au 16 octobre 2024, mais les conclusions de celles-ci au plan technique et ultérieurement par le Conseil d'Administration du FMI ont été retardées en raison de l'absence d'assurances sur la stabilité macroéconomique et financière de la sous-région CEMAC, et de la réalisation tardive d'un certain nombre de mesures. Les discussions se sont poursuivies par visioconférence jusqu'en 2025 avec dans l'intervalle, **l'organisation d'une Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats de la CEMAC tenue à Yaoundé le 16 décembre 2024**, à l'initiative conjointe du Président de la République du Cameroun et du Président de la République Centrafricaine, Président en exercice de la CEMAC, sous le thème « Evaluation de la situation et perspectives économiques, monétaires et financières de la CEMAC : Mesures de consolidation de la résilience ».

Les revues suscitées ont permis d'examiner la performance du programme à l'aune des critères quantitatifs et cibles indicatives, des réformes structurelles inscrites et des perspectives économiques.

Au plan quantitatif, la performance du programme se présente comme suit :

- **A fin décembre 2023, et pour le compte de la sixième revue**, quatre des six (06) critères de performance quantitatifs ont été respectés. Les critères manqués portent sur le solde budgétaire hors pétrole et la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs.
- **Pour la septième revue dont l'évaluation est faite à fin juin 2024**, on **relève** que les six (06) critères de performance quantitatifs ont été respectées.

Tableau 13: Critères de performance quantitatifs (QPC) dans le cadre des accords FEC et MEDC

	Fin-déc. 2023 (6^{ème} revue)	Fin-juin 2024 (7^{ème} revue)
A. Critères de performance quantitatifs		
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancement)	Non respecté	Respecté
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors financement FMI)	Respecté	Respecté
Plafond du besoin net de financement de l'administration centrale auprès de la banque centrale (hors financement du FMI)	Respecté	Respecté
Plafond sur les décaissements sur emprunts extérieurs non-concessionnels	Respecté	Respecté
B. Critères de performance quantitatifs continus		
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	Non respecté	Respecté
VA de la contractualisation et de la garantie des nouveaux emprunts extérieurs	Respecté	Respecté

Source : CTS (2025).

S'agissant des cibles indicatives, quatre (04) des six (06) cibles indicatives n'ont pas été atteintes à fin décembre 2023, traduisant ainsi, concomitamment avec la performance des critères de réalisation quantitatifs à la même date, quelques insuffisances persistances dans la gestion des finances publiques. Il s'agit notamment de la réalisation des dépenses imprévues à travers des avances de trésorerie et des interventions directes de la Société Nationale des Hydrocarbures, et du non-respect de la chaîne de dépenses exacerbée par les contraintes pesant sur la liquidité (soutien budgétaire en retrait par rapport aux décaissements prévus, resserrement des conditions financières nationales et régionales, etc.).

Face à cette situation, la loi de finances 2024 et ses textes conséquents ont été mis à contribution pour adresser les dépenses susceptibles de solliciter les avances de trésorerie et par la même occasion, renforcer l'intégrité budgétaire. Ce qui a favorisé le respect des cibles indicatives sur la part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles et le plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédits à fin juin 2024. Au total, deux (02) des six (06) cibles indicatives ont été manquées à cette date (C.f. tableau des cibles indicatives ci-dessous).

Tableau 14: Cibles indicatives dans le cadre des accords FEC et MEDC

	Fin-déc. 2023 (6^{ème} revue)	Fin-juin 2024 (7^{ème} revue)
C. Cibles indicatives		
Plancher sur les recettes non pétrolières	Respecté	Respecté
Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs	Non respecté	Non Respecté
Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	Respecté	Respecté
Plafond des interventions directes de la SNH	Non Respecté	Non Respecté
Part des dépenses exécutées dans le cadre des procédures exceptionnelles sur les dépenses autorisées (ordre de paiement)	Non Respecté	Respecté
Plafond des avances de Trésorerie sans réservation de crédits	Non respecté	Respecté

Source : CTS (2024).

Outre l'ajustement budgétaire et le renforcement de la résilience des finances publiques, la politique budgétaire mise en œuvre dans le cadre du programme économique et financier vise également à dégager un espace budgétaire adéquat pour soutenir les dépenses prioritaires et en particulier, les dépenses d'infrastructures et sociales aux fins de l'atteinte des objectifs de la SND30 et de croissance inclusive portée par le secteur privé. Aussi, certains objectifs ont fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'année 2024. Il s'agit notamment du renforcement de la mobilisation des recettes intérieures, l'amélioration de la sincérité et l'exécution du budget, et l'apurement des restes à payer, lesquels ont été adressés en termes de mesures de politiques structurelles (repères structurels) ou non.

En ce qui concerne le renforcement de la mobilisation des recettes, les mesures suivantes ont été prises :

- la réforme de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) avec la mise sur pied d'une base de données, adaptée aux simulations de l'IRPP, à partir du fichier de la Solde (salariés de la fonction publique) et d'un échantillon représentatif des salariés du secteur privé (repère structurel de novembre 2024) ;
- l'identification des principales révisions de la loi n°2013/004 fixant les incitations à l'investissement privées qui devront être adoptées (repère structurel reprogrammé en avril 2025) ;
- le recouvrement d'au moins 15% des arriérés d'impôts et de droits de douanes sur la base d'un plan d'actions avec plus de 50% des mesures inhérentes mises en œuvre (repère structurel observé en avril 2024) ;

- la réduction progressive des subventions des prix aux carburants tout en protégeant les couches les plus vulnérables qui a été effective avec le relèvement d'environ 15% des prix à la pompe intervenu en février 2024 assortie des mesures d'accompagnement prises par le Gouvernement, l'objectif étant la réduction du coût budgétaire des subventions associées d'environ 140 milliards de FCFA (soit 0,4% du PIB), suivant la conjoncture qui prévalait en début d'exercice.

Pour ce qui est de l'amélioration de la sincérité et l'exécution du budgétaire, on peut relever :

- des avancées majeures dans la maîtrise de la gestion des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) pour mieux adresser la pluri-annualité des projets d'investissement, avec l'élaboration d'une annexe à la Loi de finances dédiées à ces questions, alignée sur le cadre budgétaire à moyen terme et le chronogramme d'exécution desdits projets (repère structurel mis en œuvre en décembre 2024) ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie visant l'amélioration de la gestion des comptes des correspondants, à travers une instruction du ministre des Finances qui devrait favoriser la clôture des comptes ouverts en marge de la loi, l'apurement des arriérés existants et une gestion de la trésorerie y relative conforme aux exigences de la loi de finances (repère structurel attendu en décembre 2024) ;
- le dégrossissement des chapitres communs matérialisé par l'adoption d'un chronogramme de leurs transformations en dotation au profit des ordonnateurs et des gestionnaires concernés (repère structurel mis en œuvre en mai 2024) ;
- la limitation des dépenses exécutées à travers les procédures dérogatoires (avances de trésorerie, engagements prévisionnels) qui sont proscrites par la loi et qui créent un effet d'éviction sur d'autres dépenses également prioritaires, toute chose qui favorise avec les interventions directes de la SNH l'accumulation des arriérés de paiement.

Relativement à la réduction des arriérés de paiement de l'Etat, nous pouvons relever les éléments suivants :

- A la suite de l'audit des arriérés de paiement de l'Etat et de l'adoption d'un plan d'apurement sur trois à sept années réalisés en 2023 au titre de la période 2000-2019, les autorités ont poursuivi cette dynamique en 2024 avec l'établissement d'un inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'Etat et entre les entreprises publiques elles-mêmes à fin 2020, assorti d'un plan d'apurement des

dettes respectives entre l'Etat et les entreprises publiques (repère structurel atteint en avril 2024) ;

- Le Gouvernement a adopté et mis en œuvre le principe de l'inscription d'une dotation budgétaire dans la Loi de finances (LF) de l'année N+1 pour apurer le stock des restes à payer (RAP) de plus de 90 jours enregistrés au terme de l'année N, avec 150 milliards de FCFA ayant été inscrits dans la LF2024 et complétés à 161 milliards de FCFA à la faveur de la révision de ladite loi (repère structurel de décembre 2023, complété en juin 2024) ;
- Les autorités ont conduit deux grandes opérations de prêts extérieurs à l'effet d'alléger les tensions de trésorerie (prendre en charge certains projets d'infrastructure dans les secteurs de l'énergie et du transport routier) et d'apurer le stock des arriérés de paiements intérieurs constaté à fin 2023. Lesdites opérations ont été effectuées auprès : (i) de la Banque Africaine d'Import-Export (Afreximbank) en janvier (à Yaoundé), pour un montant net de 129 milliards de FCFA ; et (ii) d'investisseurs privés en juillet (à partir de Londres), à hauteur de 312 milliards de FCFA.

Au total, en ce qui concerne les repères structurels dus pour l'année 2024, huit (08) des quatorze (14) repères structurels inscrits au programme ont été mis en œuvre. S'agissant des six (06) repères restants, les dates butoirs de trois (03) d'entre eux ont été reportées au premier semestre 2025, et les trois (03) autres n'étaient pas encore atteints à fin décembre 2024. La situation complète de ces repères est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 15: Evolution de la mise en œuvre des repères structurels

N°	Repères structurels	Date butoir	Observations
1	Inscrire dans la Loi de Finances de l'année N+1 une dotation budgétaire pour l'apurement du stock de paiement en souffrance (RAPs) de plus de 90 jours à la fin de l'année N.	Déc. 2023	Mesure complétée en 2024 Une dotation provisoire de 150 milliards avait été inscrite dans la loi de finances 2024. Rendu au terme de la période complémentaire, le stock des RAP s'est établi à 161 milliards et la dotation initiale a été complétée en conséquence dans la Loi de finances rectificative.
2	Etablir un inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'Etat et entre les entreprises publiques elles-mêmes à la fin de 2020, et adopter un plan d'apurement des dettes respectives entre l'Etat et les entreprises publiques	Avril 2024	Observé. Les dettes y relatives ont fait l'objet de conventions (au nombre de 15) signées entre l'Etat et l'entreprise, assorties de leur plan d'apurement. Par ailleurs, pour les trois (03) conventions n'ayant pas de plan d'apurement, le ministre des finances a décliné les modalités de paiement. La situation de dettes entre entreprises publiques trahit le fait qu'il existe des dettes d'une entreprise envers une autre dont les montants ne sont pas équivalents à ceux enregistrées par l'autre au titre des créances, et ceci sur la base des états financiers certifiées.

N°	Repères structurels	Date butoir	Observations
3	Préparer un plan d'action détaillé, comprenant les 100 premières dettes fiscales et douanières impayées, y compris des entreprises publiques, pour gérer et recouvrer au moins 15 % du montant en principal des arriérés d'impôts recouvrables impayés (encours à fin juin 2023) et mettre en œuvre 50 % des mesures reprises dans le plan d'action.	Avril 2024	Observé Le plan d'actions a été arrêté. Au plan qualitatif, la majorité des mesures y afférentes avait déjà été mise en œuvre à fin 2024. Le niveau des recouvrements des dettes fiscales inhérents a été largement au-delà du plancher arrêté. En ce qui concerne la dette fiscale, un stock important a déjà été recouvré, même si cette dette concerne davantage les marketeurs et les entreprises publiques, mais aussi, les droits et taxes en faveur des importations dans le cadre des projets finex).
4	Adopter un chronogramme de transformation des chapitres communs en dotations au profit des ordonnateurs des ministères et des gestionnaires concernés dans le cadre de la réforme de la déconcentration de l'ordonnancement.	Mai 2024	Observé Le chronogramme de transformation des chapitres communs a été adopté.
5	Accroître à 80% au moins le nombre et la valeur totale des marchés passés à travers le système COLEPS (Cameroon Online E-Procurement System) dans certains ministères clés (infrastructures, éducation, santé, postes et télécommunications) entre janvier et mai 2024, afin de suivre les attributions des marchés publics au niveau des services centraux.	Mai 2024	Observé En perspective, le recours au système COLPES passera de 11 à 24 ministères et la valeur totale des contrats attribués au sein desdits ministères passera à 90% d'ici mai 2025
6	Finaliser et publier tous les textes d'application du Code minier (Loi n° 2023-014 du 19 décembre 2023).	Juin 2024	Observé Huit (08) textes d'application ont été signés les 18 et 19 novembre 2024 par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement , et par la suite publiés sur plusieurs plateformes
7	Mise en œuvre du Plan de restructuration de la SONARA. Réaliser l'étude de faisabilité technico-économique et financière approfondie de l'option n° 3 validée par le Président de la République relative à une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage, assortie des plans et design de la nouvelle raffinerie.	Juin 2024	Reprogrammé en mai 2025 Le précédent appel à candidature pour la signature d'un marché avec un cabinet devant réaliser une étude "Front-End Engineering Design (FEED)" ayant été abandonné, un appel à concurrence a été lancé à nouveau moyennant quelques ajustements, notamment en termes de premier livrable qui devra être le rapport de l'étude de faisabilité (Trois mois après la notification de l'Ordre de Service de Démarrage des prestations.
8	Réviser la loi N°2013/004 du 18 avril 2013 en vue de rationaliser ses incitations et promouvoir la saine concurrence entre les opérateurs économiques.	Nov. 2024	Reporté en avril 2025 En collaboration avec la Banque Mondiale d'une part, et sur la base des études approfondies et des concertations avec le secteur privé d'autre part, des mesures fiscales susceptibles de promouvoir la politique d'import substitution ont déjà été identifiées

N°	Repères structurels	Date butoir	Observations
9	Adopter un décret, validé par le Premier Ministre, sur les modalités de gestion des autorisations budgétaires dans les programmes et les dotations et limiter les chapitres communs à 10% du budget dans le projet de loi de finances 2025.	Nov. 24	Non observé Le projet de décret y afférent est en cours de finalisation. D'ailleurs, le principe avait déjà été consacré par le point 85 de la circulaire n°001 du 23 octobre 2024 relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2025. Ledit décret étant un texte d'application de la loi de finances 2025, celui-ci ne pourra intervenir qu'à la suite de la promulgation de ladite loi, notamment à partir du 23 décembre 2024.
10	Mettre sur pied une base de données, adaptée aux simulations de l'IRPP, à partir du fichier de la Solde (salariés de la fonction publique) et d'un échantillon représentatif des salariés du secteur privé.	Nov. 2024	Observé La base de données a été constituée et partagée avec le Fonds Monétaire International (FMI). Ladite base est constituée de deux (02) composantes, à savoir : - une extraction du fichier solde des salariés de la fonction publique, au nombre de 499 853 ; - un échantillon représentatif des salariés du secteur privé, regroupant 55 420 salariés.
11	Prendre en compte dans le budget de l'Etat des AE et des CP conformes au CBMT et cohérents avec le chronogramme de mise en œuvre des projets d'investissement.	Nov. 2024	Observé. Une annexe sur les AE et les CP conforme au cadre budgétaire à moyen terme et cohérent avec le chronogramme de mise en œuvre des projets d'investissement a été élaborée, avec l'assistance technique du FMI.
12	Publier sur le site du ministère des Finances, la liste des rapports des 25 entreprises publiques les plus grandes qui auront publié leurs états financiers annuels audités avec les liens aux publications sur sites desdites entreprises et/ou les références des journaux d'annonces légales dans lesquels les publications auront été faites.	Nov. 24	Observé. La liste desdites entreprises ainsi que les liens y afférents ont été publiés sur le site internet du MINFI avant fin novembre 2024
13	Recapitaliser les deux banques présentant une insuffisance de fonds propres afin qu'elles soient en conformité avec le ratio de couverture par les fonds propres nets à 8 %, en conformité avec la réglementation COBAC (R2010-01 et R2016-03) et au cadre de Bâle en matière de fonds propres.	Nov. 24	Reporté à fin avril 2025. Toutes les actions nécessaires ont été effectuées. • S'agissant de NFC, sur les 9,9 milliards à payer par l'Etat au titre de sa participation au capital, 6,5 milliards ont déjà été réglés. Le paiement des 3,4924 milliards restant est en cours. Par ailleurs, le règlement des 11,9 milliards pour combler l'insuffisance d'actifs suivant des modalités conformes aux normes de Bâle a fait l'objet d'un mandatement par le MINFI le 12/12/2024. Au final, NFC-Bank bénéficiera d'une trésorerie supplémentaire de 19,5 milliards. • En ce qui concerne UBC, l'Etat qui détient 60% du capital, a déjà payé les 6 milliards attendus pour sa recapitalisation. Aussi, une des deux banques est déjà entièrement recapitalisée. La mesure sera complète après paiement effectif du reliquat des ressources ayant déjà fait l'objet d'engagement.

N°	Repères structurels	Date butoir	Observations
14	Sur la base d'un audit, l'adoption par le Ministre des Finances d'une instruction pour la mise en œuvre d'une stratégie pour l'amélioration de la gestion des comptes de correspondants, comprenant des mesures pour clôturer les comptes ouverts à l'encontre de la loi, apurer les arriérés de paiement et définir des procédures de décaissement annuel cohérentes avec la politique budgétaire de la Loi de finances annuelle.	Déc. 2024	Non observé. L'instruction élaborée sur la base de l'audit est en cours de finalisation

Source : CTS (2025).

S'agissant de l'accès à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), quatre (04) des huit (08) mesures de réformes attendues en 2024 ont été mises en œuvre. La situation complète de ces réformes est présentée dans le tableau ci-dessous :

N°	Mesure de réforme (MR)	Date butoir	Observations
1	Prendre un texte réglementaire qui : (i) définit le rôle central du MINEPDED en tant qu'autorité-clé responsable de la coordination de l'agenda climatique ; et (ii) définit les rôles et responsabilités des autres ministères sectoriels et des agences publiques dans la mise en œuvre de l'agenda climatique. (MR n° 1, Paragraphe 46 du MPEF)	Avril 2024	Observée
2	En collaboration avec les autres ministères concernés, le MINEPAT (i) définira et publiera les critères de priorisation et de sélection des projets, tout en intégrant les critères liés au changement climatique et (ii) élaborera un manuel de procédures de sélection des projets. (MR n° 3, Paragraphe 46 du MPEF)	Avril 2024	Observée minepat.gov.cm/wp-content/uploads/2020/07/MANUE L-DE-SELECTION-DES-PROJETS- D'INVESTISSEMENT-PUBLIC.pdf
3	Le MINEPAT définira une méthodologie d'évaluation ex-ante des projets d'investissement incluant des lignes directrices pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, et intégrera cette méthodologie dans un guide de maturation des projets. (MR n° 4, Paragraphe 48 du MPEF)	Octobre 2024	Observée Avec l'appui de la Banque Mondiale (mission d'assistance technique) une méthodologie a été définie
4	Adopter et promulguer la loi révisée sur la protection civile et actualiser l'arrêté n° 037/PM du 19 mars 2003 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National des Risques (ONR). (MR n° 6, Paragraphe 48 du MPEF)	octobre 2024	Observé partiellement La révision de la loi sur la protection civile est effective avec la promulgation de la Loi n° 2024/015 du 23 décembre 2024 régissant la Protection Civile au Cameroun L'arrêté portant création de l'ONR a déjà fait l'objet de discussions avec les administrations concernées et d'amendements à la suite des observations des parties prenantes.

N°	Mesure de réforme (MR)	Date butoir	Observations
5	Réviser le décret n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles régissant le processus de maturation des projets et le décret n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des Comités de Suivi de l'Exécution Physico-Financière de l'Investissement Public, afin d'intégrer les considérations climatiques à chaque phase du cycle du projet d'investissement (évaluation ex-ante, sélection, budgétisation, évaluation ex post, audit externe). (MR n° 5, Paragraphe 48 du MPEF)	avril 2025	En cours
6	Adoption d'un Plan National pour le climat (PNC) validé par le Premier Ministre, conformément à la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de 2021, qui (i) énonce les actions, objectifs, politiques et mesures clés du gouvernement en matière de climat pour relever les défis de l'adaptation et de l'atténuation et (ii) définit les rôles et responsabilités des ministères et agences sectoriels dans la mise en œuvre du PNC. Le PNC sera publié sur le site web soit du MINEPDED, soit des SPM. (MR n° 2, Paragraphe 48 du MPEF)	avril 2025	En cours Le MINEPDED a sollicité l'assistance technique de l'organisation GloH2O pour appuyer le comité dédié (Comité mis en place à la suite de la mise en œuvre de la mesure n°1) en vue de l'élaboration du PNC. Le calendrier de mise en œuvre arrêté s'exécute convenablement
7	Elaborer et adopter une stratégie de financement des risques de catastrophe, qui identifiera clairement les rôles, les responsabilités et les mesures visant à renforcer la résilience financière aux catastrophes. (MR n° 7, Paragraphe 48 du MPEF)	avril 2025	En cours L'assistance technique du FMI a été sollicitée et obtenue à cet effet. Cependant, l'élaboration préalable d'une cartographie des risques de catastrophe, avant la stratégie de financement s'impose
8	(i) Opérationnaliser pleinement tous les modules de la plateforme SIGIF2 (Système Informatique de Gestion des Informations Forestières, deuxième génération), et l'intégrer avec l'imagerie par satellites. (ii) Établir des procédures pour l'évaluation annuelle de la fonction traçabilité de la plateforme SIGIF2, y compris par l'activation du Comité National de Suivi existant pour les APV/FLEGT (composé des administrations concernées, de la société civile, d'experts de l'industrie, de partenaires au développement et d'ONG), avec une première évaluation au plus tard un an après l'activation du comité, et exiger la publication du rapport d'évaluation soit publié sur les site web APV et du MINFOF avec un plan d'action pour répondre aux recommandations du comité. (iii) Interconnecter la plateforme SIGIF2 avec l'infrastructure fiscale et douanière, et établir une feuille de route pour utiliser ces données afin d'améliorer la taxation du secteur forestier. (MR n° 8, Paragraphe 48 du MPEF)	avril 2025	(i) Mise en service des modules Exportations , notamment avec l'émission du certificat d'enregistrement en qualité d'exportateur (grumes et débités) et du bulletin de spécification des bois à l'export ; Contrôle (dans la version mobile uniquement) et Traçabilité . Déploiement attendu des modules Bois CEMAC, Contrôle (version web), Contentieux, Certificats de légalité, Exportations (Permis CITES, Bois réellement exportés, Attestation de conformité des produits, Autorisations FLEGT). (ii) En cours (iii) En cours

Source : CTS (2025)

La conclusion de la sixième revue du programme, couplée à la première revue de l'accord soutenu par la FRD a donné lieu à des décaissements des appuis budgétaires correspondants à 55 millions de DTS au titre du programme et 34,5

millions de DTS en rapport avec la FRD. La conclusion de la septième revue dudit programme, couplée à la deuxième revue de l'accord soutenu par la FRD devrait donner lieu à des décaissements identiques à ceux obtenus au terme de l'achèvement de la sixième revue.

En termes de perspectives, des préoccupations ont été élevées sur la stabilité des comptes macroéconomiques au-delà de juin 2025, date qui correspond à la fin du programme économique et financier avec le FMI. En effet, les perspectives sous-régionales restent plutôt incertaines, au regard de la fragmentation géopolitique mondiale, de la persistance des tensions sécuritaires, des défis liés aux changements climatiques, et du retard dans les conclusions des revues de nouveaux programmes économiques et financiers avec le FMI dans certains pays de la sous-région. Cette situation pourrait engendrer une mobilisation insuffisante d'appuis budgétaires, une accumulation des arriérés de paiement, une accélération de l'endettement et une détérioration du taux de couverture extérieure de la monnaie, d'autant plus que les cours de certaines matières premières de base seraient peu favorables.

Toutefois, le Cameroun compte poursuivre la mise en œuvre des réformes importantes à l'amélioration des finances publiques et de l'environnement des affaires, dans la perspective de l'atteinte des objectifs de la SND30.

III.3.2 Mise en œuvre des réformes structurelles

Le Programme Economique et Financier (PEF) du Cameroun conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) est soutenu par d'autres Partenaires Techniques et Financiers à l'instar de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne et de la Banque Africaine de Développement. Les réformes structurelles mises en œuvre dans ce cadre à travers des instruments propres à chaque partenaire sont en cohérence avec celles engagées avec le FMI.

A. Réformes dans le cadre de la coopération avec la Banque Mondiale

Dans le cadre du « **deuxième Programme d'Appui aux Politiques de Développement (DPO 2)** » que notre pays met en œuvre avec l'appui de la **Banque Mondiale**, il était attendu en faveur de la trésorerie de l'Etat, au titre de l'exercice 2024, le décaissement d'un appui budgétaire de 200 millions de dollars. Ce décaissement était conditionné par l'achèvement de la mise en œuvre de certaines réformes engagées en 2023 et portant sur : (i) l'amélioration de la viabilité budgétaire, la gouvernance et la gestion du secteur public ; (ii) le renforcement de l'inclusion en garantissant un accès équitable aux services et en autonomisant les femmes et les filles ; et, (iii) la mise en place des bases d'un développement durable des infrastructures.

Pour ce qui est de **l'amélioration de la viabilité budgétaire, la gouvernance et la gestion du secteur public**, les réformes réalisées en 2024 portent sur :

- l'opérationnalisation de la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées, matérialisée par l'adoption de la loi n° 2024/020 du 23 décembre 2024 portant fiscalité locale;
- l'amélioration de la gouvernance et du suivi des entreprises publiques, avec notamment la signature du contrat de performance de la Camair-co ;
- l'amélioration de la gestion de la trésorerie de l'Etat et des autres Entités Publiques, à travers la signature le 28 février 2024, d'un décret fixant les modalités de gestion de la trésorerie de l'Etat et des autres Entités Publiques, ainsi que d'un arrêté portant réorganisation et fonctionnement du Comité de Trésorerie et de Régulation Budgétaire de l'Etat ;
- la définition des modalités d'agrément et de cessation d'activités des prestataires de services de paiement par voie électronique au Cameroun, à travers la signature de l'arrêté y relatif le 28 février 2024

Relativement à **l'accès équitable aux services et l'amélioration de la participation économique des femmes**, les réformes mises en œuvre s'inscrivent dans l'amélioration des moyens d'identification à travers l'adoption de la : (i) loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données à caractère personnel au Cameroun ; et (ii) loi n° 2024/016 du 23 décembre 2024 portant organisation du système d'enregistrement des faits d'Etat Civil au Cameroun.

S'agissant **du soutien au développement durable des infrastructures**, les réformes ont porté sur la poursuite des activités de mise en place d'un Fonds Routier de deuxième génération destiné à assurer le financement durable de l'exploitation et de l'entretien du réseau routier.

B. Réformes dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne

Avec l'Union Européenne, le Gouvernement a signé le 08 juillet 2024, une convention de financement relative au « **Programme d'Appui au Développement Local (PADL)** ». Ladite convention, qui couvre la période de 2024-2026, porte sur un montant de 44 millions d'Euros, dont 39 millions d'appuis budgétaires et 5 millions consacrés à l'assistance technique.

Pour ce qui est de l'année 2024, le montant de l'appui budgétaire attendu et obtenu de ce partenaire s'élevait à 11 millions d'euros. Les réformes mises en œuvre ont porté sur :

- **la poursuite de l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) et du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ;**

- **l'amélioration de la gestion des finances publiques, à travers la finalisation des réformes envisagées dans le Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP) 2019-2023.** Au rang des réformes effectivement réalisées, nous pouvons relever : (i) la finalisation des travaux de mise au point de l'architecture du Compte Unique du Trésor (CUT) avec la BEAC ; (ii) la mise en place des organes prévus par le Code des Marchés Publics de 2018 ; (iii) la digitalisation des enquêtes de conjoncture à travers une application d'accès libre dite open source ; (iv) le déploiement du Guide de Budgétisation de la masse salariale de l'Etat pour optimiser la prévision de la masse salariale ; (v) la production du 1er Rapport de certification du Compte Général de l'Etat par la Chambre des Comptes de la Cour Suprême sur la base du bilan d'ouverture de l'Etat annexé au projet de loi de règlement 2022. Par ailleurs, dans sa session du 02 octobre 2024, le Comité de Pilotage de la Plateforme de Dialogue sur les Finances Publiques (COPIL/PDFFP) a adopté un nouveau Plan Stratégique de Réformes de la Gestion des Finances Publiques pour la période 2024-2027 ;
- **le renforcement de la transparence budgétaire,** à travers la mise à disposition du grand public des informations à caractère budgétaire. A cet effet, plusieurs documents ont été publiés sur les sites web gouvernementaux notamment la loi de Finances et ses annexes, les lois de finances rectificatives et de règlement, le budget citoyen, les rapports d'exécution budgétaire à fin 2023 et ceux des années précédentes, le calendrier 2024 de publication des statistiques de finances publiques ;
- **l'amélioration de la gouvernance financière, participative et inclusive des acteurs de la décentralisation, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques des systèmes de production au niveau des communes,** à travers : (i) la mise en ligne sur le site Web du MINEPAT, du Schéma National et des études préliminaires aux Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT et SRADDT) de 5 régions ciblées et techniquement validés ; et du document de synthèse en 50 points du SNADDT; (ii) la création d'un guichet « Climat » au FEICOM pour le financement des projets inclusifs d'atténuation et d'adaptation au Changement Climatique des CTD, ainsi que la validation de son manuel de procédures ; (iii) l'adoption et la communication aux CTD d'une méthode de prévision des Impôts Communaux Soumis à Péréquation (ICSP) ; ainsi que la communication par le FEICOM à chaque CTD, du montant du principal dû au 1er janvier 2025, du montant destiné au remboursement du principal dû au titre de l'année 2025 et du montant des intérêts dus pour le même exercice ; (iv) le Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), qui décline au niveau des administrations sectorielles concernées par le transfert des compétences, le volume global de ressources à transférer aux CTD sur la période 2025-2027

C. Réformes dans le cadre de la coopération avec la Banque Africaine de Développement (BAD)

Les réformes convenues avec la Banque Africaine de Développement (BAD) exécutées dans le cadre du « **Programme d'Appui au Renforcement de la Production Agricole du Cameroun (PARPAC)** » couvraient la période allant de juillet 2022 à juillet 2024. Ce délai a été prorogé au 31 juillet 2025 à la demande du Gouvernement. Lesdites réformes ont porté sur :

- **l'accroissement de la production alimentaire en facilitant l'accès aux intrants agricoles.** Ainsi en 2024, 549 968 sacs de 50 Kg d'engrais minéraux, 2 000 litres d'engrais biologiques et 50 400 sachets d'engrais biologiques ont été distribués dans l'ensemble des bassins de production. Pour ce qui est des semences certifiées, les quantités suivantes ont été distribuées à trente-cinq mille-soixante-onze (35 071) bénéficiaires dont huit-mille-quatre-cent-dix-neuf (8 419) femmes, soit 22,1%. Il s'agit de : 102,4 tonnes de semences de blé ; 618,95 tonnes de semences de pommes de terre ; 162,7 tonnes de semences de soja ; 364 599 plants de palmier à huile ; 445,34 tonnes de semences de riz ; 1 287,5 tonnes de semences de maïs, 130 tonnes de sorgho/mil et 3,5 tonnes de maraîchers. Par ailleurs, dans le cadre de l'extension du système de gestion des subventions aux filières alimentaires (Guichet producteur FODECC), les applications ont été élaborées et les tests pilotes de ladite plateforme ont été effectués dans le département du Moungo sur le maïs (Melong et Baré Bakem) et le poivre (Njombé Penja) ;
- **le soutien au système de vulgarisation agricole et l'appui à la résilience alimentaire.** A cet effet, 512 agents ont été affectés dans les postes agricoles par décision N° 00318 du 12 juillet 2022 portant affectation dans les postes agricoles, ce qui permet de porter à 1 650, le nombre d'agents présents dans les postes agricoles. La formation du personnel affecté dans lesdits postes agricoles est terminée. Le processus d'acquisition de 2 000 motos pour assurer la mobilité des agents d'encadrement des producteurs agropastoraux est en cours ;
- **la mise en œuvre des conditions préalables au décaissement de la deuxième tranche du prêt.** Il s'agit de (i) l'extension du système de gestion des subventions du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) à d'autres filières (maïs, riz, pomme de terre et palmier à huile, mil, soja, tomates/maraîchères, volaille) ; (ii) le lancement du processus de cession des fermes semencières publiques aux opérateurs privés ; (iii) la formation des 100 multiplicateurs des semences composites et des hybrides ; (iv) la rétrocession des postes agricoles (PA) et les Centres d'Education et d'Actions Communautaires aux Communes (CEAC) à travers l'arrêté N° 00182/A/MINADER/CAB du 12 novembre 2024 portant cahier de charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de promotion

des activités de production agricole et de développement rural ; (v) l'analyse des 4 variétés de Blé à usage intensif et industriel ; (vi) l'adoption d'un plan national de développement de la culture du blé et ; (vii) l'adoption d'un Plan d'Action de Gestion des Pestes et des Pesticides.

III.4. ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

III.4.1. Point sur la mise en œuvre

Au niveau des engagements des Etats, sur un objectif d'intégrer à terme l'ensemble des 55 Etats de l'Union Africaine, 54 États membres ont signé l'Accord (seul l'Érythrée n'a pas signé l'Accord) et 48 États parties l'ont ratifié et déposé leurs instruments de ratification à fin 2024. L'Initiative du commerce guidé (ICG) lancée le 7 octobre 2022 a été créée comme une mesure provisoire visant à faciliter les échanges commerciaux entre les États parties intéressés, tout en tirant les enseignements nécessaires à la mise en œuvre complète de l'Accord de la ZLECAf. Elle a connu une adhésion massive des États passant de huit (8) en 2023 à 39 en janvier 2025. Au rang des réalisations au titre de l'ICG, on peut noter : (i) Le lancement de la première expédition par l'Afrique du Sud vers le Ghana et le Kenya en janvier 2024 ; (ii) l'intégration de cinq Sociétés de commerce de la ZLECAf (ATC) du Kenya, du Rwanda, de l'Afrique du Sud, de la Gambie et de la Tunisie.

L'année 2024 a également été marquée par l'adoption d'une part, des protocoles sur les femmes et les jeunes dans le commerce qui fournit un cadre favorable pour l'autonomisation des femmes et des jeunes, acteurs clés du développement économique de l'Afrique et d'autre part, le protocole sur le commerce numérique. Cependant, les huit (8) projets d'annexes sur ce dernier protocole devraient être examinés et adoptés au cours de l'année 2025 afin de commencer sa mise en œuvre et d'initier une révolution numérique inédite en Afrique. Cette phase devra ainsi mettre un terme aux négociations qui avaient permis de disposer les protocoles sur le commerce des marchandises et le commerce des services intégrant notamment le Protocole sur le règlement des différends ainsi que les protocoles sur les investissements, la politique de concurrence et la propriété intellectuelle.

Au niveau du Cameroun, outre la loi des finances qui prend en compte cette opportunité de diversification des échanges qu'offre cet Accord depuis son lancement effectif en 2021, la mise en œuvre de la ZLECAf au Cameroun s'est effectuée essentiellement à travers des actions d'appropriation et de sensibilisation des termes de l'accord auprès des experts nationaux et du secteur privé. C'est à ce titre qu'en juillet 2024 des experts du commerce et des douanes des 11 États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique

Centrale (CEEAC) ainsi que des représentants du secteur privé se sont réunis à Douala en vue d'échanger sur les règles d'origine de la ZLECAf et de la Zone de Libre-Échange de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (ZLE-CEEAC). De même, au cours du même mois, le gouvernement avec ses partenaires a organisé un atelier à Douala sur le thème « optimiser le potentiel de la ZLECAf en Afrique centrale : promouvoir l'égalité de genre et l'inclusivité dans les chaînes de valeur régionales ». Il s'est agi de l'adoption d'un canevas pour optimiser la contribution de tous aux chaînes de valeurs régionales avec la participation des associations de femmes et jeunes entrepreneurs ainsi que les personnes avec le handicap.

Aussi, dans le cadre de l'initiative du commerce guidé (ICG), le Cameroun a exporté le 5 juillet 2024 à partir du port de Douala, près de 99,4 tonnes de lingots d'aluminium sous le régime de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il s'agit de 4 conteneurs 20 pieds de lingots d'aluminium produits par la Compagnie camerounaise d'aluminium (Alucam), et destinée à l'entreprise algérienne Alfilect pour la fabrication des câbles électriques.

III.4.2. Perspectives

En perspectives, la mise en œuvre de la ZLECAf se poursuit et il est important que des actions soient entreprises pour bénéficier pleinement des opportunités qu'offrent cet Accord au fur et à mesure qu'il s'opérationnalise.

Les actions à entreprendre peuvent être structurées en deux grands groupes à savoir : les actions d'amélioration du dispositif national en faveur de la ZLECAf et le renforcement de la compétitivité des entreprises à l'export à travers la sophistication et la diversification des produits « made in Cameroon ».

S'agissant du premier point, il s'agit notamment :

- d'impulser un souffle nouveau au Comité National de Suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf qui n'a pas tenu de session depuis quelques années ;
- de Poursuivre les activités de sensibilisation et d'appropriation des instruments de la ZLECAf auprès des acteurs du secteur privé.

Relativement au renforcement de la compétitivité des entreprises à l'export à travers la sophistication et la diversification des produits « made in Cameroon », il est question de :

- Appuyer l'amélioration de la compétitivité d'une cohorte d'entreprises qui, échangent ou envisagent échanger avec le reste du continent et au développement des chaînes de valeur régionales et continentales résilientes au climat pour stimuler les échanges intra-africains ;
- Soutenir la certification et la normalisation des produits ;

- Mettre en place un dispositif de veille stratégique sur le Commerce intra-africain.

III.5. POLITIQUE D'IMPORT-SUBSTITUTION

Dans l'optique de rendre effective la politique d'import-substitution, le Gouvernement a entrepris en 2024 des actions en faveur de la mise en œuvre du **Plan triennal intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) 2024-2026**, et des activités connexes à l'instar de la promotion de l'utilisation des produits agricoles locaux par les entreprises du secteur de l'agroalimentaire.

III.5.1 Présentation du Plan triennal intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) 2024-2026

Prescrit par le Chef de l'Etat, il vise la substitution des produits des filières agroalimentaires et halieutiques importés par une production locale abondante et qualitative, toute chose qui est de nature à contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale. Les filières concernées sont notamment le riz, le maïs, le blé, le mil/sorgho/soja, le palmier à huile, le lait et le poisson. Il s'agit des filières qui, ensemble, pèsent pour près de 80% sur la balance commerciale des produits agro-alimentaires alors que le pays dispose, de potentialités naturelles et des avantages comparatifs majeurs pour la production de ces produits alimentaires.

De manière spécifique, il s'agit à travers le PIISAH de :

- ✓ faciliter le développement des initiatives du secteur privé dans le domaine agropastoral, par la mise à disposition des espaces sécurisés et aménagés ;
- ✓ contribuer à l'augmentation significative de la production et de la disponibilité des produits locaux de grande consommation
- ✓ créer et promouvoir un environnement propice au développement des activités agropastorales

Pour y parvenir, plusieurs interventions ont été mis en exergue autour de trois axes, accompagnées des mesures structurelles dont la réalisation aura certainement une incidence sur l'atteinte des objectifs assignés. Lesdits axes d'intervention sont les suivants :

Axe 1 : Sécurisation et aménagement des périmètres hydroagricoles et halieutiques :

- 400 000 hectares de terres sécurisées : Projet d'aménagement de la Plaine Centrale ;
- 160 747 hectares de périmètres hydroagricoles et fourragers aménagés ;
- 21 barrages collinaires de retenue d'eau pour les activités agropastorales construits ;
- 846 km de routes aménagées pour l'accès aux bassins de production ;

- approvisionnement des bassins en énergie électrique.

Axe 2 : Amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation

- mise à disposition des semences, engrais, etc ;
- appui à la mécanisation, réhabilitation des unités de transformation.

Axe 3 : Amélioration de l'accès aux financements, à la recherche, aux marchés et à la formation

- promouvoir les produits « Made in Cameroon » ;
- fournir des garanties financières aux entrepreneurs agricoles ;
- renforcer les capacités des acteurs sur les itinéraires techniques.

Par ailleurs, relativement aux mesures structurelles, il est question de : (i) ramener la redevance foncière pour les promoteurs agricoles et d'élevage à son niveau applicable dans la loi de finances ; (ii) définir les normes camerounaises dans les filières concernées par le PIISAH et les rendre d'application obligatoire ; (iii) accélérer le processus de labélisation des produits camerounais en Indications Géographiques (IG), Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), produit d'origine, etc.

Concernant la stratégie d'intervention du PIISAH, elle repose sur la mise en commun de la cartographie des parties prenantes et le développement des chaînes de valeur dans les bassins de production.

Pour ce qui est de la cartographie des parties prenantes, le PIISAH met en avant les acteurs du secteur privé qui devront être accompagnés par l'Etat et les partenaires au développement.

Quant aux chaînes de valeur, les différents maillons pour le développement des filières retenues ont été pris en compte. Il s'agit de partir du développement de la recherche pour l'obtention des semences de qualité jusqu'à la commercialisation des produits, en passant évidemment par la production des spéculations, la conservation, et la transformation.

III.5.2 Etat de mise en œuvre du PIISAH en 2024

Conformément aux axes d'intervention susmentionnés, les actions ci-dessous contribuant à l'atteinte des objectifs du PIISAH ont été enregistrées.

S'agissant de l'axe 1 sur la sécurisation et l'aménagement des périmètres hydroagricoles et halieutiques, on note en particulier :

- la sécurisation de 200 000 ha sur les 400 000 prévus dans la Plaine Centrale (MINEPAT) ;
- l'aménagement de 3 239 ha de périmètres hydroagricoles (rendus exploitables) à Zina, Makari, Logone Birni, Kousseri et Goulfey pour le riz (MINEPAT) ;

- l'aménagement de 10 ha à Karewa et 4 ha à Bibemi pour la production de semences des céréales et légumineuses, et de 10 ha à Wakwa et 5 ha à Bangangté pour des semences fourragères (IRAD).

Relativement à l'axe 2 sur l'amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation on relève notamment :

- l'insémination de 65 vaches laitières dans la station de Wakwa (MINEPIA) ;
- la construction des marchés aux poissons à Idenau et Youpwe ainsi que la modernisation du débarcadère sur le dernier site (MINEPIA) ;
- une subvention de 1 milliard 790 millions de Fcfa (MINADER) repartie en : (i) 440 millions de Fcfa en faveur de l'achat des tracteurs de la SEMRY ; (ii) 300 millions de Fcfa pour l'acquisition d'équipements agricoles pour UNVDA ; (iii) 300 millions de Fcfa destinés aux équipements de la CDC ; (iv) 400 millions de Fcfa destinés aux équipements pour PAMOL ; (v) 350 millions de Fcfa pour 3 750 tonnes de maïs et de mil/sorgho en cours d'acquisition par l'Office Céréalière ;
- le développement de 6 variétés de blé à haut rendement concomitamment en hausse et basses altitudes dont les premières productions font l'objet de redistribution aux agriculteurs sur le site de Wassandé et Bansoa (125 tonnes de semence de base et 55 tonnes de semences certifiées) en qualité de semences (MINADER) ;
- la mise en place de 6 unités de production de farines panifiables d'ores et déjà fonctionnelles (MINADER) ;
- le développement d'une plateforme gouvernementale de promotion en ligne des produits made in Cameroon (www.ecommerce-gov.cm) et Promotion du patriotisme ;
- la production de semences améliorées de 2 520 tonnes de riz, 5 040 tonnes de maïs, 2 730 tonnes de mil/sorgho, 58 800 boutures de manioc ;
- la distribution de 2 millions de tonnes d'engrais aux producteurs par le MINADER ;
- la production de 12 800 tonnes de farines de blé et panifiables (PROFALCAM) ;
- le démarrage de la construction de 21 centres d'insémination artificielle par le MINEPIA.

Concernant l'axe 3 sur l'amélioration de l'accès aux financements, à la recherche, aux marchés et à la formation, on a enregistré :

- la mise en place du guichet de facilité de refinancement des établissements de microcrédits de 6,3 milliards FCFA pour le développement des chaînes de valeur de l'élevage et de la pisciculture (MINEPIA) ;
- l'accompagnement d'une cinquantaine de PME à l'arrimage de leurs produits aux normes ;
- la formation de trente (30) promoteurs sur l'étiquetage et le conditionnement des produits « Made in Cameroun » ;

- la formation de 80 acteurs de la filière riz et l'opérationnalisation d'une interprofession de la filière palmier à huile.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Renforcement de la Production Agricole au Cameroun (PARPAC), près de 13 milliards de FCFA ont été affectés à la subvention de plus de 88 000 tonnes d'engrais divers spécifiques aux filières retenues à hauteur de 30 %. Aussi, 7 milliards 276 millions de FCFA ont été alloués à l'acquisition des semences dans lesdites filières, notamment pour les spéculations que sont le riz (720 tonnes), le maïs (933 tonnes de semences certifiées et 433 tonnes de semences de base), le soja (100 tonnes), le sorgho/mil (630 tonnes), le blé (100 tonnes), le palmier à huile (285 000 plants). Ces interventions ont permis une augmentation de la production de l'ordre de 18 à 20 % pour les bénéficiaires.

S'agissant des mesures structurelles mises en œuvre, l'essentiel se présente dans le tableau ci-après:

Tableau 16 : tableau des mesures structurelles mises en œuvre dans le cadre du PIISAH

Mesures structurelles	Responsable	Observation
Annuler progressivement l'exonération des droits de douane sur le riz importé de luxe	MINCOMM ERCE	Lois de finances, Article 8ème : Riz dit « précuits » (parboiled rice) et parfumés supportent le taux normal du tarif extérieur commun prévu au Tarif des Douanes à compter du 1er janvier 2024.
Exonérer les fermes aquacoles et halieutiques de la redevance foncière et domaniale	MINFI	Lois de finances, Article 5ème : Soutien aux secteurs prioritaires de l'élevage et de la pêche. Alinéa 3 : les équipements et matériels destinés à l'élevage, à la pêche et au développement de la pisciculture sont exonérés de droits et taxes de douane à l'importation pour une période de 24 mois, à compter du 1er janvier 2024.
Aménager des espaces pour l'exposition et la vente des produits manufacturiers issus des filières concernées « Made in Cameroon » dans les marchés municipaux et de proximité.	CTD	Ressources transférées/MINCOMMERCE : Appui aux CTD pour la construction, l'équipement et l'entretien (réhabilitation) des infrastructures marchandes ; Appui aux activités de promotion des produits locaux (Aménagement et équipements des Vitrines Made in Cameroon)
Sortir les produits camerounais des salons, foires expositions pour les espaces de grande consommation	MINCOMM ERCE	Appui aux activités de promotion des produits locaux : Aménagement et équipements des Vitrines Made in Cameroon ; Promotion du patriotisme économique en matière commerciale.
Ramener la redevance foncière pour les promoteurs agricoles et d'élevage à son niveau applicable avant la loi des finances 2023	MINFI	Loi de finances, (Chap. 3ème, Art. 13 (nouveau), VI, a ; p.38) : Reduction des tarifs des redevances domaniales de 25 Fcfa/m ² à 2 Fcfa/m ² pour les terrains ruraux.

Élaborer les normes sur les farines locales panifiables (à base de patate, de manioc et de banane-plantain)	ANOR	Les (05) normes relatives aux farines locales ci-après ont été élaborées en collaboration avec le MINADER et validées le 02 août 2024. Il s'agit de : - la norme pour les farines composées panifiables (NC 6332 :2024) ; - la norme pour la farine de banane-plantain (NC 6333 :2024) ; - la norme pour la farine de manioc panifiable (NC 6334 : 2024) ; - la norme pour la farine de mil chandelle panifiable (NC 6335 :2024) ; - la norme pour la farine de patate douce (NC 6336 : 2024).
Réviser le cadre réglementaire régissant l'activité de la pêche et de l'aquaculture	MINEPIA	La loi régissant la pêche et l'aquaculture au Cameroun a été promulguée.

Source : MINEPAT (2025)

Dans la perspective de la prise en compte considérable du PIISAH dans la loi de finances pour l'exercice 2025, des conférences de programmation budgétaire, spécifiques au PIISAH, se sont tenues au MINEPAT avec toutes les administrations concernées. Ils ont permis : (i) d'amener les administrations à réaménager leurs budgets, en vue d'adresser prioritairement les activités du PIISAH dans leur CDMT 2025-2027 ; (ii) de mettre en cohérence les actions des différentes administrations autour des objectifs du PIISAH; (iii) de renforcer l'implication du secteur privé au regard des contraintes budgétaires de l'Etat et la volonté d'accélérer la mise en œuvre dudit plan.

III.5.3 Autres activités connexes

Cette activité découle d'une étude menée en 2019 par le MINEPAT, sous le thème « *Incitation des grandes industries du secteur agroalimentaire à l'utilisation des produits agricoles locaux dans leur processus de production* ». Au terme de ladite étude, un plan d'action opérationnel a été élaboré en concertation avec les acteurs du secteur privé et les administrations sectorielles concernées. Ce plan vise à favoriser une plus grande transformation des produits agricoles locaux, soutenue par une production domestique conséquente à travers notamment la mise à niveau des équipements industriels.

Ainsi, les travaux menés avec les entreprises dans le cadre de ladite étude ont permis de sélectionner pour une première phase d'accompagnement, 06 d'entre-elles, exerçant dans 03 secteurs d'activités (Boulangerie, Fabrication des aliments pour bébé et Production des jus naturels). Il s'agit de **FRUITSCAM Sarl** et **NT FOODS Sarl** dans la ville de Yaoundé, **PROXIMA Sarl**, **LAMANA Sarl** et **Bonne Chair Sarl** dans la ville de Douala, et le **Groupe la PAIX PLUS** dans la ville de Bafoussam.

À cet effet, suite à une évaluation des besoins, une allocation budgétaire de **deux cent quinze millions (215 000 000) FCFA** a été octroyée en 2024 au titre des

subventions en investissement aux 06 entreprises susmentionnées, au prorata du montant des besoins prioritaires formulés par chacune d'entre-elles, adossées à des **cahiers de charges spécifiques**.

Il convient de noter que pour chacune de ces entreprises, cet accompagnement devrait permettre : (i) l'augmentation de leur productivité ; (ii) l'amélioration de la qualité de leurs produits ; (iii) la réduction des coûts opérationnels à travers l'acquisition de nouveaux équipements plus modernes ; (iv) l'innovation et la compétitivité ; et (v) la satisfaction et la rétention des clients.

CHAPITRE IV : L'ECONOMIE CAMEROUNAISE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les problématiques climatiques sont aujourd'hui relevées par les experts comme une préoccupation majeure de notre époque et déterminante pour les générations futures. En effet, les menaces liées aux changements climatiques apparaissent de plus en plus inquiétantes pour la planète et l'économie mondiale.

Ce chapitre propose une analyse approfondie des enjeux cruciaux auxquels l'économie camerounaise est confrontée relativement aux changements climatiques, présente les initiatives en cours et identifie des actions adaptées susceptibles de renforcer notre résilience et de nous permettre de poursuivre notre marche vers l'émergence, tout en promouvant un développement inclusif et durable.

IV.1. CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE MONDE

IV.1.1 Qu'est-ce que le changement climatique ?

Le **changement climatique** fait référence aux variations à long terme des températures et des conditions météorologiques. Ces changements peuvent être naturels, dus à des modifications de l'activité solaire, à de grandes éruptions volcaniques, ou induite par d'autres facteurs.

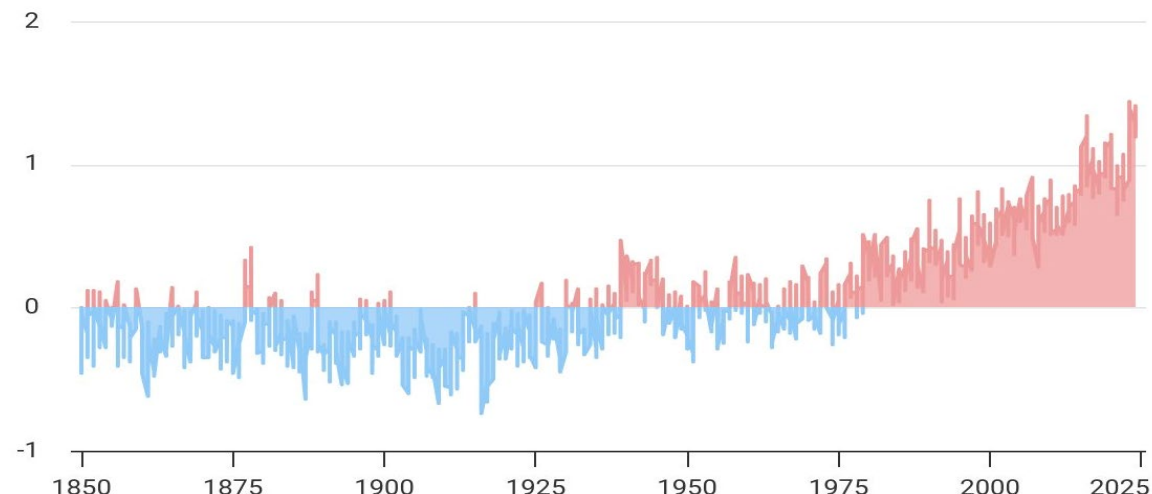
Ces modifications sont principalement dues à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère. En effet, les gaz à effet de serre émises dans l'atmosphère agissent comme une couverture enveloppant la terre, emprisonnant la chaleur du soleil et entraînant une augmentation des températures. Ainsi, l'un des signaux les plus évidents du changement climatique est l'augmentation de la température moyenne mondiale au cours des dernières décennies.

Ce calcul de la température moyenne mondiale est régulièrement réalisé par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), qui compare la température moyenne de la surface terrestre et des océans, pour un mois ou une période de plusieurs mois à la température moyenne pour les mêmes périodes au cours du XXe siècle. A l'analyse des résultats (voir graphique ci-dessous), il apparait que la température de la surface de la terre et des océans est en constante augmentation depuis plusieurs décennies.

De même, d'après le 5ème rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), paru en novembre 2014, il a été reconnu avec certitude que les activités humaines sont les principaux

moteurs des changements climatiques, en raison de l'utilisation de combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz.

Graphique 49 : Evolution de la température annuelle mondiale depuis la période préindustrielle (surface de la terre et océanique) (en degré celsius)



Ce graphique montre l'écart de température annuel (axe des ordonnées) par rapport à la moyenne des températures du XX^{ème} siècle (ligne horizontale)

Source : OMM (2025)

En effet, la concentration des gaz à effet de serre et les moyennes de température mondiales ont augmenté de façon constante depuis l'époque de la révolution industrielle. De plus, le gaz à effet de serre le plus abondant (deux tiers) dans l'atmosphère est le dioxyde de carbone (CO₂), largement produit de la combustion d'énergies fossiles.

D'après le rapport 2023 sur l'état du climat mondial publié par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), on relève que les indicateurs significatifs du changement climatique d'origine anthropique par l'homme ont atteint de nouveaux sommets. Ainsi, on peut noter que :

- sous l'effet de l'augmentation constante des concentrations de gaz à effet de serre et de la chaleur accumulée, les neuf dernières années (2015-2022) ont été les plus chaudes jamais enregistrées au niveau mondial ;
- la température moyenne sur la planète en 2022 était supérieure d'environ 1,15 °C (1,02 à 1,27 °C) à sa valeur préindustrielle (période comprise entre 1850 et 1900) ;
- la température moyenne pour la période de dix ans de 2013 à 2022 est supérieure de 1,14 °C aux valeurs de référence de l'époque préindustrielle comprise entre 1850 et 1900.
- il y a à peu près une chance sur deux (48 %) que la moyenne de la température mondiale à proximité de la surface de la Terre dépasse de

1,5 °C les niveaux de l'ère préindustrielle au cours d'au moins une année entre 2022 et 2026.

- sur l'état du climat mondial pour l'année 2022, des vagues de chaleur extrêmes, des épisodes de sécheresse et des inondations dévastatrices ont touché des millions de personnes et entraîné des pertes économiques se chiffrant en milliards de dollars US.

IV.1.2 Les conséquences du changement climatique

Le changement climatique affecte de différentes façons l'environnement, la planète et les humains qui l'habitent. Ainsi, il a de nombreuses conséquences sur la nature, la société et l'économie, car il modifie l'équilibre thermique de la Terre. Les effets du réchauffement climatique marquent notre vie quotidienne et décident de notre avenir. On distingue les conséquences directes et indirectes du changement climatique. Des points de basculement dans le système climatique, aux conséquences imprévisibles et irréversibles, pourraient être bientôt atteints.

Les conséquences directes du changement climatique sont notamment perceptibles à travers :

- la hausse des températures maximales ;
- la hausse des températures minimales ;
- la hausse du niveau de la mer ;
- la hausse de la température des océans ;
- l'intensification des précipitations (fortes pluies et grêle) ;
- l'augmentation des cyclones tropicaux violents ;
- l'augmentation des périodes d'aridité et de sécheresse ;
- le recul de la glace de la mer Arctique et de la couverture neigeuse ;
- le recul et la fonte des glaciers ;
- le dégel du pergélisol.

Pour ce qui est des conséquences indirectes du changement climatique, elles concernent directement la population et l'environnement. Celles-ci portent notamment sur :

- l'augmentation des crises alimentaires et de l'eau, notamment dans les pays en voie de développement ;
- les menaces d'existences en raison d'inondations et d'incendies de forêt ;
- les risques sanitaires en raison de la hausse de la fréquence et de l'intensité de vagues de canicule, des inondations, etc. ;

- les conséquences économiques pour l'élimination des conséquences climatiques ;
- la prolifération des nuisibles et des maladies ;
- les migrations des populations, en raison de la perturbation de leur écosystème ;
- la perte de la biodiversité en raison de la capacité et de la vitesse d'adaptation limitées de la faune et de la flore ;
- l'acidification des océans due aux concentrations de HCO_3 élevées dans l'eau en raison de la hausse des concentrations de CO_2 ;
- la nécessité d'agir dans tous les secteurs d'activité (p. ex. agriculture et élevage, sylviculture, eau et énergie, infrastructure, tourisme, etc.).

IV.1.3 *Comment atténuer ses effets*

En vue d'apporter des solutions profondes et durables à cette préoccupation planétaire, l'un des défis majeurs du XXI^e siècle est de développer des stratégies et des politiques mondiales de lutte contre les émissions de CO_2 en modifiant nos comportements et nos modes de vie (« atténuation ») et en anticipant les changements climatiques à venir (« adaptation »).

C'était d'ailleurs tout l'enjeu des Conférences sur le climat (COP) qui réunissent chaque année (depuis 1995) plus d'une centaine de pays du monde, pour parler du climat et de la **lutte contre le réchauffement climatique**. Ces conférences permettent également de suivre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et de fixer des objectifs ambitieux pour limiter le réchauffement climatique, ainsi que ses impacts environnementaux, sociétaux, économiques, sanitaires, géopolitiques et agronomiques.

À la faveur de la COP qui s'est tenue à Kyoto en 1997, on a pour la première fois dans l'histoire de l'humanité élaboré un **protocole contraignant** visant à encadrer les émissions de CO_2 de plus d'une centaine de pays. L'objectif arrêté était de réduire de 5,2% les émissions de gaz à effet de serre planétaires d'ici 2020 en se servant de l'année 1990 comme référence.

Ce protocole a été remplacé en 2015 au cours de COP21 qui s'est déroulée à Paris. La COP21 a été pour beaucoup un "moment historique" grâce à la signature de l'Accord de Paris. Celui-ci entérine que la communauté internationale fera tout son possible pour **contenir le réchauffement climatique bien en-dessous de +2°C, voire le limiter à +1,5°C**. Pour atteindre cet objectif très ambitieux, **tous les États se sont engagés à publier leurs propres objectifs** de réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES).

IV.2. IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CAMEROUN

Bien qu'étant un pays forestier, le Cameroun comme la plupart des pays dans le monde n'est pas épargné des effets du changement climatique. D'après le "Notre Dame Global Adaptation Initiative" (ND-GAIN) qui évalue et classe les pays selon leur vulnérabilité et leur capacité d'adaptation au changement climatique, le Cameroun est le 59^e pays le plus vulnérable et le 16^e pays le moins prêt dans le monde.

Le pays fait face depuis plusieurs années à une recrudescence anormale de phénomènes climatiques extrêmes tels que les vents violents, les températures élevées ou de fortes précipitations. Cette situation a pour conséquence d'amoindrir les efforts du pays dans le cadre de la réduction de la pauvreté, le développement d'une économie forte diversifiée et compétitive, et est susceptible de nuire à son objectif de développement à long terme.

En raison des perturbations climatiques, l'ensemble des secteurs font face à des phénomènes nouveaux qui induisent des impacts négatifs sur leur fonctionnement et obèrent leur productivité.

Dans cette section, nous allons notamment mettre en relief, les impacts du changement climatique sur : (i) le secteur agricole ; (ii) les infrastructures ; (iii) la santé des populations.

IV.2.1 Impact sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Ce secteur représente au Cameroun près de 15% du PIB en 2024 et génère environ 44% des emplois en faveur de la population en âge de travailler. Ainsi, les changements climatiques affectent de plus en plus la productivité les acteurs du secteur et remettent en cause les moyens de subsistance ainsi que les perspectives économiques de la production.

Spécifiquement pour l'agriculture, ces impacts se traduisent notamment par :

- **des perturbations sur le calendrier agricole** (tantôt précoce, tantôt tardif). Ce qui rend la réalisation des activités agricoles de plus en plus difficile et occasionne de façon récurrente des pertes de semis et une baisse des rendements agricoles ;
- **une baisse de l'efficacité de certaines semences**, car n'étant pas adapté à la tolérance de la chaleur. Ce qui a pour conséquences une la baisse de la productivité et des rendements agricoles ;

- **un accroissement des pertes post récolte**, en raison des difficultés de plus en plus récurrentes des populations pour sécher leur production du fait des perturbations climatiques ;
- **un accroissement des coûts de production**, du fait de la baisse de la production et de l'augmentation des prix des intrants agropastoraux ;
- **une augmentation des invasions d'insectes et de l'érosion.**

Selon l'Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC), entre 2023-2024, l'agriculture camerounaise a connu une baisse des rendements agricoles d'environ 15% à 20% en raison de la variabilité climatique. Les sécheresses prolongées dans le nord du pays et les inondations dans les régions côtières ont gravement affecté les cultures, entraînant une diminution des productions agricoles.

Cette situation qui affecte les principales cultures comme le maïs, le manioc, le mil et le sorgho, et qui pourrait s'inscrire dans la durée, si des mesures d'atténuation ne se pérennisent pas, cause des situations d'insécurité alimentaire auprès des populations vulnérables. Ainsi, d'après l'analyse du Cadre Harmonisé des zones à risque et l'identification des populations en **insécurité alimentaire** et nutritionnelle (CH) au **Cameroun**, le MINADER relève qu'en 2024 près de 8.86% de la population camerounaise se trouve en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue, soit 2,465,493 de personnes.

Pour ce qui est de l'élevage, les principaux impacts portent sur :

- **la raréfaction des pâturages, la diminution des ressources en eau et le tarissement des mares** qui constituent la principale source d'abreuvement des cheptels. Cela entraîne une réduction de la disponibilité en eaux et en aliments, et occasionne les déplacements des animaux sur de longues distances à la recherche de points d'eaux et de pâturages. Ces longs déplacements sont synonymes de dépense d'énergie, de perte d'eau pour l'animal et donc affectent sa capacité productive ;
- **l'augmentation des agents pathogènes, parasites et vecteurs** avec pour conséquence la hausse de la morbidité et de la mortalité animale ;
- **la diminution de la qualité du fourrage, des taux de conception, l'augmentation des conflits agropastoraux et des noyades des animaux.**

En ce qui concerne la pêche, on relève notamment : (i) les perturbations des activités de pêche et d'aquaculture ; (ii) la diminution des ressources halieutiques et la diminution des prises en mer ; (iii) la diminution de l'eau dans les étangs et barrages hydroagricoles, les risques accrus de mortalité du poisson.

IV.2.2 Impact sur les infrastructures

Les conditions météorologiques ont des impacts importants sur les infrastructures, notamment celles de transport (routes, ouvrages d'art...). Ces impacts touchent aussi bien les performances desdites infrastructures que le comportement des usagers et des véhicules.

Les principaux impacts enregistrés au Cameroun sur les infrastructures de transport du fait des changements climatiques concernent notamment :

- **L'accélération de la dégradation des routes (bitumées et non bitumées) et ouvrages d'arts**, en raison de l'accroissement du stress environnemental sur les chaussées et le ramollissement des couches de roulement. Ceci a pour conséquence de réduire rapidement la durée de vie desdites infrastructures et génère des coûts supplémentaires pour les finances publiques. D'après le MINTP, le réseau routier en mauvais état s'est dégradé de 1,8 point de pourcentage entre fin décembre 2023 et juillet 2024 pour se situer à 71,07% ;
- **La mise hors service de certaines infrastructures qui se retrouvent complètement endommagées**, en raison de la faible résistance face aux intempéries. A titre illustratif, on peut souligner le glissement de terrain survenu en novembre 2024 au niveau de la route de la falaise de Dschang et bloquant les deux côtés de la route ;
- **L'inondation desdites infrastructures** en lien avec l'augmentation du débit des cours d'eau et un accroissement du ruissellement. En effet, en raison d'une augmentation de l'intensité des pluies, les paramètres qui servaient à la construction des infrastructures sont aujourd'hui obsolètes et cela a pour conséquence une diminution du tirant d'air au niveau des ouvrages d'art, un engorgement hydraulique des ouvrages, une augmentation des phénomènes d'affouillement au niveau des piles et les culées des ponts, des inondations récurrentes de la chaussée dans les zones basses et de faibles pentes. Pour corriger ces dysfonctionnements, le ministre des Travaux publics (Mintp) a signé le 6 septembre 2022 une instruction demandant à ses collaborateurs de tenir compte des aspects liés aux changements climatiques lors de l'élaboration des dossiers d'appel d'offres.

Au niveau des usages et des entreprises, ces impacts peuvent induire :

- **un rallongement des délais pour parcourir la même distance** en lien avec le mauvais état des routes qui impose de faire des detours ou de rouler à des vitesses réduites ;

- **un accroissement des coûts opérationnels**, du fait de l'usure prématurée des véhicules, et de la consommation accrue du carburant et des pièces de rechange ;
- **une réduction du pouvoir d'achat des ménages**, induite par l'accroissement des frais de transport et leur incidence sur les coûts des produits alimentaires.

IV.2.3 Impact sur la santé des populations

La santé au Cameroun représente l'un des secteurs les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques. En effet, le Changement Climatique entraîne conséquemment des atteintes et des modifications de l'état des milieux biophysiques et sociaux. Ceci favorise notamment :

- **un accroissement de l'exposition à des risques sanitaires ;**
- **la résistance des vecteurs de pathologies ;**
- **l'augmentation de la morbidité des populations.** Les femmes, les enfants et les personnes âgées en font les frais dans nos pays en voie de développement (OMS, 2008), car, ils sont très vulnérables aux événements climatiques extrêmes ;
- **les migrations liées à l'inconfort climatique ;**
- **l'aggravation des maladies cardiovasculaires et l'augmentation de la mortalité.**

La vulnérabilité de la santé au changement climatique peut s'expliquer par la présence des foyers endémiques des maladies susceptibles d'être aggravées par le changement climatique. Il existe au Cameroun une corrélation positive entre les variations de la pluviométrie/température et le taux d'incidence du paludisme, des infections respiratoires et des maladies diarrhéiques et de plus en plus des AVC

Face aux inondations et sécheresse et autres catastrophes naturelles, le Cameroun a réalisé des plans ORSEC³ dans les régions de l'Extrême Nord, le Nord-Ouest, le Centre (Yaoundé) le Littoral (Douala). Vingt-deux départements sur 58 au Cameroun disposent des plans ORSEC.

Par ailleurs, les changements climatiques aggravent les inégalités territoriales en termes de développement socioéconomique et de santé au triple niveau communautaire ou local, régional et national.

Pour limiter les effets du changement climatique et réduire l'ampleur sur des maladies comme le paludisme et le choléra, le Gouvernement a mis l'accent sur l'approvisionnement en eau des populations et l'utilisation des moustiquaires imprégnées. Ainsi, on note que le pourcentage de ménages utilisant de l'eau

³ Le Plan ORSEC est une politique sectorielle que vise à doter le Pays d'outils capables lui permettant de mieux répondre aux différentes catastrophes et crises humanitaires.

provenant de sources améliorées a augmenté entre 2018 et 2022⁴, passant de 79% à 85 %.

Ainsi, l'adaptation est un enjeu majeur pour le monde et pour la République du Cameroun. Ce nouveau challenge appelle à une réponse intersectorielle, intégrative et participative et devra adresser les enjeux et priorités de développement.

IV.3. PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CAMEROUN

Le Cameroun est résolument engagé, avec le reste de la communauté mondiale, dans la lutte contre le Changement Climatique, afin de ne pas mettre en péril les efforts déjà réalisés dans son processus de développement. Pour atteindre cet objectif, un fort accent a été mis sur les mesures d'adaptation. L'adaptation est définie par le GIEC comme « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'en atténuer les effets néfastes ou d'en exploiter les opportunités bénéfiques ».

Ainsi, le Cameroun a renforcé son dispositif institutionnel ces dernières années, densifié son cadre de planification stratégique pour une meilleure prise en compte des considérations liées au climat, consolidé son arsenal juridique à l'échelle nationale et internationale pour mettre en œuvre des budgets résilients au changement climatique et à faible émission de carbone.

IV.3.1 Un cadre réglementaire et législatif en perpétuel aménagement

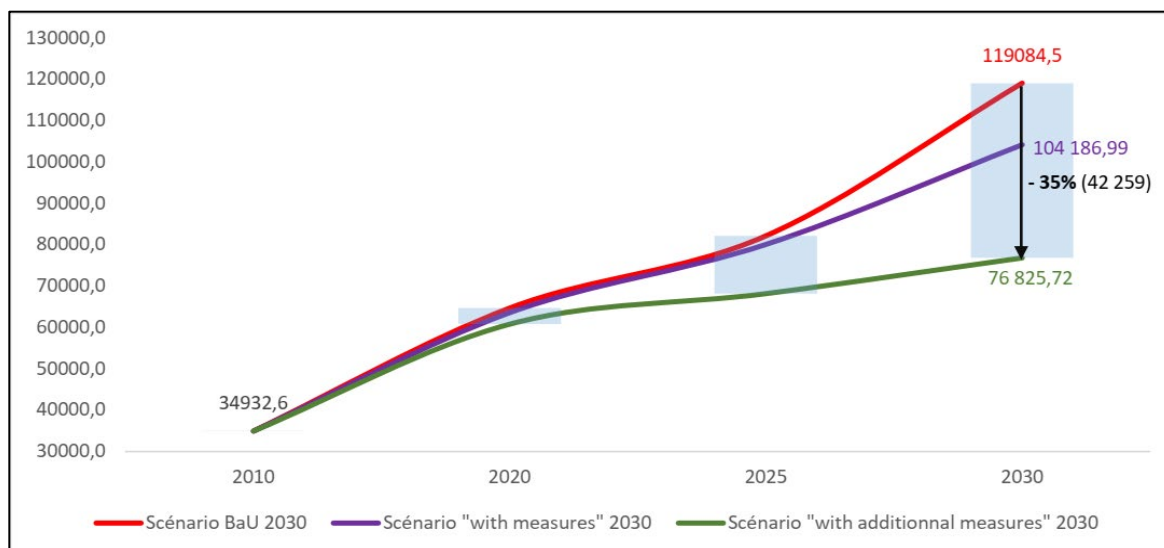
Face à cet enjeu crucial de l'adaptation, l'État du Cameroun a adhéré à la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994 et participe régulièrement aux négociations internationales sur le climat. Depuis la COP de Bali en 2007, il a été établi la nécessité pour le Cameroun de faire face aux changements climatiques en combinant deux types d'action : (i) la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre pour contenir la vitesse du réchauffement de la planète ; (ii) l'adaptation de nos sociétés aux changements désormais inévitables du climat pour limiter ses dommages. C'est dans ce cadre que le pays a validé en 2015 le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC).

Aussi, le Cameroun a ratifié l'Accord de Paris sur le climat en janvier 2016. Ainsi, et conformément aux dispositions de cet accord, le pays a élaboré et validé en 2021 le premier rapport sur la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 2020 – 2030. Ce document décrit notamment les objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) accompagnés de propositions de mesures

⁴ Premier rapport biennal actualisé sur le Cameroun produit en 2024 par le MINEPDED

d'adaptation. A cet effet, le pays s'engage à réduire ses émissions de GES de 35 % d'ici à 2030.

Graphique 50 : Engagement de réduction de gaz à effet de serre dans la CDN du Cameroun



Source : MINEPDED/CDN (2021)

De même, plusieurs textes de loi ou dispositions réglementaires ont renforcé les institutions et les mécanismes de coordination en charge du climat et de la gestion des catastrophes au Cameroun. Nous pouvons ainsi relever que :

- Des dispositions légales et réglementaires ont été adoptées pour les secteurs de l'énergie, de l'eau, des forêts et de l'environnement, qui incluent des considérations climatiques ou fournissent une base initiale pour réglementer les actions et mobiliser les acteurs pour faire face au changement climatique ;
- Le gouvernement a renforcé à travers des décrets, les responsabilités du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable (MINEPDED) et de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) ;
- Un Comité interministériel de suivi de l'Accord de Paris a également été créé par décret en 2017 ;
- Un arrêté portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'agenda climatique au Cameroun a été signé en mai 2024.

Par ailleurs, le Code général de la décentralisation adopté en 2019 définit les responsabilités des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans la gestion des politiques environnementales, y compris une disposition relative à l'évaluation et la gestion des risques et des vulnérabilités climatiques.

IV.3.2 Une intégration constante des préoccupations climatiques dans le cadre normatif et stratégique

Outre la stratégie nationale de développement qui prend en compte les contraintes environnementales, le Cameroun a commencé à intégrer le changement climatique dans les stratégies sectorielles notamment dans l'agriculture et la foresterie. Le document pionnier en la matière, en dehors de la CDN, est le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) 2015-2019 accompagné d'un plan de mise en œuvre chiffré du *Plan National d'Investissement pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (NIPACC)*. Concernant l'atténuation, une stratégie nationale pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, la gestion durable et la conservation des forêts et l'amélioration des stocks de carbone a été élaborée en 2018.

Malgré quelques expériences encourageantes, il convient de souligner que le rôle des autorités locales dans la mise en œuvre de l'agenda pour le climat reste marginal. Plusieurs régions et villes ont adopté des « plans locaux Climat-Energie » complétés de mesures visant à renforcer la résilience climatique, mais leur mise en œuvre demeure limitée. 50 municipalités camerounaises sont membres de la Convention Mondiale des Maires pour le Climat et l'Energie. 26 d'entre elles se sont engagées à préparer un « plan local Climat-Energie » et sept (07) l'ont déjà fait.

Les CTD manquent de moyens humains et financiers pour intégrer la dimension climatique dans leurs Plans Communaux de Développement (PCD). Les CTD sont responsables de la gestion des déchets solides, des transports urbains, des infrastructures de proximité, de la création de zones d'activités industrielles et de la délivrance des permis de construire.

IV.3.3 Une budgétisation sensible au climat effective

Le Cameroun s'est engagé dans la prise en compte des préoccupations climatiques dans son processus budgétaire. Ainsi, il a été élaboré et annexé à la loi de finances 2025, un document budgétaire sensible au climat (DBSC). Son champ d'application concerne le Budget d'Investissement Public (BIP) de neuf (09) administrations pilotes ciblées notamment le MINTP, le MINHDU, le MINEE, le MINT, le MINADER, le MINEPIA, le MINSANTE, le MINFOF et le MINEPDED. Il s'agit en effet d'un processus qui participe au verdissement des dépenses publiques.

De manière générale, l'on retiendra que :

- la part de ces dépenses pro climat dans le BIP est de 12,1 % ;
- les trois marqueurs climats utilisés sont l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des changements climatiques et la protection de la biodiversité ;

- aucune dépense n'est marquée défavorable à la lutte contre les changements climatiques, compte tenu des éléments insuffisants dans la documentation des dépenses pour justifier le marquage sur cet aspect ;
- le champ de couverture en investissement public est relativement large car les dotations des administrations pilotes représentent 71% du BIP 2025 de l'État ;
- les dépenses d'investissement favorables à la lutte contre les changements climatiques des 09 administrations pilotes sont majoritairement des ressources propres de l'État 62%, contre 38% de financements extérieurs ;
- les dépenses d'investissement des administrations pilotes sont favorables à la lutte contre les changements climatiques à hauteur de 17,09%, tandis que 0,32% sont neutres, et 82,59% de dépenses sont non déterminées ;
- les dépenses d'investissement favorables à la lutte contre les changements climatiques s'élèvent à FCFA 225 331 542 000, ce qui représente 12,3% du budget total des 09 administrations pilotes ;
- les dépenses sensibles au climat des 09 administrations pilotes représentent 3,1% du budget général de l'État (c'est-à-dire en intégrant les dépenses de fonctionnement et d'investissement de toutes les administrations). Cette donnée connaîtra probablement une évolution avec la prise en compte des dépenses en fonctionnement et l'élargissement du panel des administrations pilotes.

En somme, les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Budgétisation Sensible au Climat sont appelés à se poursuivre et permettront d'intégrer les dépenses de fonctionnement et d'élargir le panel des administrations pilotes avec l'appui des avancées en termes de Gestion des Investissements Publics Sensibles au Climat (GIPSC), pour couvrir l'ensemble des dépenses publiques sensibles au climat dans leurs dimensions favorables, défavorables et neutres.

Il est toutefois important d'indiquer que l'évaluation du coût des CDN à l'horizon 2030 a mis en évidence un besoin total de financement de 57,6 milliards de dollars, soit 28 700 milliards de FCA pour une réduction de 35% des émissions par rapport au niveau de 2010 dont 23% conditionné au soutien de la communauté internationale sous forme de financement, d'actions de renforcements de capacité et de transfert de technologies. Malgré certains efforts pour mobiliser des ressources nationales, l'évaluation des premières mesures des CDN montre que peu d'entre elles ont été financées de manière adéquate.

IV.3.4 Un accès à des financements dédiés au climat faible

La mobilisation des ressources externes pour le financement de l'action contre le changement climatique reste faible. Toutefois, à la faveur de la conclusion

avec le FMI d'un programme sur la Facilité pour la Résilience et Durabilité (FRD) le Cameroun a bénéficié en janvier 2024 d'un appui budgétaire de l'ordre de 55 milliards FCFA.

De même, le FEICOM a été accrédité par le Fonds d'Adaptation comme guichet de financement de l'action climatique des Collectivités Territoriales Décentralisées. Le processus d'accréditation de la CAA comme guichet du Gouvernement pour le financement de l'action climatique est en cours.

Enfin, Le Gouvernement a signé le 7 octobre 2024, la lettre d'intention de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), en vue de mobiliser conjointement 2.5 milliards de dollars d'ici 2035 pour assurer la transition du Cameroun vers une croissance économique verte. Pour la période 2025-2027, le Gouvernement pourra bénéficier de 60 millions de dollars.

IV.4. QUELQUES PRIORITES A ENVISAGER

Afin de préserver ses objectifs de développement à long terme, le Cameroun devrait renforcer sa résilience et sa capacité d'adaptation aux impacts négatifs des changements climatiques, en transformant les problèmes causés par ceux-ci en une opportunité de développement. A cet effet, quelques priorités d'adaptation peuvent être mises en exergue dans certains secteurs d'activités. Ainsi, nous pouvons notamment relever :

Dans le secteur de l'agriculture, la nécessité de :

- Promouvoir une agriculture intelligente face au climat pour renforcer la résilience et améliorer les investissements. Cela passe par l'adaptation et le renforcement de la résilience des communautés aux effets néfastes du changement climatique grâce à un accès et une connectivité améliorée, et un stockage des aliments ;
- Renforcer la chaîne de valeur dans l'agriculture

Dans le secteur énergétique, il sera question de :

- Assurer l'approvisionnement énergétique durable et procéder à la certification de la résilience climatique des infrastructures énergétiques ;
- Garantir la sécurité énergétique, en mettant en place de manière progressive un modèle de transition énergétique. Le Cameroun pourrait adopter un modèle qui prend en compte ses ressources énergétiques disponibles (l'hydroélectricité, l'énergie solaire et éolienne, et la biomasse), ses besoins énergétiques, ses capacités de production et sa vision de développement. Ceci permettrait de réduire sa dépendance aux énergies fossiles, diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de vie de sa population ;

Dans le secteur des infrastructures, les priorités devraient porter sur la nécessité de

- Construire des infrastructures, y compris des systèmes ferroviaires, des aéroports et des ports maritimes, qui résistent au climat grâce à l'intégration de mesures d'adaptation et de résilience pour améliorer la durabilité ;
- Soutenir les infrastructures régionales, améliorer le commerce et Renforcer la résilience des corridors de transport régionaux ;
- Assurer la résilience des systèmes de transport urbain et rural.

En ce qui concerne la résilience des populations, les actions devraient permettre de :

- Renforcer la résilience des communautés aux effets néfastes du changement climatique grâce à un accès et une connectivité améliorée et un stockage des aliments ;
- Développer les compétences humaines sensibles aux enjeux du changement climatique ;
- Promouvoir la sensibilisation aux enjeux climatiques et former les communautés sur les pratiques durables. Il est essentiel de sensibiliser et de former les acteurs nationaux sur les enjeux et les impacts du changement climatique, ainsi que sur les mesures d'adaptation et d'atténuation pour lutter contre ce phénomène.
- Renforcer la solidarité sociale - Mettre en place un mécanisme de suivi de l'adaptation au changement climatique spécifique aux vulnérabilités locales ;
- Contribuer à éliminer l'extrême pauvreté.

S'agissant du domaine de l'économie et du développement, il sera nécessaire de :

- Renforcer l'environnement des affaires pour accroître les investissements visant le passage vers un développement résilient
- Renforcer la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement de l'adaptation. Cela passe notamment par la saisine des opportunités à travers des guichets de financement de l'action climatique tels que le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds d'Adaptation, le PNUD, la FAO, GIZ, etc... qui fournissent des financements pour les projets de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement ;
- Optimiser la collaboration des acteurs nationaux et internationaux autour de la question du changement climatique. Le Cameroun pourrait activer la collaboration avec les organisations internationales afin de mobiliser les ressources et les technologies adaptées disponibles pour lutter contre le changement climatique. Dans le

même sillage, profiter de la coopération internationale en travaillant avec d'autres pays pour partager les expériences et les meilleures pratiques en matière de lutte contre le changement climatique.

- Appuyer la promotion des initiatives sur l'économie circulaire et soutenir la création des emplois dans le secteur du recyclage des déchets.

CHAPITRE V : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET RISQUES MACROBUDGETAIRES

L'évolution du cadre macroéconomique au cours de la période 2025 - 2027 repose sur un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution de l'activité économique nationale et internationale.

Au plan international, les prévisions tiennent notamment compte :

- des effets des tensions géopolitiques en Ukraine et au moyen orient notamment sur les cours des produits énergétiques (pétrole et gaz) et des autres matières premières ;
- des incertitudes actuelles sur la politique américaine, notamment au plan commercial, avec ses effets sur le renforcement de la fragmentation géoéconomique et les perturbations sur les échanges commerciaux au niveau mondial, mais aussi au plan budgétaire, en relation avec l'annulation de plusieurs dépenses liées à l'aide au développement ;
- la poursuite de la politique de resserrement des conditions financières dans les pays avancés, à l'effet de continuer à contenir l'inflation ;
- l'accélération des perturbations climatiques dans plusieurs régions du monde, avec ses conséquences sur l'offre de certaines matières premières.

Au plan national, les prévisions reposent notamment sur :

- la poursuite du recul de la production pétrolière et gazière jusqu'en 2027, et l'entrée en production de nouveau puits en 2028 ;
- l'accélération de la mise en œuvre du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), qui vise à renforcer l'offre de production de certaines spéculations agropastorales ;
- l'amélioration de l'offre d'énergie électrique avec notamment la mise en service du barrage de Nachtigal et la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution, ainsi que l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'électricité ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, et l'accélération de la mise en œuvre des programmes présidentiels de reconstructions et de développement de ces régions économiquement sinistrées ; ;
- le renforcement de l'offre de production manufacturière avec la mise en service de nouvelles unités et l'extension des capacités des unités existantes ;

- les effets induits de la réalisation des grands projets publics et privés, notamment sur l'accroissement de la demande dans certains secteurs (BTP, Agro-industrie, Hôtellerie, Commerce, Transport, etc.);
- la réhabilitation et la construction des infrastructures dans le secteur des BTP notamment la poursuite du programme de construction et de réhabilitation des ouvrages d'art ainsi que les routes nationales, régionales, et communales.

V.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Malgré la morosité de l'environnement économique international et national, les estimations de croissance tablent sur une évolution favorable du PIB en 2025 et sur la période 2026-2027. En effet, le taux de croissance en 2025 est estimé à 3,9% contre 3,5% en 2024. Cette consolidation devrait se poursuivre avec une croissance de 4,2% en moyenne sur la période 2026-2027.

Tableau 17: Evolution de la croissance du PIB (en %)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB à prix constant	3,3	3,7	3,2	3,5	3,9	4,2	4,2
PIB Pétrolier	-2,0	-1,6	-2,1	-8,8	-4,3	-0,7	-6,0
PIB non pétrolier	3,5	3,9	3,6	4,0	4,2	4,3	4,5

Source : MINFI/MINEPAT/INS (2025) (*) Estimation (**) Projections à partir de 2025

V.1.1 Evolution sectorielle du PIB

➤ Secteur primaire

Après la progression observée en 2024 du fait de la bonne performance de l'agriculture industrielle d'exportation (+9,5%), le secteur primaire devrait enregistrer une croissance de 4,1% en 2025 et 3,8% en moyenne sur la période 2026-2027. Cette évolution devrait rester soutenue par la bonne tenue de l'agriculture industrielle d'exportation et le dynamisme de l'agriculture vivrière.

Les branches de l'élevage et de la pêche devraient également continuer dans une tendance haussière, en lien avec les efforts des pouvoirs publics de renforcer l'offre des aliments pour l'élevage et de réduire les coûts d'accès desdits aliments. Ces branches devraient respectivement afficher une croissance de 3,7% et 4,2% en 2025. Sur la période 2026-2027, ces évolutions devraient se situer en moyenne autour de 3,8% pour l'élevage et 4,4% pour la pêche.

Pour ce qui est de la branche Sylviculture et exploitation forestière, elle devrait progressivement se redresser et afficher une croissance de 1,8% en 2025 et 3,1% sur la période 2026-2027.

Ainsi, les projections de croissance pour le secteur primaire se situent à 4,1% en 2025 et à 3,8% en moyenne sur la période 2026-2027.

Tableau 18: Evolution du secteur primaire (en %)

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Secteur primaire	2,9	3,4	2,2	3,5	4,1	3,8	3,7
Agriculture	3,3	2,2	1,1	5,0	4,8	4,0	3,8
Agriculture vivrière	4,0	1,4	2,4	3,1	3,7	3,3	3,4
Agriculture industrielle et d'exportation	1,8	3,9	-1,7	9,5	6,3	4,8	4,2
Elevage, chasse	2,5	4,2	4,5	3,4	3,7	3,7	3,8
Sylviculture et exploitation forestière	2,5	5,2	3,7	-0,6	1,8	2,8	3,2
Pêche et pisciculture	2,2	5,4	1,6	4,3	4,2	4,4	4,3

Source : MINFI/MINEPAT/DGEPIP (2025)

➤ Secteur secondaire

Après une croissance de 1,2% en 2024, le secteur secondaire devrait enregistrer une progression de 2,9% en 2025. Cette évolution devrait notamment être tirée par la bonne dynamique de l'activité hors industries extractives, dont la croissance est estimée à 4,1% contre -4,3% pour le secteur des industries extractives. Sur la période 2026-2027, la croissance du secteur secondaire devrait se consolider et se situer à 4,1% en moyenne annuelle. Suivant les principales branches d'activités, les perspectives de croissance se présentent comme suit :

- Dans les industries agro-alimentaires, la croissance est projetée à 4,2% en 2025 et à 5,0% en moyenne entre 2026-2027, en liaison avec la bonne tenue des industries brassicoles et de la transformation de cacao avec notamment les effets induits de l'accroissement des capacités installées des unités existantes et l'entrée en activité de nouveaux opérateurs ;
- Dans les autres industries manufacturières, les projections tablent sur une croissance de 3,4% en 2025 et de 4,9% entre 2026-2027, en raison de l'amélioration de l'offre nationale notamment des matériaux de construction, et la bonne tenue des industries métallurgiques.
- Dans la branche Production et distribution d'électricité, la croissance est estimée à 4,8% en 2025 et à 5,7% en moyenne sur la période 2026-2027. Cette évolution devrait notamment être soutenue par la mise en service du barrage de Nachtigal et l'amélioration du réseau de distribution électrique ;
- Dans les BTP, l'activité devrait connaître une croissance de 4,6% en 2025 et se situer en moyenne annuelle autour de 4,8% sur la période 2026-2027, en lien avec la poursuite des grands projets privés et publics en cours, ainsi que du programme de construction des routes et ouvrages d'arts.

Tableau 19: Evolution du secteur secondaire (en %)

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Secteur secondaire	4,0	3,3	2,3	1,2	2,9	4,1	4,0
Industries extractives	-3,0	-1,3	-1,9	-8,8	-4,3	-0,7	-6,0
Dont : Hydrocarbures	-2,0	-1,6	-2,1	-8,8	-4,3	-0,7	-6,0
Industries Agro-alimentaires	9,5	4,1	3,9	2,9	4,2	4,9	5,1
Autres Industries manufacturières	3,2	4,4	2,5	1,9	3,4	4,4	5,4
Production et distribution d'électricité	-0,3	2,8	5,2	4,0	4,8	5,5	5,8
BTP	2,7	4,2	4,1	4,4	4,6	4,7	4,9

Source : MINFI/MINEPAT/DGEPIP (2025)

➤ Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire devrait connaître une croissance de 4,2 % en 2025 et de 4,5% en moyenne sur la période 2026-2027. Ce secteur devrait notamment bénéficier du dynamisme des deux secteurs en amont (primaire et secondaire), en particulier à travers les effets induits de la bonne tenue des industries manufacturières dans les branches transports, télécommunications, banques et organismes financiers, hôtellerie et restauration.

Tableau 20: Evolution du secteur tertiaire (en %)

Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Secteur tertiaire	3,0	3,9	3,9	4,5	4,2	4,4	4,5
Commerce, réparation véhicules	2,9	2,4	2,9	3,6	3,7	3,8	4,0
Restaurants et hôtels	9,7	4,1	4,8	5,4	5,5	5,1	4,9
Transports, entrepôts, communications	1,6	5,7	4,2	2,3	3,1	3,8	4,1
Informations et télécommunications	2,6	7,1	9,8	6,4	5,6	5,7	5,5
Banques et organismes financiers	9,2	6,4	8,3	10,2	9,4	9,2	7,7
Autres services marchands	0,4	2,9	3,0	4,5	4,6	5,0	5,4
Services non-marchands des APU	2,2	4,4	3,1	7,2	3,6	4,1	4,7
Autres services non marchands	3,4	2,3	3,2	4,5	3,5	4,2	4,3

Source : MINFI/MINEPAT/DGEPIP (2025)

V.1.2 Emplois du PIB

En perspectives et suivant l'optique emploi du PIB, la croissance restera soutenue par la demande intérieure. En effet, la contribution au PIB de la demande intérieure devrait se situer autour de 4,8 points en 2025 et 5,1 points en moyenne annuelle entre 2026 et 2027.

Toutefois, la consommation publique devrait progressivement être rationalisée et la part de cette consommation au PIB devrait reculer, passant de 10,7% en 2024 à 9% en 2025 et 8,6% en moyenne sur la période 2026-2027.

Pour ce qui est du taux d'investissement, il devrait continuer de s'améliorer en se situant respectivement à 20,9% et 21,1% en 2025 et sur la période 2026-2027 contre 19,8% en 2024, soient des accroissements de 0,7 et 1,2 point de pourcentage. Cette évolution serait conjointement soutenue par la bonne dynamique des taux d'investissements publics (+0,7 point entre 2024 et 2027) et privés (+0,6 point entre 2024 et 2027).

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, elle continuera d'influencer négativement la croissance en 2025 et sur la période 2024-2027, en lien avec la détérioration des termes de l'échange et l'accroissement des importations. En effet, la demande extérieure nette affiche une contribution négative de -0,8% en 2025 et -0,9% entre 2026 et 2027. Toutefois, il convient de relever qu'une partie non négligeable du déficit de la demande extérieure est notamment liée à l'accroissement des importations des biens d'équipement, indispensables au développement du tissu industriel national.

Tableau 21: Evolution des emplois du PIB

Années	en pourcentage du PIB				Contribution au PIB en %			
	2023	2024	2025	2026-2027	2023	2024	2025	2026-2027
Demande Intérieure	103,6	103,9	104,9	104,5	3,7	5,3	4,8	5,1
Consommation	84,5	84,1	84,4	83,4	2,9	4,3	2,2	2,7
Secteur privé	73,9	73,4	75,3	74,8	2,6	3,6	3,6	2,5
Administration centrale	10,6	10,7	9,0	8,6	0,3	0,7	-1,4	0,2
Investissement	19,5	19,8	20,6	21,1	0,8	1,0	2,6	2,5
Formation brute de capital fixe	19,1	19,8	20,6	21,1	0,8	1,4	2,6	2,5
Secteur privé	16,0	16,4	16,6	17,0	1,4	1,0	1,7	2,0
Administration centrale	3,1	3,4	4,0	4,1	-0,7	0,4	0,9	0,5
Variation de stock	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,4	0,0	0,0
Demande Extérieure nette	-4,0	-3,9	-4,5	-4,5	-0,4	-1,8	-0,8	-0,9
Exportation de biens et services	16,6	17,1	15,0	15,0	0,0	-1,2	-1,2	0,5
Exportations pétrole brut	6,4	4,8	4,1	3,6	-0,1	-0,6	-0,6	-0,1
Exportations hors pétrole brut	4,9	8,1	7,4	7,5	0,1	0,3	0,3	0,4
Importation de biens et services	20,6	21,0	19,5	19,5	0,4	0,6	0,6	1,3

Sources : MINFI/MINEPAT/INS (2025)

V.2. RISQUES MACROBUDGETAIRES

Malgré ces perspectives favorables, il convient d'indiquer que ces projections demeurent dépendantes de plusieurs facteurs susceptibles de perturber le cadre macroéconomique et écarter sensiblement les principaux indicateurs des objectifs recherchés. Les principaux risques identifiés concernent notamment :

V.2.1 La baisse de la demande extérieure

Les prévisions du FMI pour l'année 2025 annoncent une difficile reprise de l'économie mondiale. En effet, la croissance devrait stagner dans les pays avancés (1,9% en 2025 contre 1,7% en 2024) comme dans les économies émergentes et en développement (4,2% sur les deux années). Les tensions géopolitiques mondiales, notamment au Moyen-Orient, ainsi que la guerre commerciale en cours, pourraient s'aggraver et/ou perdurer, perturbant davantage les chaînes d'approvisionnement, notamment en Asie et en Europe, des zones qui représentent 80 % des exportations du Cameroun.

V.2.2 Un niveau encore élevé d'inflation

En 2025, l'économie camerounaise devrait continuer à faire face à des niveaux encore élevés des prix à la consommation. En effet, les prévisions tablent sur une inflation à 4%, toujours supérieure au critère de convergence de la CEMAC. Toutefois, cette évolution est en baisse sensible par rapport aux niveaux

des années antérieures, induisant des effets minorés sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises.

V.2.3 La dégradation des conditions climatiques

Les conditions climatiques se dégradent avec la récurrence des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations), perturbant l'agriculture, l'élevage et les infrastructures, et aggravant la situation sanitaire dans certaines régions du pays. Les prévisions annoncent une pluviométrie normale à excédentaire le long de la côte et dans une partie du sud du pays, et des hausses de températures dans plusieurs localités, en particulier pendant la nuit. Ainsi, l'on devrait s'attendre cette année encore à subir les conséquences des changements climatiques.

V.2.4 La restriction des transactions financières internationales à court terme.

Après la dernière évaluation du GAFI en février 2025, le Cameroun est resté sur « liste grise » malgré les avancées enregistrées. Afin d'éviter une dégradation de la situation, le pays doit poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions arrêté avec le GAFI. En effet, le non-respect de ces engagements pourrait exposer le pays à être considéré à haut risque, et se voir inscrire sur la « liste noire ». Cette situation serait de nature à conduire les banques étrangères à réduire, voire à suspendre les transactions avec leurs correspondants au Cameroun et freiner, ipso facto, l'entrée des Investissements Directs Etrangers.

V.2.5 L'accroissement de la dette publique

Le volume des intérêts de la dette n'a cessé de croître pour atteindre un niveau de 8% des recettes totales sur l'année 2024, l'un des ratios les plus élevés de la dernière décennie. Cette situation s'explique par : i) des échéances de remboursement de plus en plus volumineuses, en raison de la maturité de plusieurs engagements ; ii) une augmentation du coût de l'endettement. En effet, les taux d'intérêts sur les bons du Trésor du Cameroun ont plus que doublé entre 2020 et 2024, passant de 2,67% en 2020 à 6,33% en 2024, soit une augmentation de plus de 100%. En outre le Taux de la Facilité Marginale de Prêt (TFMP) et le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) sont restés relativement élevés.

Parallèlement, les besoins de financement identifiés pour le triennat 25-27 se situent à 5 167 milliards FCFA, un montant sensiblement élevé qui devrait soutenir la mise en œuvre de la SND30.

Compte tenu de ces éléments, l'encours de la dette pourrait rapidement croître et compromettre sa viabilité. En cas d'occurrence, cette situation peut entraîner des effets d'éviction sur les dépenses sociales et d'investissement.

V.2.6 Le passif conditionnel lié aux PPP

Les investissements réalisés sous l'égide du régime général des PPP n'ont pas cessé de croître au Cameroun, se situant à environ 16% du PIB en 2024. Certains de ces projets ont un besoin budgétaire de plus en plus croissant se situant autour de 50 milliards FCFA en 2024 et 75 milliards FCFA prévus en 2025. Il porte notamment sur les contributions fiscalo-douanières en phase d'investissement ainsi que sur les loyers et subventions d'équilibre. Bien que ces dépenses fiscales aient un impact minime sur la trésorerie de l'Etat, leur volume de plus en plus croissant apparaîtrait comme une entrave à la mobilisation des recettes fiscales. Par ailleurs, d'autres risques budgétaires peuvent aussi être envisagés, à l'instar des pénalités, en cas de non-consommation de l'énergie produite par le barrage de Nachtigal.

Tableau 22: Matrice des risques

Source du risque	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque
Baisse de la demande extérieure	Moyen	-réduction des exportations ; -baisse de la production des entreprises ; -baisse des revenus fiscaux ; -ralentissement de la croissance.
Niveau encore élevé de l'inflation	Faible	-Accroissement des prix intérieurs (inflation) induisant une détérioration du bien-être social -Réduction de la compétitivité des produits fabriqués localement, et hausse des coûts pour les entreprises, ce qui diminuerait leur marge avec des conséquences néfastes sur l'investissement, la relance économique et la création d'emplois.
Dégradation des conditions climatiques	Elevé	-baisse de la production agricole ; -dégradation des infrastructures ; -aggravation de la situation sanitaire dans les zones de grande sécheresse (Extrême-nord).
Restriction des transactions financières internationales à court terme.	Moyen	-baisse de l'investissement notamment les IDE ; -impact négatif sur le secteur financier ; -contraction du crédit ; -stagnation de la croissance économique.
Accroissement de la dette publique	Elevé	-augmentation des charges d'intérêt ; -dépendance aux créanciers ; -réduction de la croissance économique.
Risques liés aux projets PPP	Moyen	-dépenses fiscales élevées ; -non-respect des engagements de l'Etat ; -retard dans l'exécution des projets.

ANNEXES

Annexe 1: Evolution des principaux produits exportés

Périodes	2022		2023 (a)		2024 (b)		Variation (b)/(a)		Variation (b)/(a) en%	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Bananes (y compris plantains)	219 533	30 906	209 232	31 402	243 428	36 673	34 196	5 271	16,3%	16,8%
Café	10 476	14 015	13 314	19 357	11 126	26 843	-2 188	7 486	-16,4%	38,7%
dont café arabica	634	1 521	374	821	308	846	-65	25	-17,5%	3,1%
et café robusta	9 720	12 188	12 882	18 291	10 782	25 880	-2 100	7 588	-16,3%	41,5%
Huile de palme	657	714	1 688	2 232	152	57	-1 536	-2 175	-91,0%	-97,5%
Sucre	526	449	348	220	512	318	163	99	46,9%	44,9%
Sucreries sans cacao	3 470	5 154	3 262	5 183	3 836	6 268	574	1 085	17,6%	20,9%
Cacao brut en fèves	235 451	318 133	180 096	359 144	178 230	682 537	-1 865	323 393	-1,0%	90,0%
Pâte de cacao	50 813	81 909	49 411	97 470	61 527	210 051	12 116	112 581	24,5%	115,5%
Beurre de cacao	29 500	57 211	23 825	55 550	24 819	99 240	994	43 689	4,2%	78,6%
Chocolats et autres prép. à base de c	3 338	6 380	3 952	7 476	4 268	8 781	315	1 304	8,0%	17,4%
Pâtes alimentaires	1 511	919	724	375	944	326	220	-49	30,4%	-13,1%
Haricots, autres qu'en grains	1 470	1 013	991	800	10	2	-981	-798	-99,0%	-99,7%
Préparations pour soupes et potages	4 585	6 665	4 488	7 215	5 287	7 966	799	751	17,8%	10,4%
Autres préparations alimentaires ndca	12 498	9 263	11 720	17 223	1 820	1 642	-9 900	-15 581	-84,5%	-90,5%
Boissons gazeuses	7 124	3 578	7 671	2 665	6 355	2 049	-1 316	-616	-17,1%	-23,1%
Bières	12 602	5 756	12 859	6 226	14 422	6 869	1 563	643	12,2%	10,3%
Liqueurs	466	204	750	418	909	553	159	135	21,3%	32,2%
Sons et autres résidus de froment	3 747	275	8	0	4 680	298	4 672	297,5	56627%	61970%
Cigarettes	402	3 595	591	4 816	100	1 336	-491	-3 480	-83,1%	-72,3%
Ciments	4 901	482	5 095	318	2 498	254	-2 597	-65	-51,0%	-20,3%
Huiles brutes de pétrole	3 570 642	1 514 848	3 083 817	1 127 084	3 027 300	1 002 690	-56 517	-124 394	-1,8%	-11,0%
Carburants et lubrifiants	20 500	16 702	173 669	66 503	102 458	40 852	-71 210	-25 651	-41,0%	-38,6%
Gaz naturel liquéfié	1 348 422	631 521	1 372 508	421 377	1 375 096	380 838	2 589	-40 539	0,2%	-9,6%
Engrais	3 910	2 562	1 286	1 081	2 301	2 534	1 015	1 453	78,9%	134,4%
Produits de beauté ou de maquillage	2 029	2 576	1 459	2 707	1 514	2 813	55	105	3,7%	3,9%
Savons de ménage en morceaux	54 567	37 086	66 591	51 570	56 624	34 286	-9 967	-17 284	-15,0%	-33,5%
Caoutchouc brut	47 759	41 750	43 263	30 691	58 067	46 285	14 804	15 593	34,2%	50,8%
Bois et ouvrages en bois	1 729 169	314 859	1 364 628	288 296	1 412 124	249 697	47 496	-38 599	3,5%	-13,4%
Bois brut (grumes)	746	77 173	597	64 385	475	47 386	-121 139	-16 999	-20,3%	-26,4%
Bois sciés	1 223	212 111	1 540	199 152	896	180 280	-644 890	-18 872	-41,9%	-9,5%
Feuilles de placage en bois	57 851	24 431	55 023	21 664	50 803	17 819	-4 221	-3 845	-7,7%	-17,7%
Bois contre-plaqués, bois plaqués	1 654	729	1 305	674	3 120	891	1 815	217	139,0%	32,2%
Boîtes et cartons en papier	600	583	564	515	468	409	-95,9	-106,2	-17,0%	-20,6%
Coton brut	149 332	155 343	127 506	147 893	151 922	177 175	24 416	29 282	19,1%	19,8%
Bonbonnes, bouteilles et flacons	15 502	6 600	17 382	7 886	9 443	4 453	-7 939	-3 433	-45,7%	-43,5%
Barres en fer ou en aciers non alliés	30 803	15 839	27 103	14 465	32 203	17 099	5 100	2 633	18,8%	18,2%
Aluminium brut	43 879	48 899	43 916	54 259	26 851	31 682	-17 065	-22 577	-38,9%	-41,6%
Tôles en aluminium	1 578	3 678	3 012	6 627	1 774	3 909	-1 238	-2 718	-41,1%	-41,0%
Plomb sous forme brute	4 685	2 359	4 210	2 392	4 463	1 809	253	-583	6,0%	-24,4%
Total général des exportations		3 483 343		2 988 630		3 252 155		263 525		8,8%

Source : DGD/MINFI (2025). Q : quantité en tonnes et V : valeur en millions de FCFA. *= quantité de bois en mètres cubes

Annexe 2: Evolution des principaux produits importés

Période	2022		2023 (a)		2024 (b)		Variation (b)/(a)		Variation (b)/(a) en %	
Libellés	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Poissons de mer congelés	241 933	202 682	234 573	182 563	207 092	167 323	-27 481	-15 240	-11,7%	-8,3%
Lait et dérivés; oeufs; miel	20 094	38 547	20 596	40 673	19 156	37 525	-1 440	-3 148	-7,0%	-7,7%
Céréales	1 774 027	528 404	1 549 976	387 685	2 111 984	543 677	562 008	155 992	36,3%	40,2%
Froment(blé) et méteil	920 401	260 730	887 434	178 303	1 199 374	214 054	311 940	35 750	35,2%	20,1%
Maïs	12 156	3 304	39 991	7 864	81 233	11 138	41 241	3 274	103,1%	41,6%
Riz	841 464	264 363	620 408	200 843	831 337	318 468	210 929	117 625	34,0%	58,6%
Produits de la minoterie; malt	152 313	62 463	151 090	67 645	153 207	57 622	2 117	-10 023	1,4%	-14,8%
Malt non torréfié	114 876	47 116	118 092	54 642	122 512	47 968	4 421	-6 674	3,7%	-12,2%
Huiles brutes ou raffinées	110 090	112 558	144 068	108 153	69 719	49 906	-74 349	-58 247	-51,6%	-53,9%
Sucres et sucreries	130 072	53 093	224 003	82 668	311 835	125 426	87 832	42 758	39,2%	51,7%
Préparations à base de céréales	28 018	32 198	31 758	36 440	28 464	37 373	-3 294	934	-10,4%	2,6%
Boissons; liquides alcooliques	73 300	57 914	76 966	63 256	78 643	55 320	1 677	-7 935	2,2%	-12,5%
Vins	9 311	12 211	8 216	11 762	7 277	10 179	-938	-1 583	-11,4%	-13,5%
Alcool éthylique	40 644	31 821	44 769	33 661	49 825	32 433	5 056	-1 228	11,3%	-3,6%
Liqueurs	2 748	7 320	2 990	10 636	2 482	6 661	-508	-3 976	-17,0%	-37,4%
Résidus et déchets des industries alimentaires; alim	136 839	48 520	139 042	43 905	152 491	45 285	13 449	1 379	9,7%	3,1%
Clinkers	2 168 639	137 225	2 411 856	87 721	2 577 294	84 867	165 438	-2 855	6,9%	-3,3%
Hydrocarbures	1 957 831	1 153 449	2 247 331	1 207 004	2 082 963	1 062 299	-164 368	-144 705	-7,3%	-12,0%
Carburants et lubrifiants	1 765 476	1 048 580	2 051 307	1 128 053	1 832 043	974 054	-219 264	-153 999	-10,7%	-13,7%
Butanes liquéfiés	132 817	79 844	102 088	39 693	145 163	59 380	43 075	19 687	42,2%	49,6%
Coke de bitume et autres résidus du pétrole	51 366	17 934	58 872	23 358	86 848	19 220	27 976	-4 138	47,5%	-17,7%
Produits chimiques inorganiques	165 017	60 984	261 253	79 448	239 783	70 508	-21 470	-8 940	-8,2%	-11,3%
Produits chimiques organiques	18 684	26 071	17 916	20 275	17 056	17 691	-860	-2 584	-4,8%	-12,7%
Produits pharmaceutiques	26 146	166 054	29 833	166 648	29 472	169 997	-360	3 349	-1,2%	2,0%
Engrais	129 600	66 458	228 326	70 919	225 343	62 272	-2 984	-8 648	-1,3%	-12,2%
Peintures, vernis, mastics, encres	14 599	13 352	14 066	13 165	39 627	23 704	25 562	10 539	181,7%	80,1%
Parfums et produits de beauté	12 068	36 174	11 872	33 541	12 724	43 595	852	10 054	7,2%	30,0%
Savons et lessives	12 769	12 619	18 249	16 286	13 635	13 165	-4 614	-3 121	-25,3%	-19,2%
Produits chimiques divers	52 579	96 659	59 817	115 233	49 020	106 159	-10 797	-9 074	-18,0%	-7,9%
Matières plastiques	179 526	185 677	173 177	155 634	199 982	167 480	26 804	11 847	15,5%	7,6%
Caoutchouc	34 564	46 908	39 079	47 093	39 154	45 799	75	-1 295	0,2%	-2,7%
Ouvrages en cuir, articles de voyage etc	8 682	4 863	12 262	6 816	10 578	7 664	-1 684	848	-13,7%	12,4%
Bois et ouvrages en bois	3 691	2 491	4 003	2 363	3 779	2 300	-224	-63	-5,6%	-2,7%
Papiers et cartons	104 344	80 970	96 336	68 066	110 069	75 328	13 733	7 262	14,3%	10,7%
Produits de l'imprimerie et de l'édition	6 128	27 077	6 877	28 833	8 369	39 809	1 493	10 976	21,7%	38,1%
Coton	10 385	3 528	11 812	4 263	10 382	15 957	-1 430	11 695	-12,1%	274,3%
Tapis et revêtements de sol	5 943	2 364	9 625	3 101	5 611	2 814	-4 014	-287	-41,7%	-9,3%
Chaussures et leurs parties	26 645	12 539	27 492	15 228	28 179	22 376	687	7 148	2,5%	46,9%
Produits céramiques	247 045	66 001	227 757	58 560	168 438	58 434	-59 319	-126	-26,0%	-0,2%
Carreaux vernissés	209 784	51 256	188 054	43 113	123 771	36 653	-64 283	-6 460	-34,2%	-15,0%
Eviers et lavabos	13 308	5 878	14 281	5 211	19 594	8 054	5 313	2 843	37,2%	54,6%
Verre et ouvrages en verre	60 062	27 484	63 447	32 954	67 973	37 535	4 526	4 581	7,1%	13,9%
Fonte, fer et acier	283 589	222 062	304 062	186 724	309 682	137 215	5 621	-49 509	1,8%	-26,5%
Ouvrages en fonte, fer et acier	65 719	97 552	74 040	109 091	80 583	103 078	6 542	-6 013	8,8%	-5,5%
Aluminium et ouvrages en aluminium	9 732	16 743	15 694	31 448	17 679	41 412	1 984	9 963	12,6%	31,7%
Machines et appareils mécaniques	102 295	324 958	130 490	422 164	145 690	478 144	15 200	55 981	11,6%	13,3%
Machines et appareils électriques	66 797	195 149	68 842	233 730	77 228	308 218	8 386	74 488	12,2%	31,9%
Véhicules automobiles; tracteurs	169 672	285 086	176 760	328 352	171 996	263 398	-4 764	-64 954	-2,7%	-19,8%
Appareils d'optique, de photographie etc	11 691	50 560	11 451	50 875	13 221	48 209	1 770	-2 667	15,5%	-5,2%
Meubles et mobilier médical etc	47 247	40 540	49 015	42 965	44 673	41 175	-4 342	-1 790	-8,9%	-4,2%
Total général des importations		4 911 382		4 992 647		4 999 412		6 766		0,1%

Source : DGD/MINFI (2025). Q : quantité en tonnes et V : valeur en millions de FCFA.

Annexe 3: Evaluation des politiques et institutions nationales en 2024 (CPIA)

Indicateurs	Cameroun en 2022	Cameroun en 2023	Afrique de l'Ouest et Centrale en 2023	Moyenne des emprunteurs IDA en 2023
Gestion économique	3,7	3,7	3,5	3,2
Politiques monétaires et de change	4,0	4,0	3,7	3,4
Politique budgétaire	3,5	3,5	3,3	3,1
Politique et gestion de la dette	3,5	3,5	3,3	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,3	3,3	3,2
Commerce	4,0	4,0	3,9	3,7
Secteur financier	3,0	3,0	2,8	2,7
Cadre réglementaire des entreprises	3,0	3,0	3,2	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,2	3,3	3,4	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,0	3,3	3,3
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,0	3,0	3,6	3,4
Valorisation des ressources humaines	3,5	4,0	3,6	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	3,0	3,2	3,1
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	3,5	3,5	3,4	3,3
Gestion et institutions du secteur public	3,0	3,0	3,1	2,9
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	2,5	2,5	2,9	2,7
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,5	3,5	3,2	2,9
Efficience de la mobilisation des recettes	3,0	3,0	3,4	3,2
Qualité de l'administration publique	3,0	3,0	3,0	2,8
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	3,0	2,9	2,7
Note globale de la CPIA	3,3	3,3	3,1	3,1

Source : Banque Mondiale (2024).

Annexe 4: PIP 2025-2027 suivant les axes stratégiques de la SND30

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (En milliards FCFA)	Contribution de l'État (En milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
Axes d'intervention : Développement de la productivité et de la production agropastorale							
Objectif stratégique	En matière de production agropastorale, il sera question de stimuler le développement des grandes et moyennes exploitations agricoles en vue d'accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et en s'appuyant sur : (i) la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques ; (ii) le soutien de l'accès aux intrants ; (iii) la promotion des technologies les plus efficaces ; et (iv) la vulgarisation des résultats de la recherche.						
1	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles : PD-CVA	MOP	75	75	2017	2024	MINADER
2	Projet d'Appui au Développement de la filière Agricole (PADFA II)	MOP	27	27	2020	2025	MINADER
3	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Elevage et Pisciculture	MOP	54	54	2021	2026	MINEPIA
4	Projet d'urgence de réponse à la crise alimentaire	MOP	58	58	2023	2029	MINADER
5	Développement de la Chaîne de Valeur Riz-BID	MOP	98	98	2024	2030	MINADER
6	Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH)	MOP	1371	1371	2024		MINEPAT
7	Aménagement de 15280 ha de Périmètre HydroAgricole dans l'Adamaoua	MOP	19	19	2024	2029	MINEPIA
8	Aménagement de 10 000 Hectares de Zones Hydro-Agricoles dans la localité de Logone Birmi	MOP	130	130	2025	2028	MINADER
9	Projet de conception, de fourniture, d'installation et de mise en service d'une usine de caoutchouc et d'une usine d'huile de palme à la CDC	MOP	50,7	50,7	2027	2027	MINADER
Axes d'intervention : Développement des Infrastructures productives/Infrastructure Energétiques							
Objectif stratégique	Porter la capacité installée de production d'électricité à 5000Mw d'ici 2030. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; (iii) l'énergie thermique à base de gaz ; et (iv) l'énergie issue de la biomasse. S'agissant spécifiquement de l'énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l'approche des Partenariats Public-Privé et des productions indépendantes d'électricité. D'autre part, afin de garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, le Gouvernement va poursuivre la réhabilitation, l'extension et la construction des Infrastructures de production et de transport et de distribution d'eau potable.						
1	Composante ligne Nachtigal : Projet de Remise à niveau des Réseaux de Transport de l'Electricité et de la Réforme du Secteur (PRRTERS)	MOP	221	221	2017	2024	MINEE
2	Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar : usine de pied (30mw)	MOP	73	73	2018	2024	MINEE
3	Projet de construction du barrage Nachtigal	PPP	700	120	2018	2024	MINEE
4	Projet d'interconnexion des réseaux électrique du Cameroun et du Tchad et d'interconnexion des réseaux RIS et RIN (BAD et BM)	MOP	319	319	2020	2027	MINEE
5	Projet d'électrification rurale et d'accès à l'énergie dans les zones sous desservies (PERACE)	MOP	85	85	2020	2025	MINEE
6	Construction des lignes de transport électrique 225 kv Ebolowa-Kribi et 90 Kv Mbalmayo-Mekin et Leurs Ouvrages Connexes (Phase 2 achèvement)	MOP	51	51	2023		MINEE
7	Programme axé sur les résultats dans le Secteur de l'électricité (PForR)	MOP	180	180	2023	2027	MINEE
8	Reconfiguration du réseau du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé	MOP	100	100	2024	2027	MINEE
9	Construction d'une centrale solaire de 15 MWc à Maroua et de 10 MWc à Guider (Phase 2)	PPP	12	0	2024	2025	MINEE

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (En milliards FCFA)	Contribution de l'État (En milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
10	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques. Phase III achèvement : 200 Localités	MOP	96	96	2024		MINEE
11	Aménagement du complexe industriel-portuaire de Kribi : composante construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 kv	PPP	36	0	2024	2026	MINEE/PAK
12	Construction du barrage hydro-electrique de Bini A Warak	MOP	213	213	2025	2029	MINEE
13	Construction d'une centrale solaire de 30 MWc + 25 MWh de stockage à Garoua	PPP	27	0	2025	2026	MINEE
14	Construction d'une centrale solaire de 30 MWc + 25 MWh de stockage à Ngaoundéré	PPP	27,4	0	2025	2026	MINEE
15	Projet de construction de la station d'adduction d'eau potable de Japoma à Douala	MOP	49	49	2025	2029	MINEE
16	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbe et la ligne de transport associée	PPP	176	26	2025	2030	MINEE
17	Projet de construction d'une centrale hydroélectrique de 250MW au pied du barrage réservoir de Mbakaou	PPP	315	8	2025	2028	MINEE
18	Composante ligne électrique de Nachtigal : Ligne de Transport 400 Kv Nachtigal-Bafoussam et ouvrages connexes	MOP	97	97	2026	2028	MINEE
19	Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko Et Mutengene	MOP	68	68	2026	2030	MINEE
20	Projet d'Aménagement hydroélectrique de Chollet	PPP	1200	-	2026	2032	MINEE
21	Projet d'aménagement hydroélectrique de Kikot	PPP	787	-	2026	2031	MINEE
22	Mégaprojet pour l'Alimentation en Eau de la ville de Douala	MOP	450	450	2027	2030	MINEE
23	Projet de construction de mini centrales hydroélectriques de Colomines et de Ndokayo dans la région de l'Est	MOP	70	70	2027	2029	MINEE
Axes d'intervention : Développement des Infrastructures productives/Infrastructures de télécommunication.							
Objectif stratégique	L'objectif est de faciliter l'accès des TIC au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4. Plus spécifiquement, il s'agira de développer un écosystème numérique de dernière génération à travers le parachèvement des travaux EN COURS.						
1	Projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun	MOP	58	58	2023	2027	MINPOSTEL
Axes d'intervention : Santé							
Objectif stratégique	Les autorités entendent garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté. trois (03) principes fondamentaux vont guider les interventions du Gouvernement, notamment : l'amélioration de la gouvernance du système de santé, le renforcement du plateau technique des hôpitaux centraux et de référence, la valorisation du potentiel thérapeutique local.						
1	Projet de rénovation du centre national de réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Emile Leger (CNRPH) (phase I)	MOP	25	25	2020	2024	MINAS
2	Couverture Santé Universelle CSU (Infrastructures de base)	PPP	90	27,6	2022	2026	MINSANTE
Axes d'intervention : Infrastructure et transport /Transport ferroviaire et maritime							
Objectif stratégique	Il s'agira de densifier, avec l'appui de partenaires privés, à 5 500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon 2030, avec la construction de 1 500 km de chemin de fer supplémentaires, de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire						
1	Réalisation des travaux d'extension du Port en Eau profonde de Kribi (phase 2)	MOP	448	448	2020	2024	MINT/PAK
2	Projet Régional d'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala-Ndjamena	MOP	110	110	2024	2029	MINT
3	Projet de renouvellement de la ligne de Chemin de fer Belabo-Ngaoundéré	MOP	167,3	167,3	2024	2030	MINT
4	Chemin de fer Mbalam Kribi	PPP	1912	600	2024	2029	MINT

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (En milliards FCFA)	Contribution de l'État (En milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
5	Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aéroport	MOP	66	66	2025	2028	MINT
6	Réhabilitation de l'aéroport de Bertoua, Kribi, Tiko	MOP	72	72	2025	2028	MINT/CCAA
7	Projet de Renouvellement du parc de la CAMRAIL : Composante 25 Voitures Voyageurs	MOP	13	13	2026	2027	MINT
8	Port en Eau Profonde de Limbé	MOP	400	400	2027	2031	MINT
9	Phase II Projet d'aménagement des routes de la zone industrielle portuaire de KRIBI (PARZIK) Aménagement de la route LOLABE-CAMPO	MOP	26,2	26,2	2027		MINT

Axes d'intervention : Infrastructure et transport /routes

Objectif stratégique	Il s'agit de porter la densité à 0,38 km et le pourcentage du réseau bitumé à 50 % respectivement. A travers notamment: la construction ou le bitumage d'au moins 1 626 km de nouvelles routes (avec une priorité pour les routes nationales encore en terre), le parachèvement des projets EN COURS, mais en également la réhabilitation de 2 200 km de routes bitumées et la construction plus de 1 600 ml d'ouvrages d'art.						
1	Construction de la route KUMBA-EKONDO-TITI	MOP	60	60	2016	2025	MINTP
2	Travaux de Réhabilitation de la route Babadjou – Bamenda (52,00 Km)	MOP	121	121	2017	2025	MINTP
3	Bitumage de la route Batchenga – Ntui – Yoko – Lena – Sengbe – Tibati (N15), y compris la construction d'un Pont sur Le Fleuve Sanaga à Nachtigal (N15)	MOP	254	254	2017	2025	MINTP
4	Construction des Ponts Acrow	MOP	56	56	2019	2024	MINTP
5	Construction de la Ring Road	MOP	167	167	2021	2026	MINTP
6	Aménagement de l'entrée est de douala (Phase II)	MOP	88	88	2022	2025	MINTP
7	Projet de construction de la route Ebolowa-Akom2-Kribi	MOP	165	165	2024	2027	MINTP
8	Réhabilitation de la route Nationale N°1 : Ngaoundéré-Garoua	MOP	166	166	2024	2027	MINTP
9	Projet d'Amélioration de la connectivité, de la Résilience et de l'Inclusion le long du Corridor MoraDabanga-Kousseri (PACRI-MDK)	MOP	161	161	2024	2027	MINTP
10	Projet de Réhabilitations de la Route Edéa-Kribi (110km) : section Edéa-Kribi-Campo y compris le pont sur le fleuve Ntem	MOP	102	102	2024	2028	MINTP
11	Projet d'aménagement Territorial et de promotion du secteur privé de la Région de l'Extrême-Nord (PAT)	MOP	133,3	133,3	2024	2028	MINTP
12	Conception/Réalisation de l'autoroute YaoundéDouala (phase 2)	MOP	839	713	2025	2029	MINTP
13	Projet de réhabilitation de la route BabadjouBamenda : Section 5 : Traversée urbaine de Bamenda (6,538 km)	MOP	30	30	2025		MINTP
14	Construction du deuxième pont sur la BENOUE et voie de contournement de Garoua	MOP	350	350	2026	2029	MINTP

Axes d'intervention : Développement des Infrastructures / Modernisation urbaine

Objectif stratégique	Le Gouvernement entend mettre sur pied un programme de modernisation urbaine (Urban Renewal Program) afin de développer des villes connectées, inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, et veiller au respect des outils de planification urbaine (plan d'urbanisation, plan d'occupation des sols, plan de Secteurs, etc.).						
1	Projet de mobilité urbaine dans la ville de Douala	MOP	137	137	2023	2029	MINH DU
2	Projet de construction de l'autoroute Yaoundé Nsimalen (section urbaine)	MOP	319	319	2024	2028	MINH DU
3	Projet de construction de la voie de contournement de Yaoundé	MOP	795	795	2026	2030	MINH DU

Axes d'intervention : Education et Formation

Objectif stratégique	Les Objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur.						
1	Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ)	MOP	10	10	2017	2023	MINJEC

N°	Projets	Mode de réalisation	Coût total (En milliards FCFA)	Contribution de l'État (En milliards FCFA)	Année de démarrage	Date d'achèvement	Maitre d'ouvrage
2	Projet d'appui au développement des compétences pour la croissance	MOP	70	70	2023	2027	MINESEC
3	Projet de réhabilitation de la NASLA pour la mise à disposition de ressources humaines de qualité aux CTD	MOP	10	10	2024	2026	MINDEVEL
4	Construction des universités de Bertoua, Ebolowa, Garoua	MOP	280	280	2025	2028	MINESUP
Axe d'intervention : Développement des Infrastructures productives							
Objectif stratégique	il sera question : (i) de finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération ; (ii) d'assurer la fonctionnalité optimale des Infrastructures existantes ; (iii) de réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; (iv) de rationaliser la mise en route de nouveau projets en respectant les normes de préparation des projets ; (v) de formuler les projets de manière intégrée pour optimiser leur impact sur l'économie ; (vi) de systématiser la contre-expertise pour l'évaluation des Coûts des Infrastructures majeures ; (vii) de mettre en place un référentiel de Coût ; et (viii) de renforcer le processus de priorisation et de sélection des projets.						
1	Plan présidentiel de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	MOP	3500	3500	2020	2026	MINEPAT
2	Plan présidentiel de reconstruction de la Région de l'Extrême-Nord	MOP	1816	1816	2020	2026	MINEPAT
3	Projet Prolac (Lac Tchad)	MOP	33	33	2021	2026	MINEPAT
4	Projet de valorisation des Infrastructures de la vallée de la Bénoué	MOP	80	80	2021	2026	MINEPAT
5	Projet de valorisation des Infrastructures de la vallée du Logone	MOP	95	95	2023	2029	MINEPAT
6	Projet de constitution d'un parc intercommunal d'engins de génie civil et hydrauliques par le FEICOM	MOP	55	55	2024	2026	MINDEVEL
Axe d'intervention : Développement des Infrastructures extractives							
1	Exploitation du minerai de fer de Kribi-Lobé	PPP	424	2	2023	/	MINMIDT
2	Exploitation du gisement de fer de Mbalam-Nabeba	PPP	4000	3,5	2023	/	MINMIDT
3	Exploitation du fer de Bipindi – Grand Zambé	PPP	570	2	2023	/	MINMIDT

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Banque des Etats de l'Afrique Centrale (2025), Statistiques sur la situation monétaire.
2. Banque des Etats de l'Afrique Centrale (2024), Rapport sur la politique monétaire.
3. Banque des Etats de l'Afrique Centrale (2024), Principaux indicateurs économiques, monétaires et financiers de la CEMAC.
4. Banque Mondiale (2023), Evaluation des politiques et des institutions en Afrique.
5. Banque Mondiale (2024), Evaluation des politiques et des institutions en Afrique.
6. CAA (2024), Document de Stratégie d'Endettement Public et de Gestion de la Dette Publique 2025, Stratégie d'endettement à moyen terme 2025-2027.
7. CAA (2023), Conjoncture Mensuelle de la Dette Publique du Cameroun N°09/23 septembre 2023,
8. Comité Technique de Suivi des Programmes économiques (2023), Rapport de mise en œuvre des réformes structurelles au titre de l'exercice 2023.
9. Conseil National des Chargeurs du Cameroun (2024), <https://www.cncc.cm/article/zlecaf-le-cameroun-et-07-autres-pays-africains-choisis-pour-le-demarrage>.
10. Fitch Ratings (2024), <https://www.fitchratings.com/research/sovereigns/fitch-revises-cameroon-outlook-to-negative-affirms-at-b-17-11-2024>
11. Fonds Monétaire International (2025), Perspectives de l'économie mondiale.
12. Institut National de la Statistique (2025), Evolution de l'inflation au Cameroun au cours de l'année 2024.
13. MINEPAT/DGEPIP (2023), Comité National de Suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public.
14. MINEPAT/DGEPIP (2024), Conjoncture économique en 2024 et Perspectives 2025-2027.
15. MINEPAT/DGEPIP (2024), Document de Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) 2025-2027.
16. MINEPAT/DGEPIP (2024), Evolution des grands projets d'investissement.
17. MINEPAT/DGEPIP (2024), Rapport d'activités de la brigade des contrôles pour le compte de l'exercice 2024.
18. MINEPAT/DGEPIP (2024), Rapport global de maturité des projets du Gouvernement et liste des projets matures en 2024.
19. MINEPAT/DGEPIP (2024), Revue de l'exécution physico-financière de l'investissement public, exercice 2024.
20. MINEPAT/DGEPIP (2024), Rapport sur le portefeuille des projets de l'Etat et des institutions publiques en 2024.

21. MINFI /DGD (2025), Statistiques du commerce extérieur.
22. MINFI/DGD (2025), Note sur les performances en matière de recouvrement des recettes en 2024
23. MINFI/DP (2025), Tableau de bord des finances publiques à fin décembre 2024.
24. MINFI/DP (2024), Tableau de bord des finances publiques à fin décembre 2023.
25. MINFI/DGI (2025) Note sur la mobilisation des recettes fiscales en 2024.
26. MINFI/DP (2024), Rapport du comité technique national de la balance des paiements : balance des paiements 2023.
27. MINSANTE (2024), évaluation de la phase pilote de la CSU

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES ANNEXES	v
LISTE DES ACRONYMES	vi
VUE D'ENSEMBLE	1
RESUME EXECUTIF	2
L'ECONOMIE CAMEROUNAISE EN CHIFFRES EN 2024	6
CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE	8
CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE	12
CHAPITRE I : L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 2024	13
I.1. ECONOMIE REELLE.....	13
I.1.1 Croissance du PIB	13
I.1.2 Evolution sectorielle du PIB.....	14
I.1.3 Evolution des emplois du PIB.....	18
I.1.4 Inflation.....	19
I.2. ECHANGES COMMERCIAUX.....	21
I.2.1 Exportations de biens	22
I.2.2 Importations de biens.....	25
I.2.3 Termes de l'échange	27
I.3. SITUATION MONETAIRE	28
I.3.1 Masse monétaire.....	28
I.3.2 Contreparties de la masse monétaire	28
I.3.3 Marché bancaire	30
I.4. FINANCES PUBLIQUES.....	32
I.4.1 Recettes internes.....	32
I.4.2 Dépenses publiques.....	34
I.4.3 Dette publique	35
I.5. NOTATION SOUVERAINE ET CONVERGENCE MULTILATERALE.....	41
I.5.1 Notation souveraine du Cameroun	41
I.5.2 Convergence multilatérale.....	42
CHAPITRE II : COMPETITIVITE ET INVESTISSEMENTS	44
II.1. ETAT DE LA COMPÉTITIVITÉ EN 2024	44
II.1.1 Renforcement de la compétitive en 2024	44
II.1.2 Performances en matière d'amélioration du climat des affaires et la compétitivité	47
II.2. DYNAMIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS	52

II.2.1	Banque des projets d'investissement public	53
II.2.2	Programme d'Investissement Prioritaire.....	54
II.2.3	Préparation des projets d'investissements public en 2024	56
II.2.4	Présentation du Budget d'Investissement Public (BIP) 2024.....	57
II.2.5	Suivi de l'exécution de l'investissement public	59
II.2.6	Contrôle de l'exécution du BIP.....	62
II.2.7	Evolution des grands projets d'infrastructures.....	63
II.3.	EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES.....	66
II.3.1	Investissement dans le secteur agricole.....	66
II.3.2	Investissements dans le secteur manufacturier.....	66
II.3.3	Investissements dans le secteur des services.....	68
II.4.	PROCESSUS DE DEMANTELEMENT TARIFAIRE DE L'APE.....	69
II.4.1	Point sur la mise en œuvre.....	69
II.4.2	Perspectives	71
CHAPITRE III : MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES		72
III.1.	STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT (SND 30)	72
III.1.1	Pilier sur la transformation structurelle de l'économie	73
III.1.2	Pilier sur le capital humain et bien-être	74
III.1.3	Pilier sur la promotion de l'emploi et de l'insertion économique..	76
III.1.4	Pilier sur la gouvernance et la décentralisation.....	77
III.2.	COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE	77
III.2.1	Etat de mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle	77
III.2.2	Mécanisme du chèque santé utilisé dans le cadre de la CSU.....	79
III.3.	PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER, ET REFORMES STRUCTURELLES	81
III.3.1	Mise en œuvre du Programme Economique et Financier	81
III.3.2	Mise en œuvre des réformes structurelles	91
III.4.	ZONE DE LIBRE - ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE.....	95
III.4.1	. Point sur la mise en œuvre.....	95
III.4.2	. Perspectives	96
III.5.	POLITIQUE D'IMPORT-SUBSTITUTION	97
III.5.1	Présentation du Plan triennal intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) 2024-2026.....	97
III.5.2	Etat de mise en œuvre du PIISAH en 2024	98
III.5.3	Autres activités connexes.....	101
CHAPITRE IV : L'ECONOMIE CAMEROUNAISE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ENJEUX ET PERSPECTIVES.....		103
IV.1.	CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE MONDE	103

IV.1.1	Qu'est-ce que le changement climatique ?	103
IV.1.2	Les conséquences du changement climatique	105
IV.1.3	Comment atténuer ses effets.....	106
IV.2.	IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CAMEROUN	107
IV.2.1	Impact sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche 107	
IV.2.2	Impact sur les infrastructures	109
IV.2.3	Impact sur la santé des populations	110
IV.3.	PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CAMEROUN.....	111
IV.3.1	Un cadre réglementaire et législatif en perpétuel aménagement	111
IV.3.2	Une intégration constante des préoccupations climatiques dans le cadre normatif et stratégique	113
IV.3.3	Une budgétisation sensible au climat effective	113
IV.3.4	Un accès à des financements dédiés au climat faible.....	114
IV.4.	QUELQUES PRIORITES A ENVISAGER.....	115
CHAPITRE V : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET RISQUES MACROBUDGETAIRES.....		118
V.1.	PERSPECTIVES ECONOMIQUES	119
V.1.1	Evolution sectorielle du PIB	119
V.1.2	Emplois du PIB	121
V.2.	RISQUES MACROBUDGETAIRES	122
V.2.1	La baisse de la demande extérieure	122
V.2.2	Un niveau encore élevé d'inflation.....	122
V.2.3	La dégradation des conditions climatiques	123
V.2.4	La restriction des transactions financières internationales à court terme. 123	
V.2.5	L'accroissement de la dette publique	123
V.2.6	Le passif conditionnel lié aux PPP	124
ANNEXES		125
Annexe 1: Evolution des principaux produits exportés		126
Annexe 2: Evolution des principaux produits importés		127
Annexe 3: Evaluation des politiques et institutions nationales en 2024 (CPIA)		128
Annexe 4: PIP 2025-2027 suivant les axes stratégiques de la SND30.....		129
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		133
TABLE DES MATIERES		135
COMITE DE REDACTION		138

COMITE DE REDACTION

SUPERVISION GENERALE

Alamine OUSMANE MEY

Assisté de

Paul TASONG

COORDINATION GENERALE

Jean TCHOFFO

COORDINATION TECHNIQUE

Arnault Christian EMINI

EQUIPE DE REDACTION

FOHOPA KUE Remon
CHOPKENG AWOUNANG Arthur
SENABO Jacob
DJEUKING NENTEDDEM Warner
NDOUTOU MPRESSA Hortense
FONKOU Christiana
EBENA BELINGA Maud
TIZI MADIDANG Guy
KOAGNY ELIZER
METUGE Elvis
VAIHOD Jonas
ENOW Esther
BINDELE Yannick
GUEFACK NIMPA Sariette
TCHEUTCHOUA Rodrigue
CHOUMBOU Lois
YOPA Caurice
FOPA Armand
KAMGAING Sandrine
NKANS Biouele Corine
HABIBA Ibrahim
MBILE Arthur
KEMCNE Audrey
MBEM MBEM Jacques

EQUIPE DE TRADUCTION

BIKOK William
ASHU Isly Ashu

PRECEDENTES PARUTIONS



Ministère de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire

BP:660/Tél: (+237) 222 22 09 75

Site WEB: www.minepat.gov.cm

Courriel: sdacl@minepat.gov.cm